RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

# GENTHOD

## COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE | 2017

**MESSAGE DU MAIRE** 2

**ADMINISTRATION | GESTION DU PERSONNEL | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ | ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE | FINANCES BÂTIMENTS** 7

**AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS | CULTURE, SPORTS ET LOISIRS | SCOLAIRE** 10

**SÉCURITÉ PUBLIQUE | GÉNIE CIVIL | ENVIRONNEMENT** 12

**SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL** 15

**BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2017** 27

**ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD** 33

**BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES** 35

**BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX** 48

**RAPPORT FINANCIER 2017** 53

**ÉLÉMENTS STATISTIQUES** 60

**RENSEIGNEMENTS UTILES** 62

**GENTHOD PRATIQUE** 65

**RECOMMANDATIONS** 68

**PLAN DE LA COMMUNE** 70

**AUTORITÉS MUNICIPALES** 72

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

# GENTHOD

## COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE | 2017

# MESSAGE DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

**2017** a été une très bonne année pour notre commune, l'achat d'une belle et ancienne maison au cœur du village au début de l'année et des résultats financiers très réjouissants à la fin de l'année, pour n'en citer que deux parmi beaucoup d'autres évènements qui ont contribué à ce regard plein d'optimisme du passé récent.

Tout au début de l'année, en date du 10 janvier 2017, le Conseil municipal a donné son accord pour **l'achat d'une belle maison** plus que centenaire, avec 4 appartements et située au 4, route de Malagny, pour CHF 2,8 millions. La signature de l'acte notarial a eu lieu en mars de la même année. Cet achat a été conclu avec l'idée de construire quelques logements sur l'espace libre du terrain tout en gardant suffisamment d'espace vert autour des bâtiments. Bien que sachant que ce terrain sera déclaré non constructible en raison de l'extension de la zone de bruit dans un avenir proche, la commission des Bâtiments et l'Exécutif se sont mis sans tarder au travail. Vu la petite taille du projet, l'organisation d'un concours d'architecture ne s'est heureusement pas avérée nécessaire. Ce projet de logements sera probablement un des derniers dans notre commune au nord des rails CFF.

Il était annoncé qu'il y aurait une **collaboration** intensifiée **des compagnies de pompiers** de plusieurs communes ou même, dans une vision à long terme, un regroupement des pompiers sous un même toit. Une caserne pour plusieurs communes n'est plus à l'ordre du jour, du moins pour le moment, et la Compagnie va donc rester dans le bâtiment du Rural au cœur du village.

Il y a néanmoins du nouveau: les Communes de Versoix, Collex-Bossy et Genthod se sont rassemblées pour assurer un **service de piquet** à tour de rôle. Pour ce faire, une voiture, bien évidement rouge et avec les armoiries des trois communes, a été acquise et chaque commune a participé au coût au prorata de ses habitants.

D'autre part, le Conseil municipal a voté en avril 2018 un crédit de CHF 4,2 millions pour la construction d'un **bâtiment pour la voirie** au chemin des Chênes. Les travaux ne débuteront pas avant la fin de cette année.

Les **perspectives de développement de notre aéroport**, exprimées dans la fiche PSIA, laquelle a été présentée aux communes le 15 novembre 2017, nous inquiètent au plus haut point. A cette occasion, nous avons appris que deux nouvelles courbes de bruit nommées "**courbe plafond 2019**" pour la première - bien plus contraignante que celle en vigueur actuellement en ce qui concerne les autorisations de construire - et "**courbe cible 2030**" pour la deuxième - qui n'apportera aucun changement pour notre commune.

Dans le cadre de la consultation sur le projet de fiche PSIA pour Genève-Aéroport, notre Commune a très activement participé au projet de réunir le plus de communes possibles pour manifester leur mécontentement sur les libertés concernant le bruit et le climat que la Confédération a l'attention d'accorder à l'Aéroport de Genève les 12 prochaines années. Au final, 62 communes ont signé cette prise de position.

Le Groupement des sept communes de la rive droite du lac, le Conseil municipal de Genthod ainsi que l'Exécutif ont adressé à leur tour leurs inquiétudes. Nous espérons que les remarques, propositions et recommandations ainsi exprimées, seront prises en considération par le Conseil fédéral qui va adopter le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique - nommé PSIA - dans les mois qui viennent.

Pour des raisons bien compréhensibles qui sont propres à notre commune, je soutiens l'initiative "**Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève**". Elle a pour but de maîtriser le développement de l'aéroport et vise à modifier la Constitution du Canton de Genève, pour y inscrire les principes suivants:

> Rappeler et garantir le caractère public de l'aéroport, afin d'éviter les tentations de privatisation et pouvoir mettre en œuvre à l'avenir de réelles politiques d'intérêt général.

> Tenir compte du caractère urbain de l'aéroport et rechercher un équilibre entre son importance pour la vie économique, sociale et culturelle et la limitation des nuisances pour la population et l'environnement.

> Donner à l'Etat genevois le devoir et le pouvoir de prendre toutes les mesures adéquates pour limiter les nuisances dues au trafic aérien et appliquer ainsi les principes de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de promotion de la santé.

> Obliger l'aéroport à présenter des rapports réguliers sur son action visant à mettre en œuvre les principes ci-dessus aux Autorités cantonales et communales et présenter au Grand Conseil pour approbation un rapport relatif aux actions entreprises et principaux objectifs à moyen et long terme.

Cette initiative assez raisonnable crée les bases d'un débat démocratique qui offre de meilleures garanties d'un développement maîtrisé, mesuré et utile de l'aéroport.

Dans le cadre du **désenchevêtrement**, un objectif fixé par la nouvelle Constitution, le Canton a délégué plusieurs compétences aux communes. Les plus importantes pour Genthod sont :

> La **gestion plus autonome du GIAP** (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire) qui concerne principalement notre restaurant scolaire.

> Toutes les **demandes d'autorisations concernées par la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)** sont désormais traitées par la Commune.

> **L'application de la législation fédérale sur la circulation routière**. Les communes sont maintenant dotées de bases légales leur accordant une autonomie de gestion des mesures de circulation sur leur réseau de quartier non structurant. Les communes se chargeront notamment de la règlementation du stationnement, de l'interdiction de circuler et de tourner à droite ou à gauche, des signaux d'indication prescriptifs et de la signalisation édictée en cas de chantiers et de marquages. La signalisation lumineuse est toutefois exclue de ce transfert de compétence. Le Canton va néanmoins conserver son droit de regard général sur la politique des transports des communes genevoises.

> Un autre projet très important est en cours pour notre commune. Il s'agit du **transfert des infrastructures portuaires aux communes**. Confier la gestion portuaire aux communes permettrait en effet à ces dernières un service de proximité en complétant d'autres prestations déjà offertes par les communes bordant le lac. Ceci est déjà le cas dans les cantons de Vaud et Valais ainsi qu'en France.

Structurellement, la Capitainerie n'a pas la possibilité d'offrir aux navigateurs un service de proximité régulier.

Les ports des communes genevoises sont à présent gérés à 100% par le Canton, plus exactement par la Capitainerie cantonale. Notre port du Creux de Genthod offre actuellement 240 corps-morts, quelques places d'amarrage et une centaine de positions pour stationner des youyous.

Le Canton est propriétaire des infrastructures portuaires. Si un transfert se réalisait, elles seraient vendues à leur valeur résiduelle aux communes. Chose plutôt aisée pour Genthod, mais moins évidente pour Genève et la Ville de Versoix, en raison de la taille importante de leurs installations.

Les négociations avec la Direction générale de l'eau sont toujours en cours.

Sur le plan de la **mobilité communale** il va y avoir quelques changements. Dès le mois de juin 2018, les trains vont circuler toutes les 15 minutes aux heures de pointe et il nous a été annoncé par les TPG qu'une nouvelle ligne de bus desservira dès mi-décembre notre commune du haut de la route de Rennex en passant par la route de Valavran, la Gare de Genthod-Bellevue et pour terminer à Collex-Bossy. La création des nouveaux arrêts est en cours: "Genthod-Pierre-Grise" à la route de Valavran, hauteur chemin de la Dîme; "Genthod-le-haut" au chemin de Mont-Rose; "Genthod-Rennex" à la route de Rennex, hauteur chemin du Pré-Roset.

S'agissant de l'opération Velospot - le système de vélo en libre service mis en place au mois de juin 2017 - celle-ci n'a pas rencontré le succès espéré. Le contrat a été annulé à l'issue de la première année d'essai.

Déjà évoqués en préambule, les **résultats financiers** sont réjouissants. Nous avons pu clôturer l'année passée avec des excédents de CHF 311'683.- et des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 1'088'519.-. Ces amortissements vont soulager sur plusieurs années nos comptes de fonctionnement d'environ CHF 200'000.- par an et nous aider à garder, comme dans le passé, l'imposition de la commune attractive.

Sur ma demande, la Commune a été autorisée, à titre exceptionnel, à constituer des provisions pour l'année prochaine. Ceci pour pouvoir présenter en 2019, malgré une participation probable à la péréquation intercommunale d'environ CHF 7 millions, un budget équilibré.

La péréquation présente depuis des années la plus importante ligne de notre budget. Ce fonds de solidarité entre communes est constitué de 1,5% de la somme des potentiels de ressources de chacune des communes genevoises et représente pour l'année en cours environ CHF 90 millions et pour 2019 quelque CHF 120 millions, soit 2% des ressources.

La Commune dispose actuellement de liquidités d'environ CHF 28 millions ; c'est presque autant qu'avant la construction du Centre Communal pour CHF 17 millions, la rénovation de l'école et de la maison du Pressoir pour CHF 5,5 millions et l'achat de la maison Magnin pour CHF 3 millions en incluant les frais de notaire.

**La Campagne Lullin** - à ne pas à confondre avec le Mail Lullin et sa place de jeux, qui se trouvent le long du chemin de la Gandole – appartient, comme le Mail et les bâtisses du haut du domaine, au Canton. Sur demande de ce dernier, il y une dizaine d'années, la Commune s'est engagée à entretenir les espaces verts. Les années ayant passé, il est devenu important de remettre les lieux en état en effectuant des travaux de nettoyage, d'élagage et d'abattage plus conséquents, afin de redonner au site son lustre d'antan.

De plus, le Canton nous a informés que d'importants travaux dans la partie forêt - en contrebas du domaine - allaient être entamés dans le courant de l'année 2017. Nous en avons profité pour faire une étude générale sur la parcelle, en collaboration avec les responsables de la Direction générale de l'agriculture et de la nature.

Dès lors, nous avons pris contact avec M. David Bianchi, technicien de la conservation des arbres auprès des instances, pour évoquer plusieurs propositions quant aux éventuelles interventions à effectuer. Côté Versoix, les arbres et arbustes ont été élagués, nettoyés ou arrachés lorsque cela était indispensable. Côté Genève, les broussailles autour du célèbre Cèdre bicentenaire ont été enlevées et la haie d'ifs coupée. Selon les dires du spécialiste du Canton, cette haie ne présentait aucune plus-value pour la biodiversité de l'endroit.

Afin de reconstituer un verger, un choix de 10 arbres fruitiers - constitués d'essences locales et d'anciennes variétés - ont été spécialement choisis pour notre commune auprès de la Société Rétropomme à Neuchâtel. Ceux-ci seront plantés dans le courant de l'automne 2018.

Un massif a été planté à l'entrée du parc côté village ; il sera constitué d'un Lilas d'Inde, de pivoines arbustives et de pivoines herbacées afin de combler l'allée de buis maintenant disparue.

Une partie des replantations a été prise en charge par l'Etat et le reste par la Commune. Quant à la réfection des chemins, elle est prévue pour l'automne 2018.

Un chantier d'une certaine envergure vient de s'ouvrir sur la parcelle 2375, de 10'071 $m^2$ sise au 14, chemin des Limites, dont le propriétaire est la société anonyme Templestone. Une autorisation de construire est en force sur cette parcelle pour une clinique privée depuis plusieurs années déjà.

Je terminerai ces quelques lignes par une requête aux communiers. J'apprécierais énormément que ceux-ci viennent plus fréquemment assister aux séances du Conseil municipal afin de voir leurs représentants politiques en action.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce compte rendu, tout particulièrement la responsable ainsi que la photographe. Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Wolfgang Honegger** | Maire | juin 2018

## LEXIQUE

### PATRIMOINE ADMINISTRATIF (PA)
Ensemble des biens indispensables à la réalisation des tâches communales. Ce patrimoine ne peut pas être vendu.

### PATRIMOINE FINANCIER (PF)
Ensemble des biens financiers pouvant être placés ou vendus.

### BILAN
Inventaire des actifs (PA + PF) et des passifs (engagements et fortune). Le bilan est fortement influencé par le principe de prudence qui impose des amortissements.

### AMORTISSEMENTS
Ecritures comptables reflétant la dépréciation des investissements réalisés au patrimoine administratif. Charges non monétaires comptabilisées sur une période définie légalement.

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT
L'équivalent du compte de résultat dans les états financiers privés, soit les charges et produits de l'exercice en cours.

### INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes de sommes conséquentes (> CHF 100'000.-) investies à long terme dans le patrimoine administratif.

### PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE
Solidarité intercommunale voulue par le Conseil d'Etat et l'Association des Communes Genevoises afin de niveler les différences de revenus fiscaux. Dès 2011, le système a été renforcé et Genthod est l'un des plus importants contributeurs.

# ADMINISTRATION
## GESTION DU PERSONNEL
# AMÉNAGEMENT
## DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ
## ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE
## FINANCES | BÂTIMENTS

**Wolfgang Honegger** | Maire

### FINANCES COMMUNALES

#### Budget 2017

Le budget 2017 avait été voté le 8 novembre 2016 et se présentait comme suit :

> avec des charges de CHF 11'607'406.-
> des revenus de CHF 11'745'775.-
> soit un excédent de revenus de CHF 138'369.-
> au 01.01.2017 les liquidités disponibles s'élevaient à: CHF 23'265'558.-

#### Comptes 2017

Voici les quatre chiffres réjouissants les plus importants en préambule:

> avec des charges de CHF 18'459'319.45
> des revenus de CHF 18'771'002.64
> soit un excédent de revenus de CHF 311'683.19
> au 31.12.2017 les liquidités disponibles s'élevaient à: CHF 21'355'843.-

Vous trouverez les détails dans le Rapport financier à partir de la page 53.

#### Budget 2018

Dans sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité le budget 2018 pour le fonctionnement de la Commune.

Le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 11'433.650.- aux charges et de CHF 11'491'916.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant ainsi à CHF 58'266.-.

#### Taxe professionnelle

> En 2017, la production de la Taxe professionnelle des contribuables - entreprises et indépendants - exerçant une activité lucrative sur le territoire de notre commune s'élève à CHF 1'1281870.
> Ce montant est, entre autres, pris en considération pour le calcul de la capacité financière déterminante pour le budget de 2019, tout particulièrement pour la fixation du montant de la péréquation intercommunale.
> Par le passé, le Conseil municipal a toujours voté un dégrèvement de 100% de cette taxe.
> Avec le taux d'imposition le plus faible du canton et le renoncement à la perception de la taxe professionnelle, les entreprises installées à Genthod bénéficient d'un avantage financier appréciable.

Il est à relever que les communes qui, comme Genthod, procèdent à un dégrèvement à 100% sont tenues de produire les bordereaux pour la Taxe professionnelle, quand bien même la recette fiscale en découlant est nulle.

La charge financière, pour ce travail, s'élève à environ CHF 6'000.- par an.

**Perception de la taxe professionnelle sur le canton de Genève 2015**

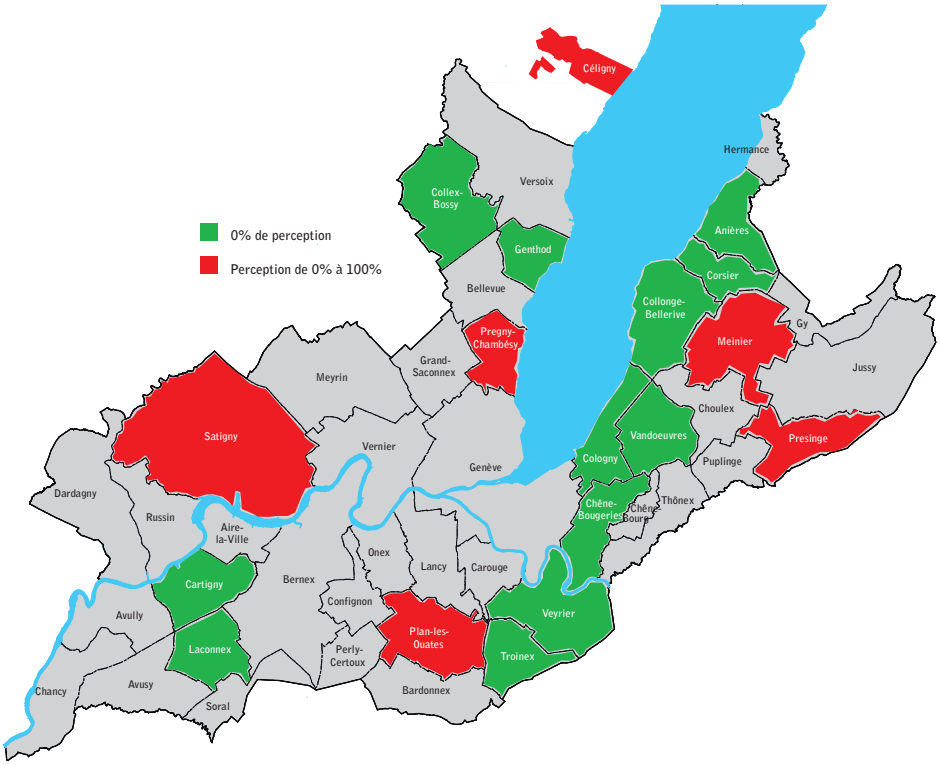

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### Explication du projet "Magnin"

Les buts principaux de cette acquisition sont de conserver et créer de nouveaux logements locatifs à loyers modérés à destination des familles.

Ce type de logements manque dans la commune et les possibilités d'en construire sont très rares. La Commune peut ainsi participer, même modestement en termes de construction de logements, et contribuer à une utilisation parcimonieuse des terrains à bâtir en appliquant une densification raisonnable et respectueuse du caractère du lieu.

Cela écarte également le risque important qu'un promoteur privé n'achète la parcelle avec l'intention de démolir la maison existante et de densifier au maximum la parcelle en modifiant radicalement le site.

Le projet prévoit de conserver la maison existante et d'implanter sur la parcelle deux villas locatives à deux logements chacune, soit deux maisons plutôt basses, à toits plats végétalisés. Les gabarits sont très inférieurs à la maison existante et aux arbres qui les entourent. Ils sont très peu perceptibles depuis les espaces publics alentours, et s'inscrivent sur la parcelle comme des "dépendances" en préservant la prééminence de la maison principale. Il s'agit ici d'une densification de qualité.

Les 4 appartements sont munis de prolongements extérieurs, sous forme de balcons ou d'avant-toits. Ces dispositifs ont plusieurs fonctions : ils créent un seuil entre l'intérieur et l'extérieur et filtrent les vis-à-vis entre les bâtiments, tandis qu'ils protègent les locaux des nuisances sonores des avions.

### Rénovation de la salle de gymnastique

La salle de gymnastique communale a été construite en 1995. Très bien intégrée au paysage local, et se trouvant très bien située à mi-chemin entre l'école et le nouveau centre communal, cette salle affichait pourtant le poids des années.

Les parois lambrissées supportaient de plus en plus difficilement le choc des ballons et les réparations devenaient trop régulières. L'éclairage quant à lui nécessitait également un petit coup de jeune.

Une étude a donc été menée et des travaux planifiés pour une remise en état globale. Les murs ont été recouverts de parois en lames de pins d'Orégon, un matériau massif et phonique. L'éclairage a été remplacé par une solution écologique beaucoup plus adaptée à son utilisation.

Et il a été décidé d'ajouter sur une paroi de la salle un mur de grimpe indoor, qui devrait ravir les amateurs d'alpinisme en salle.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin de se donner une vision concertée de leur développement à moyen terme, les Communes de Versoix, Bellevue, Collex-Bossy et Genthod, d'une part, et l'Etat de Genève à travers le Département de l'aménagement, du logement et de l'environnement et l'Office de l'urbanisme, d'autre part, se sont engagés dans une démarche de **planification intercommunale du territoire.**

Dès le début, la volonté des Communes et de l'Etat a été claire : unir leurs forces afin de préserver les qualités du territoire et faire face aux nombreuses pressions qu'il subit, notamment en termes de trafic et d'environnement, d'économie, mais également en matière de constructibilité, de par la limitation à la création de logement provoquée par la mise en application stricte de l'Ordonnance de protection contre le bruit et les quotas de surfaces d'assolement augmentés par la Confédération.

En ce qui concerne Genthod, ses perspectives de développement étant dès lors fortement limitées, cela met d'autant plus en évidence l'intérêt de prendre soin de son unique patrimoine rural et campagnard. Les zones de développement pour des constructions artisanales et surtout pour des logements seront drastiquement réduites.

Une fois la Stratégie intercommunale des quatre communes définie, ce sera à notre commission de l'Aménagement du Territoire et Mobilité d'élaborer le plan directeur communal (PDCom) plus en détail.

Une attention toute particulière sera portée à l'aménagement de la route de Lausanne pour qu'elle s'intègre du mieux possible dans le contexte campagnard propre à notre commune.

**Wolfgang Honegger** | Maire

# AFFAIRES SOCIALES
# ET NATURALISATIONS
# CULTURE
# SPORTS ET LOISIRS
# SCOLAIRE

**Michel Stalder** | Adjoint au maire

## 2017, l'année de la jeunesse

Le point d'orgue de 2017 a vu la construction d'un espace récréatif au Mail Lullin.

Ce nouvel espace aux couleurs de Genthod est organisé en plusieurs secteurs :

> La zone des petits, composée d'un bac à sable et d'une pelleteuse, de balançoires adaptées aux moins de 4 ans ainsi que de bascules ;

> La zone équilibre, grimpe et glisse, où l'on retrouve un parcours avec des obstacles et qui se termine par un grand toboggan dans un tube ;

> La zone balançoires, où plusieurs types de balançoires se côtoient : des classiques, un grand panier et une balançoire Viking, qui font les délices de tous les âges ;

> La zone action, qui regroupe une grande tyrolienne, des trampolines et des jeux sur ressorts ;

> La zone grimpe et communication, au centre du dispositif, où trône une grande pagode de cordages ;

> La zone rencontres, équipée de quelques tables et bancs, qui devient un endroit convivial pour surveiller ses enfants et rencontrer d'autres personnes.

Le projet initial incluait une zone de fitness urbain composée de 8 appareils et un bloc sanitaire qui n'ont pas été retenus par le Conseil municipal pour le moment.

Cet espace est déjà adopté par une grande partie de la population qui s'y retrouve régulièrement pour passer un moment convivial.

Nous avons également innové en proposant une activité de karting aux jeunes entre 15 et 17 ans. Celle-ci s'est déroulée un samedi de septembre à Payerne. Une vingtaine de jeunes, filles et garçons, ont fait le déplacement en car accompagnés par les membres de la commission des Affaires Sociales et Naturalisations. Nous avons pris un repas sur place puis effectué un grand prix en plusieurs manches et c'est une demoiselle qui a remporté le trophée !

Pour les 19-22 ans, une sortie au Supercross Geneva à Palexpo a été organisée en décembre et a remporté un magnifique succès.

Ces événements nous montrent que les sorties en groupes sont toujours appréciées par les jeunes et nous continuerons dans ce sens.

Les activités scolaires n'ont pas été oubliées. Nous avons financé une formation au jeu d'échec pour tous nos écoliers (16 cours de 45 minutes chacun) qui a été dispensée par la Fédération genevoise d'échecs. La création d'un échiquier géant, situé vers le bâtiment du parascolaire, s'est faite simultanément. L'association des parents d'élèves de Genthod en a profité pour organiser une fête des échecs avec un tournoi sur 16 échiquiers pour petits et grands, qui a remporté un très grand succès, permis de concrétiser ces nouveaux savoirs et donner à nos jeunes l'envie de continuer dans ce jeu de stratégie qui développe la réflexion.

Durant l'été 2017, nous avons également remplacé les structures en bois de la salle de gymnastique car celles-ci étaient endommagées. Nous avons également profité pour installer un mur de grimpe avec 6 voies en parallèle. Des cours seront bientôt disponibles.

Par contre, si nous constatons toujours une diminution du nombre d'enfants scolarisés, les demandes de places en crèche restent nombreuses. Nous subventionnons 18 places à plein temps, utilisées par 23 enfants.

**Michel Stalder** | Adjoint au maire

# SÉCURITÉ PUBLIQUE
# GÉNIE CIVIL
# ENVIRONNEMENT

**Andréas Baumgartner** | Adjoint au maire

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Parking des Châtats

Après plusieurs actes de vandalisme sur le site, les Communes de Genthod et Bellevue ont installé des caméras de surveillance réparties sur la parcelle. Cela devrait éviter autant que possible des déprédations aux véhicules entreposés sur ce parking réservé en priorité aux caravanes et mobilhomes des habitants des deux communes.

Toutes les places sont louées actuellement et nous remercions la régie Besuchet de l'accomplissement de cette tâche. Une modeste location du terrain est payée annuellement à l'Aéroport international de Genève.

### Service de sécurité privée

La société Python Sécurité, mandatée par la Mairie durant l'année, effectue des rondes de surveillance de jour comme de nuit à des heures irrégulières et marque une présence sur la commune.

Des séances de coordination ont lieu tous les deux mois en Mairie, en présence de la Police, de la société Python et du président de la commission de la Sécurité, M. Georges Rychner. A cette occasion, des remarques de part et d'autre sont formulées et adaptées selon les besoins.

### Contrôleurs de stationnement

Afin d'endiguer les parkings sauvages, un organe de collaboration intercommunale - regroupant les Communes du Grand-Saconnex, de Pregny-Chambésy, de Bellevue et de Genthod - avait vu le jour en 2012 déjà.

Le taux d'activité des contrôleurs sur le territoire des communes avait été fixé par une convention à raison de:

Genthod
10% | 8 heures par semaine

Bellevue
10% | 8 heures par semaine

Pregny-Chambésy
15% | 12 heures par semaine

Grand-Saconnex
65% | 52 heures par semaine

Ces contrôles sur le territoire des communes sont justifiés notamment suite à la suppression des places de stationnement le long de la route de Lausanne.

### Sapeurs-pompiers

Avec l'acquisition d'un nouveau véhicule par les Communes de Versoix, Collex-Bossy et Genthod, celles-ci sont entrées dans une nouvelle ère pour le service de piquet des compagnies de sapeurs-pompiers.

La livraison du véhicule, au printemps 2017, a profité uniquement à la Compagnie de Versoix en attendant la mise en conformité des lois.

La convention signée par les magistrats des trois communes est devenue effective en automne.

L'entrée en service de cette nouvelle entité aura lieu au printemps 2018.

Une adaptation de la disponibilité de chaque intervenant sera nécessaire.

## GÉNIE CIVIL

### Aménagement d'une piste cyclable le long de la route de Valavran

La demande d'un élargissement du chemin piétonnier pouvant servir également de piste cyclable ainsi que la pose d'un revêtement bitumineux a été refusée par le DETA (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture). Ce secteur étant fortement arborisé, un décaissement du tracé serait néfaste pour la vitalité des arbres.

**Chemin des Troiselles phase II**
Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) a exigé comme contrainte l'acheminement des eaux pluviales depuis la route de Malagny via le ralliement au chemin des Troiselles. La reprise des eaux pluviales du bassin versant Pralay-Malagny a obligé la Commune à effectuer ces travaux.

C'est grâce à la compréhension et au bon sens de la direction de l'Ecole Anglaise que la conduite a pu traverser leur parcelle en diagonale pour rejoindre les canalisations à la route de Malagny.

Quant aux abords de la nouvelle usine de la société Franck Muller, il a fallu attendre le remblayage le long du nouveau bâtiment.

Deux servitudes seront notariées une fois les travaux contrôlés par un passage de caméra.

**Chemin des Troiselles phase III**
L'étude du raccordement des eaux pluviales repris au chemin des Troiselles allant au lac par le chemin de la Petite-Voie avance bon train.

Deux solutions se profilent, soit en passant sous le niveau des voies de chemin de fer et la route de Lausanne, soit par le passage piétons menant à la route du Creux-de-Genthod.

Ces travaux nous obligeront à ouvrir le tronçon de route afin de refaire une nouvelle conduite menant au lac.

La conduite actuelle, construite il y a une quinzaine d'années, est sous-dimensionnée.

Un rendez-vous doit être pris avec la direction des CFF afin de trouver la meilleure des solutions.

**Installation d'une fontaine au chemin de la Fermette**
L'alimentation en eau potable des quelques maisons du chemin de la Fermette pose un problème. Un débit régulier de consommation est nécessaire afin de garantir une qualité irréprochable de l'eau, leur consommation étant trop faible pour un renouvellement permanent dans le réseau.

Le service des eaux des SIG exige un écoulement continu 24h sur 24 à raison de 3 à 4 litres par minute, eau qui s'écoulait dans la nature par le passé mais facturée à la Commune.

C'est pourquoi la Mairie a décidé d'installer une fontaine qui pourra profiter aux promeneurs et pourquoi pas à l'eau d'arrosage des massifs de fleurs de la commune.

**Bassin de rétention au ruisseau de Crève-Coeur**
Une nouvelle étude a été mandatée par la maison CERA, en complément de l'étude effectuée en 2015 déjà par la société Ecotech.

Cette nouvelle étude était devenue nécessaire afin d'établir un plan financier définitif, en tenant compte du débit d'eaux lors de fortes crues et en considérant une mesure paysagère supportable au vu des travaux dans ce secteur.

**Réfection de la route de Malagny**
Un profilage de la route est devenu nécessaire suite à la dégradation du revêtement actuel. En prévision de ces travaux, les canalisations ont été contrôlées par les Services Industriels de Genève. Le remplacement d'un tronçon s'est avéré nécessaire suite au passage de la caméra, les travaux en ciment étant affaissés. Toutes ces canalisations ont été chemisées ensuite par un nouveau procédé en polyester afin d'assurer une durabilité de ces ouvrages.

La route de Malagny est très fréquentée tout au long de la journée. Cela a exigé l'étude et la nécessité de la pose d'une couche de goudron phonoabsorbant, non sans avoir pris contact avec M. Isaac Letchmann, spécialiste reconnu. Il nous a entretenus sur les avantages et les inconvénients du goudron phonoabsorbant.

## ENVIRONNEMENT

**Journée Nature 2017**
Cette année, la journée nature a été dédiée à l'incitation au compostage individuel.

C'est par une journée maussade du samedi 30 septembre que s'est déroulée cette manifestation sous les compétences de M. Alexandre Delavigne, de l'organisation "Jardins vivants".

Plus d'une trentaine de communiers ont participé à ces deux ateliers.

## Ramassage des poubelles

Les Mairies de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod ont lancé une procédure AIMP (accord international sur les marchés publics), exigée par la Cour des Comptes, pour le ramassage des déchets ménagers au niveau des trois communes.

C'est finalement la société Retripa SA qui a obtenu le mandat et qui a commencé le 1er janvier 2018.

C'est une entreprise familiale, active en Suisse Romande dans le domaine de la gestion et du recyclage des déchets depuis 1956. Le groupe Retripa intervient sur l'ensemble de la chaîne de valorisation, de la collecte des déchets jusqu'à la commercialisation des matières premières secondaires.

Nos remerciements vont à l'entreprise Transvoirie SA pour les services rendus tout au long de ces années de collaboration, en particulier aux compétences et à la disponibilité permanente de M. Jean-François Vaudaux.

## Déchets de cuisine

Le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), et en particulier le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), a refusé la poursuite de l'étude des communes de la rive droite du lac pour créer un site de recyclage des déchets de cuisine afin d'éviter les transports.

Une seule usine de recyclage pour tout le canton est prévue en remplacement du site du Nant de Châtillon.

Actuellement, aucun plan de construction n'est mis à jour par le Département.

Avec la nouvelle société mandatée Retripa SA, la Mairie étudie actuellement le ramassage écologique de ces déchets en tenant compte des expériences parfois négatives des communes genevoises.

La Mairie a lancé le projet au printemps 2018.

## Remplacement des chênes au chemin des Chênes

Suite aux différents abattages de ces vénérables chênes au fil des années pour des raisons de sécurité et afin de rétablir une allée homogène sur ce chemin historique, un contact a été pris avec M. David Bianchi, technicien de la conservation des arbres auprès de la Direction générale de l'agriculture et de la nature.

C'est ainsi que la plantation de 9 jeunes chênes a eu lieu le jeudi 30 novembre en présence de tous les élèves de l'Ecole de Genthod. Toutes les classes ont assisté à la plantation en intégrant les tuteurs préalablement ornés de décorations par les élèves. Une journée inoubliable pour les enfants !

Les frais de la plantation et du système d'arrosage automatique sont pris en charge à raison de 50% par le Département dans le cadre d'une convention de partenariat.

La plantation a été effectuée par l'entreprise Joseph Menu, qui s'occupera de l'entretien et de l'arrosage durant 3 ans, soit jusqu'à fin 2020.

**Andréas Baumgartner** | Adjoint au maire

Retripa
Solutions de valorisation

## Espace de récupération des déchets des Châtats (ESREC)

Le DETA nous a communiqué les nouveaux horaires des 3 espaces de récupération du canton en vigueur à partir du 1er novembre 2017:

### Horaire d'hiver, de novembre à février

mardi au vendredi de 14h00 à 17h00 | samedi et dimanche et jours fériés de 10h00 à 17h00
fermé le lundi, le 25 décembre et le 1er janvier

### Horaire d'été, de mars à octobre

mardi au vendredi de 15h à 19h | samedi et dimanche et jours fériés de 10h00 à 17h00

# SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 2017

### Crédit d'investissement pour l'extension des Bains du Saugy de CHF 190'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné à financer l'extension des Bains du Saugy, sis sur les parcelles n° 1559, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod et n° 1314 de la Commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève, sous réserve de déduction d'un financement éventuel de la part du FIDU après examen du projet par ce dernier.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 190'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2018 jusqu'en 2037, sous rubrique 330.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

### Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 30'957.05 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 30'957.05 sur le budget de fonctionnement de l'année 2016, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 11 voix pour et 3 abstentions.

### Proposition de Motion du PLR en faveur de la replantation de chênes au chemin des Chênes

Suite à l'abattage de nombreux chênes le long du chemin des Chênes pour des raisons sanitaires, le PRL propose de procéder à de nouvelles plantations en associant les enfants de l'école à ce projet de plantation afin de les sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel et historique.

Le Conseil municipal décide:

De l'entrée en matière de la motion.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

### Grills des Bains du Saugy

Suite à l'intervention au sein du Conseil concernant les grills des Bains du Saugy, il est demandé ce que la Mairie compte faire avec les braseros.

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi du projet en commission Sécurité.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 11 voix pour et 3 abstentions.

## SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2017

### Crédit complémentaire pour le réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin de CHF 30'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit complémentaire d'un montant de CHF 30'000.- destiné au réaménagement de la place de jeux du Mail Lullin, sur la parcelle 1371 de la Commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'investissement du 8 novembre 2016.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 12 voix pour et 1 voix contre.

### Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 3'392.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 3'392.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2017, ligne n° 540.365.03 "Accueil petite enfance", pour l'Association Supernounou.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

### Réseau de câble de la Commune

Vu l'âge du réseau câblé communal, exploité par l'entreprise UPC-Cablecom, du fait que des mises à jour techniques sont à prévoir et parce que les abonnés sont en régression continuelle, l'Exécutif souhaite envoyer en commission des Finances une éventuelle vente du réseau câblé.

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer la proposition en commission des Finances.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

**Rénovation de la salle sous l'église Ste-Rita à Bellevue**

L'église catholique a rénové la salle sous l'église Sainte Rita et demande aux Communes de Bellevue et Genthod de participer aux coûts. L'Exécutif souhaite dès lors renvoyer en commission des Finances cette demande de participation.

Le Conseil municipal décide:

De renvoyer la proposition en commission des Finances.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

**Proposition de motion du PLR en faveur de la redéfinition du processus de recrutement du personnel communal par l'Exécutif**

Le PLR souhaite que tout engagement de personnel communal fasse l'objet d'une mise au concours systématique et que l'ensemble du processus de recrutement soit coordonné par le Secrétaire général.

Le Conseil municipal décide:

De l'entrée en matière de la motion.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Après discussion et mise au vote, **la motion est acceptée** par 11 voix pour et 2 abstentions.

**Absence de luminaires sur le chemin entre la sortie de la gare du Creux-de-Genthod et le Tennis Club**

Il est suggéré que la commission de l'Environnement puisse discuter au sujet de l'absence de luminaires entre la sortie de la gare du Creux-de-Genthod et le Tennis Club et d'envisager la mise en place de quelques luminaires le long de cette montée.

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi de la proposition en commission de l'Environnement.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

## SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2017

**Présentation des comptes 2016**

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi des comptes en commission des Finances.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

**Crédit budgétaire supplémentaire destiné à financer la restauration de la salle paroissiale de la chapelle Sainte-Rita à Bellevue (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 23'300.- destiné à la réalisation susmentionnée.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte de fonctionnement, sous rubrique 300.365.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
4. De subordonner cette décision à l'acceptation d'une délibération similaire par la Commune de Bellevue.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

**Crédit d'investissement pour la rénovation de la salle de gymnastique communale (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'un montant de CHF 220'000.- destiné à la rénovation de la salle de gymnastique communale, sise 4, chemin des Chênes, sur la parcelle 1851, propriété de la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 220'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2018 jusqu'en 2027, sous rubrique 340.331.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour et 1 abstention.

**Crédit d'investissement pour l'aménagement d'un cheminement pour cycles et piétons à la route de Valavran (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi du crédit en commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

**Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement sis sur la Commune de Genthod (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 140'000.- destiné aux travaux de réhabilitations de collecteurs des secteurs 25A et C sur la Commune de Genthod.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 140'000.-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 dès 2018.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

**Crédit d'étude pour la construction de logements au 4, route de Malagny (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à une étude pour la construction de bâtiments locatifs sur la parcelle 1534 sise au 4, route de Malagny, sur Genthod.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 135'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour et 1 abstention.

**Vente du Téléréseau de la Commune de Genthod**

Le Conseil municipal décide:

1. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 1'117'193.41 représentant la valeur comptable de l'investissement du Téléréseau de Genthod au 31.12.2016.
2. D'autoriser le Maire à vendre le Téléréseau de Genthod pour un montant de CHF 200'000.00, basé sur 190 abonnés, montant diminué de CHF 1'050.- par abonné en moins si le nombre d'abonnés devait passer en-dessous de cette limite au 31 mai 2017.
3. De comptabiliser le produit de la vente directement en diminution de l'actif de la Commune dans le patrimoine financier.
4. De comptabiliser la perte sur la vente en charges dans le compte de fonctionnement.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

## SÉANCE DU MARDI 9 MAI 2017

### Approbation du bouclement de crédits d'investissements 2016 et moyens de les couvrir (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de CHF 310'347.04, soit:

| COMPTES | LIBELLÉS | BUDGET INITIAL | CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE | RÉALISÉ | ÉCARTS/BUDGET MODIFIÉ |
|---|---|---|---|---|---|
| 05.330 | Amort. Patrimoine financier | - | | **62'794.09** | 62'794.09 |
| 08.303 | Assurances sociales | 10'500 | | **11'316.50** | 816.50 |
| 08.305 | Assurance maladie et accidents | 6'500 | | **6'513.15** | 13.15 |
| 08.312 | Eau, énergie, combustibles | 25'000 | 4'000 | **31'341.50** | 2'341.50 |
| 08.314 | Entretien immeubles par des tiers | 170'000 | 30'000 | **274'550.40** | 74'550 |
| 11.351 | Cantons | - | | **1'958.15** | 1'958.15 |
| 14.315 | Entretien d'objets mobil.par tiers | 8'000 | | **10'347.35** | 2'347.15 |
| 21.303 | Assurances sociales | 8'500 | | **8'699.85** | 199.85 |
| 21.304 | Caisses de pensions et prévoyance | 13'100 | | **13'115.50** | 15.50 |
| 21.305 | Assurance maladie et accidents | 5'000 | | **5'106.10** | 106.10 |
| 21.314 | Entretien immeubles par des tiers | 80'000 | | **125'333.90** | 45'333.90 |
| 30.365 | Institutions privées | 75'000 | | **77'633.30** | 2'633.60 |
| 33.305 | Assurance maladie et accidents | 5'000 | | **5'288.85** | 288.85 |
| 33.314 | Entretien immeubles par des tiers | 62'000 | 5'000 | **67'946.39** | 946.39 |
| 34.318 | Honoraires et prestations de serv. | 195'520 | 80'000 | **281'037.33** | 5'517.33 |
| 35.318 | Honoraires et prestations de serv. | 30'000 | | **32'225.30** | 2'225.30 |
| 35.365 | Institutions privées | 4'000 | | **4'160** | 160 |
| 54.318 | Honoraires et prestations de serv. | - | | **45'014.20** | 45'014.20 |
| 54.366 | Personnes physiques | - | | **513** | 513 |
| 58.318 | Honoraires et prestations de serv. | 27'000 | | **29'573.50** | 2'573.50 |
| 58.352 | Communes | 15'000 | | **20'072.30** | 5'072.30 |
| 58.365 | Institutions privées | 60'000 | | **60'112** | 112 |
| 62.303 | Assurances sociales | 17'000 | | **17'542.65** | 542.65 |
| 62.304 | Caisses de pensions et prévoyance | 26'200 | | **27'058.50** | 858.50 |
| 62.305 | Assurance maladie et accidents | 10'100 | | **10'950.40** | 850.40 |
| 72.352 | Communes | - | | **3'861.05** | 3'861.05 |
| 90.346 | Compens. financ. aux comm. françaises | 140'486 | | **152'534.17** | 12'048.17 |
| 90.351 | Cantons | 270'000 | | **278'715.60** | 8'715.60 |
| 95.314 | Entretien immeubles par des tiers | 52'350 | | **75'225.61** | 22'875.61 |
| 95.319 | Frais divers | 59'650 | | **64'712.10** | 5'062.10 |
| | | | | | 310'347.04 |

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour et 4 abstentions.

**Approbation des comptes 2016 (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 10'627'662.03 aux charges et de CHF 11'233'985.49 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 606'323.46.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 1'325'161.88 aux dépenses et de CHF 108'292.00 aux recettes, la diminution des investissements s'élevant à CHF 1'216'869.88.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'216'869.88 par l'autofinancement à raison de CHF 3'229'855.31 au moyen de la somme de CHF 1'783'280.85 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 840'251.00 et de l'excédent de revenus de CHF 606'323.46. L'excédent de financement s'élève à CHF 2'012'985.43.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 606'323.46 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 95'103'382.48 qui se compose de:

| | | |
|---|---|---|
| > Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF | 63'003'080.87 |
| > Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF | 32'100'301.61 |
| **Total de l'actif** | **CHF** | **95'103'382.48** |

et au passif un montant de CHF 95'103'382.48 qui se compose de:

| | | |
|---|---|---|
| > Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | CHF | 828'368.24 |
| > Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | | |
| > Engagements envers des entités particulières (nature 23) | CHF | 328'160.10 |
| > Provisions (nature 24) | CHF | 5'467'915.09 |
| > Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | CHF | 4'621'528.35 |
| > Fortune nette (nature 29) | CHF | 83'857'410.70 |
| **Total du passif** | **CHF** | **95'103'382.48** |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 3'787'679.-.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

**Creux-de-Genthod**

Suite à une rencontre avec les 6 personnes du Creux représentant 5 superficiaires, l'Exécutif propose de renvoyer le dossier à la commission des Bâtiments.

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi du dossier en commission des Bâtiments.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 9 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

**Espaces de barbecues**

Il est souhaité que la commission de la Sécurité se penche sur la pose de grills à un autre endroit de la commune pour que ceux qui ne disposent pas d'un jardin privé puissent aussi profiter du beau temps et de l'extérieur. Certains espaces comme le parc Lullin ou le Mail Lullin seraient possibles.

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi du dossier en commission de la Sécurité.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, pour, soit à l'unanimité.

## SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2017

**Discours de la Présidente sortante**

Mme Elisabeth Stalder, Présidente sortante, prend la parole:

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il y a un an, vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, m'avez accordé votre confiance en m'élisant à la présidence de notre Conseil municipal. J'ai été profondément touchée par cet acte de confiance. Aujourd'hui le moment est venu de vous exprimer ma gratitude.

Gratitude, tout d'abord, envers le Secrétaire général, M. Michel Soutter, qui a su me guider et me conseiller au cours de cette année dans l'exercice de ma fonction.

Gratitude, ensuite envers les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat de la Mairie, qui m'ont apporté leur appui indéfectible dans l'accomplissement de ma mission.

Gratitude envers les membres du Bureau du Conseil municipal, qui m'ont toujours épaulée de manière efficace et compétente pour faire face au travail incombant à celle qui occupe cette fonction.

Mes remerciements vont également à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et Madame la Procès-verbaliste, qui m'avez fait partager des instants de forte tension, mais aussi des intermèdes ponctués de détente et de rires. Je citerai la surprise qui m'était réservée lors de la séance du Conseil municipal du 6 décembre 2016 en découvrant l'absence de notre procès-verbaliste et de notre secrétaire. Fort heureusement, une solution de rechange en la personne de Mme Sandra Joly fut trouvée et je tiens à la remercier tout particulièrement ici. Ensuite, l'enquête menée suite à la disparition du traîneau de Noël à proximité de l'école, énigme résolue grâce à la perspicacité de notre Secrétaire général.

Un mot encore à l'intention des membres de l'Exécutif qui jouent un rôle déterminant dans le bon déroulement de nos activités. Un grand merci pour votre soutien que j'apprécie à sa juste valeur et sans lequel je n'aurais pu mener à bien la mission qui m'a été confiée.

Merci à vous tous qui avez contribué à rendre mon année de présidence riche en expériences de tous genres, car parsemée d'embûches dont vous détenez le secret.

Arrivée au terme de mon mandat présidentiel, je voudrais relever les points qui m'ont particulièrement marquée.

Tout d'abord, la poursuite des efforts colossaux consentis afin de nous faire entendre auprès de nos Autorités cantonales dans le cadre du développement futur de l'Aéroport et les nombreuses nuisances en découlant. Ce problème dépasse de loin les clivages partisans et nous concerne tous à des degrés différents. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre les activités aéroportuaires et la qualité de vie des habitants riverains qui souhaitent la prise en compte des différents intérêts en présence sans à priori ni discrimination. A cet égard, il me plaît de relever la visite de M. le Conseiller d'Etat Pierre Maudet à Genthod afin de nous expliquer les enjeux liés aux activités de l'Aéroport.

Ensuite, il convient de mentionner les nombreux projets qui se dessinent dans les communes environnantes, telles que l'urbanisation du Champ-du-Château à Bellevue, l'implantation de deux décharges de matériaux inertes situées sur les communes de Bellevue et de Collex-Bossy, le projet d'aménagement éventuel d'une décharge bioactive à proximité de notre commune, les travaux de réaménagement de la route de Suisse à travers le bourg de Versoix, la construction de la route des Nations, la traversée de Bellevue et d'autres.

Fait unique dans les annales de la Commune: à la demande de la Commune d'Avusy, le Conseil municipal a voté une résolution contre le projet de loi pour le déclassement d'une zone agricole en zone industrielle. Par ce vote, ce dernier souhaitait exprimer sa solidarité envers cette commune et l'importance qu'il accorde au respect des lois et procédures en vigueur.

Autre fait marquant dans la Commune, je voudrais vous parler de la merveilleuse exposition horlogère de la Société Franck Muller Watchland SA à laquelle le Conseil municipal était invité le 20 janvier dernier dans la dépendance entièrement rénovée du Domaine du Grand-Malagny. Ce fut une véritable révélation et un moment de pur bonheur qui restera à jamais gravé dans ma mémoire.

Les promotions citoyennes constituent également un moment fort de notre engagement politique. C'est l'occasion rêvée d'aller à la rencontre des jeunes adultes et de leur expliquer l'importance et le fonctionnement de nos institutions en espérant susciter de l'intérêt, du respect et peut-être des vocations.

Je voudrais aussi saluer la présence de nombreuses associations culturelles, sportives, sociales et d'utilité publique, dont les nombreuses activités permettent de répondre aux besoins et attentes des Gentousiennes et Gentousiens, ceci afin de faire vivre notre belle commune. Qu'elles en soient vivement remerciées !

Je tiens à relever le travail remarquable des membres du Sauvetage de Bellevue-Genthod qui se dévouent corps et âme pour secourir les navigateurs et baigneurs en difficulté sur le lac tout au long de l'année.

Il me tient également à cœur de saluer les efforts consentis par la Compagnie des Sapeurs-pompiers qui, l'automne dernier, sont allés prêter main forte aux pompiers de Collex-Bossy et du SIS afin de circonscrire un incendie au Domaine des Biolays qui a entièrement ravagé une halle de stockage de fourrage. Fort heureusement, aucune victime ne fut à déplorer.

D'autre part, nous avons pris acte de la démission de deux conseillères municipales. Il s'agit de Mmes Isabelle Isch et Nicole Picard Flumet, dont les qualités et compétences étaient largement reconnues au sein du Conseil municipal. Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov a prêté serment lors de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2017. Par contre, Mme Karen Guinand vient de prêter serment et prendra ses fonctions dès ce soir.

Nous sommes très attachés au patrimoine bâti de la Commune. C'est pourquoi, le Conseil municipal a marqué son accord pour l'acquisition de la belle propriété Magnin, sise au n° 4 de la route de Malagny, ceci afin de préserver cette belle demeure au cœur du village flanquée d'un magnifique magnolia centenaire et d'un arbre de Judée dont l'histoire est étroitement liée à celle du Christ.

Le patrimoine naturel n'est pas en reste puisque les chênes abattus subrepticement en début d'année au chemin des Chênes, inscrits à l'inventaire des voies historiques de Suisse, seront finalement replantés cet automne avec la participation des enfants de l'école.

M. le Conseiller d'Etat Luc Barthassat a également apporté son "arbre" à l'édifice puisqu'il s'est déplacé à Genthod le 25 novembre 2016, jour de la Sainte-Catherine, pour planter un magnifique érable rouge, originaire du Canada, sur le domaine de Pierre-Grise en y associant les enfants de quelques classes de l'école primaire.

L'inauguration des nouveaux jeux du Mail Lullin aura lieu le 6 juin prochain. Gageons qu'ils feront le bonheur des enfants et de leurs parents, car l'effort financier consenti est considérable et mérite d'être souligné.

Et dans tout cela, que deviennent les finances communales? Elles se portent bien, mais la prudence reste de mise, car les incertitudes liées à la conjoncture ambiante demeurent entières.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance que j'accorde aux personnes désireuses de choisir la nationalité de notre pays. A ce propos, je souhaite partager une petite anecdote avec vous : lors d'une visite de naturalisation, la candidate a comparé Genthod à un diamant avec comme toile de fond le lac et les montagnes. Cette réflexion m'a profondément touchée, car elle a suscité en moi une prise de conscience que je souhaite partager avec vous. Je vous invite dès lors, plus que jamais, à prendre soin de Genthod, et en particulier du Creux-de-Genthod. Nos prédécesseurs ont toujours défendu Genthod avec courage et détermination. Il s'agit d'un héritage commun que nous avons le devoir de préserver et de léguer aux générations futures dans les meilleures conditions.

"Genthod, c'est le paradis", tel est le propos tenu par un enfant lors de la fête des Promotions 2008 sur lequel je souhaite clore mon discours avec un brin d'optimisme.

Avant de passer le témoin, il m'importe de souhaiter plein succès à mon successeur et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Vivent les habitants de Genthod, vive Genthod!"

**Hommage du Maire**

M. le Maire prend la parole:

''Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'année politique 2016/2017 a été une année de consolidation. Le Conseil municipal a trouvé son rythme de travail et les présidents des commissions ont géré leurs dossiers avec beaucoup d'engagement pour le grand bien de notre commune. Nous vous en remercions.

L'Exécutif souhaite une chaleureuse bienvenue à notre nouvelle conseillère municipale, Mme Karen Guinand, et la remercie d'ores et déjà pour son engagement futur pour le bien de la commune. Nous sommes convaincus que son intégration se déroulera aussi bien que celle de Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov, parmi nous depuis peu de temps.

**Maintenant, un regard plutôt vers un futur proche**

> Notre agence postale et épicerie est devenue une sorte de nouveau pôle de rencontre à Genthod, mais sa situation n'est pas éclatante et la pérennité de ce coin fort sympathique n'est pas assurée pour l'éternité. Chacun de nous a certainement des conseils à donner à la gérante, mais il ne faut pas oublier qu'il est difficile d'être en concurrence avec des grandes surfaces à proximité et des Migrolinos à Mies et à Versoix gare ainsi qu'avec la station-service de Bellevue, ouvertes presque 24 heures sur 24. Pensez à y aller de temps en temps, d'en parler autour de vous, je n'aimerais pas la perdre.

> Notre projet phare Voirie-Pompiers de l'année passée a été revu drastiquement à la baisse avec à la clé une diminution des coûts d'environ 6 millions. Nous avons pris connaissance d'un éventuel regroupement des Services des Pompiers qui pourrait avoir lieu dans une commune limitrophe. La commission en charge du projet s'est mise aussitôt au travail et le nouveau devis général va nous parvenir sous peu. Je pense que le début des travaux peut être envisagé pour 2018.

> Tout au début de l'année, le 10 janvier 2017 plus exactement, le Conseil municipal a donné son accord pour l'achat d'une belle maison plus que centenaire avec 4 appartements située au 4, route de Malagny. Il a ainsi pu être évité qu'elle soit achetée par un promoteur-immobilier et rasée pour faire place à une bâtisse qui aurait pu ne pas être compatible avec le lieu. L'Exécutif remercie le Conseil municipal pour sa réactivité.

> Le fonds de solidarité entre communes, nommé péréquation intercommunale, est constitué de 1% de la somme du potentiel de ressources de chacune des communes et représente pour l'année 2017 pour l'ensemble des communes la coquette somme de 57 millions. Ce fonds va être renforcé dès 2018 à 1,5% et en 2019 à 2%. A la rentrée en automne, lors des discussions sur le budget pour l'année prochaine nous allons reparler de cette ''douloureuse''.

> **Dans un avenir proche, le Plan directeur cantonal 2030 va être abordé et, après la pause estivale, le Plan directeur communal également**. Les discussions qui vont accompagner ces travaux vont être intenses et l'échange des différentes opinions concernant la densification de nos zones à construire, ou ce qu'il en reste, promet d'être animé. Nous avons la grande chance d'avoir des conseillères municipales et des conseillers municipaux qui sont très à l'aise dans le domaine de l'aménagement.

> **Directement liée à l'aménagement** et bien moins réjouissante, il s'agit de la diminution du nombre d'enfants scolarisés dans notre école. A la rentrée de septembre 2017, il y aura moins de 140 enfants à l'école de Genthod; c'est presque 50% de moins qu'il y a 12 ans. Pour éviter que Genthod devienne une commune habitée en **majorité par des séniors**, un brin d'ouverture vers une densification modérée à certains endroits de la commune pourrait être un bon compromis, je dirais même une sage décision.

  **Exprimé avec un brin d'ironie**, on peut aussi dire que cette solution pourra éviter que, dans quelques dizaines d'années, l'aménagement de notre cimetière prenne une importance disproportionnée dans les préoccupations de nos futurs élus.

> **Avant le 1er juin de chaque année**, c'est une obligation, le Conseil municipal élit son nouveau président ou sa nouvelle présidente pour l'année politique à venir. C'est le but principal de la séance d'aujourd'hui.

  **Je saisis l'occasion** pour remercier au nom de l'Exécutif la présidente de notre Conseil, **Mme Elisabeth Stalder**, pour son travail de grande qualité durant les 12 derniers mois. Elle a géré les séances avec clarté, constance et toujours avec un brin d'humour si bienvenu.

**Mesdames, Messieurs, chers collègues**, à mes yeux cela a été de nouveau une bonne année, vous avez mis les intérêts de nos habitants au centre de vos préoccupations et les décisions que vous avez prises le montrent clairement. Au nom de l'Exécutif, je vous remercie, vous avez la capacité de penser et de réagir au-delà de vos intérêts particuliers et politiques, de mettre la population au centre de vos préoccupations et d'être là pour ceux qui en ont besoin. J'en suis convaincu, nous allons continuer à aller loin ensemble.

**L'Exécutif et moi-même** nous réjouissons d'ores et déjà d'entamer les 12 prochains mois avec vous, sous l'égide de la nouvelle présidente.

Merci pour votre attention.''

**Election du Bureau 2017-2018**

Conformément à l'article 9, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal a nommé son Bureau comme suit:

Présidente: Mme Fabienne Pitteloud
Vice-présidente: Mme Carol Borloz-Neuffer
Secrétaire: Mme Elisabeth Stalder

## SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 2017

### Résolution concernant la mise à jour du plan directeur cantonal 2030

Le Conseil municipal décide:

1. De préaviser défavorablement les modifications du Plan Directeur Cantonal 2030 proposées concernant la Commune de Genthod.

Mise au vote, **la résolution est refusée** par 6 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

### Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement au chemin de la Pralay pour CHF 170'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 170'000.- destiné aux travaux de construction des collecteurs du secteur du chemin de la Pralay.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 170'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 dès 2018.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.
6. De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.

Mise au vote, **la résolution est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

### Crédit d'investissement pour la réhabilitation de réseaux secondaires d'assainissement à la route de Malagny pour CHF 710'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 710'000.- destiné aux travaux de construction des collecteurs du secteur de la route de Malagny; soit CHF 210'000.- pour la réfection des collecteurs et CHF 500'000.- pour les travaux de voiries publiques.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 210'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 dès 2018.
4. D'amortir la dépense de CHF 500'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 62.331 dès 2018.
5. De prendre acte que le crédit de CHF 210'000.- relatif à la réfection des collecteurs sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
6. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.
7. De subordonner cette délibération à l'approbation du projet et à la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

## SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

### Présentation du projet de budget 2018

M. Honegger présente le projet de budget 2018.

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi du projet de budget 2018 en commission des Finances.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

### Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 36'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 36'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2017, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous la rubrique mentionnée.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 5 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

### Lettres adressées au Conseil municipal

Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux, la Présidente propose à l'ensemble du Conseil de se prononcer sur la procédure consistant à évoquer les courriers reçus par le Conseil municipal succinctement dans les communications du Bureau, en indiquant leur énoncé et un contenu succinct ne portant pas atteinte à la sphère privée de tiers, et à traiter ensuite ces courriers lors du huis clos de fin de séance si nécessaire.

Le Conseil municipal décide:

D'accepter la procédure proposée.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

## SÉANCE DU MARDI 10 OCTOBRE 2017

### Crédit d'étude pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-Coeur de CHF 85'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-Coeur pour CHF 85'000.-.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 85'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.33003 dès 2018.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le FIA (fonds intercommunal d'assainissement), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.46120.
5. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

### Droits de superficie du Creux-de-Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. De charger le Maire d'étudier la constitution de nouveaux droits de superficie distincts et permanents sur la parcelle 884, feuille 25, sise sur la commune de Genthod, pour les bâtiments 614, 230, 231, 616, 608, 226, 227, 228, 259 et 615.
2. De demander au Maire de proposer une procédure d'attribution des nouveaux droits de superficie distincts et permanents, permettant un traitement égal des soumissionnaires et de maximiser l'efficience pour la Commune, en tenant compte des recommandations dont la Cour des comptes a fait part à la Commune en son courrier du 16 août 2017.

Mise au vote, **la délibération est refusée** par 14 voix contre et 2 abstentions.

Le GIG présente une proposition visant la création d'une commission ad hoc dédiée au sujet des droits de superficie au Creux-de-Genthod.

Le Conseil municipal décide:

La création d'une commission ad hoc dédiée à la question des droits de superficie au Creux-de-Genthod.

Mis au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide:

La nomination de MM. Joss, Favre, Rychner et Sanou ainsi que Mme Udry au sein de la commission ad hoc Creux-de-Genthod.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

## SÉANCE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017

### Modification de la composition des commissions du Conseil municipal

Suite à la démission de M. Jean Keller, le PLR propose Mme Marie-France Mutillod pour le remplacer à la présidence de la commission des Finances.

Le Conseil municipal décide:

De nommer Mme Marie-France Mutillod à la présidence de la commission des Finances.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour et 3 abstentions.

### Projet de résolution concernant la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la subvention de CHF 330'000.- pour la construction d'une passerelle

Le Conseil municipal déclare:

> S'opposer, dans la mesure du possible, à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017 relative à la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.

> Etre solidaire des communes genevoises opposées à cette décision et prier les Autorités cantonales de bien vouloir traiter cette affaire en entendant l'avis de cette majorité.

Mise au vote, **la résolution est refusée** par 7 voix pour et 9 voix contre.

**Taxe professionnelle communale 2018 (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à 100%.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 15 voix pour et 1 abstention.

**Indemnités aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 62'000.- et aux Adjoints au maire à CHF 49'600.-, soit CHF 161'200.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 40'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2018 suivantes: 012000.300 indemnités Maire et Adjoints; 011000.300 indemnités Conseil municipal.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour et 2 abstentions.

**Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2018 (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le budget de fonctionne ment 2018 pour un montant de CHF 11'433'650.- aux charges et de CHF 11'491'916.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 58'266.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 25 centimes.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour et 2 abstentions.

**Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises de CHF 284'000.- (délibération)**

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 284'000.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 ''subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun'').
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2019.
4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 16 voix pour, soit à l'unanimité.

### Installation de point d'eau et de toilettes sèches au parc de jeux

Suite à la construction du parc de jeux du Mail Lullin, il est demandé d'envisager sérieusement la mise en place d'un point d'eau et de toilettes sèches, et que cette question soit renvoyée en commission.

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi en commission Culture, Sports et Loisirs de la demande d'aménagement de point d'eau et de toilettes sèches au parc des jeux ou dans ses environs proches.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 8 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

## SÉANCE DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

### Approbation du bouclement des crédits d'investissement 2017 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter le bouclement de crédits d'investissements comprenant un dépassement de CHF 5'469.38 pour la rénovation du Sauvetage et un dépassement de CHF 122.20 pour la rénovation de la salle de gymnastique, soit un montant total de CHF 5'591.58.
2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de CHF 5'591.58.
3. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

### Pétition "Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo"

Le Bureau a reçu une pétition initiée par 429 médecins genevois en faveur de la mobilité douce qui demande aux autorités exécutives et législatives, cantonales et communales, d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 ("pour une mobilité douce - initiative des villes" - du 15 mai 2011).

Le Conseil municipal décide:

Le renvoi de la pétition "Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo" en commission Aménagement du Territoire & Mobilité.

Mise au vote, **la pétition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

# BILAN
## DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2017

# RAPPORT
## DES COMMISSIONS

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

**Bâtiments**
M. Noun Jacques Sanou | président

"Durant le 1er semestre 2017, la commission des Bâtiments s'est réunie 6 fois. Comme indiqué dans nos précédents rapports, c'était le nouveau Centre de Voirie qui devrait retenir toute notre attention.

En fin d'année 2016, la commission a revu le projet suite aux doutes sur le programme pompiers et aussi une revue à la baisse du budget. La commission a demandé aux architectes de reprendre la réflexion sur le projet, sur la base d'un budget de 2,5 millions.

D'autre part, la commission a donné son accord pour l'acquisition de la Maison Magnin à la route de Malagny 4. Ce qui a été fait par l'Exécutif. Le projet a été confié à M. Widmann pour une étude de faisabilité.

La commission a présentement un dossier brulant sur la table : le problème de droit de superficie au Creux-de-Genthod. Nous avons fait appel à Me Bellanger afin d'avoir un avis de droit. Ce qui a été fait. Me Bellanger nous a fait une présentation bien détaillée, lors d'une séance de la commission élargie à tous les membres du Conseil municipal. Ce dossier est très émotionnel et passionnel. La commission va le traiter avec objectivité et sérénité.

Mesdames et Messieurs les commissaires, je vous remercie pour l'esprit d'équipe que vous mettez en avant pour l'intérêt de notre Commune.

Je remercie M. le Maire pour sa constante disponibilité.

Je vous remercie de votre attention."

**Sécurité Publique**
M. Georges Rychner | président

"Depuis décembre 2016, la commission de la Sécurité Publique s'est réunie une seule fois en date du 10 avril dernier et la prochaine séance aura lieu mardi prochain.

La commission a bénéficié d'une présentation, par son président Frédéric Porchet, de la **Société de Sauvetage de Bellevue-Genthod**. Cette dernière est soutenue financièrement par notre Commune.

Les commissaires se sont encore penchés sur les **incivilités**, particulièrement liées au mépris des règles de circulation. Ils ont demandé la mise en place du radar qui appartient à la Commune. Ils ont aussi pris connaissance du nombre de **cambriolages**, ou tentatives, durant les 2 derniers mois et recommandé une meilleure visibilité de Python, l'entreprise de sécurité protégeant Genthod.

Une borne **hydrante d'incendie** doit être installée au hameau de Rennex afin de respecter les nouvelles prescriptions. La commission a préavisé favorablement le principe et le dossier est parti en commission du Génie Civil.

Les nuisances et dangers liés aux **grills des Bains du Saugy** ont été analysés et la commission reviendra sur le sujet la semaine prochaine.

Et, finalement, le **parking des Châtats** bénéficiera d'une caméra de surveillance pour la partie occupée par les Gentousiens et qui sera soutenue par d'autres caméras couvrant la partie belleviste. Le processus d'installation est dans les mains de la Commune de Bellevue, propriétaire de l'ensemble du terrain.

A tous les acteurs de cette commission, j'adresse ma reconnaissance pour leur agréable et efficace participation."

**Culture, Sports et Loisirs**
Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov | présidente

"La commission de Culture, Sports & Loisirs a, à ce jour, fini la programmation des spectacles pour 2018. Nous avons pris note et discuté d'éventuelles aides sportives dont l'approbation sera faite à la rentrée.

Merci à tous."

**Affaires Sociales et Naturalisations**
Mme Borloz-Neuffer | présidente

"Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie 5 fois et aura une dernière séance avant les vacances d'été, le lundi 26 juin prochain.

**Aînés**
Le 6 avril dernier, nous avons eu notre traditionnelle sortie d'une journée. Cette année, la commission a décidé d'emmener nos aînés au Chaplin's World, qui retrace la vie de Charlie Chaplin. Ensuite, nous sommes allés manger au restaurant de l'hôtel du Léman, qui bénéficie d'une splendide vue sur le Léman. Cette destination a rencontré un vif succès, car nous avons eu 97 participants et le musée les a spécialement enthousiasmés.

Pour le spectacle, nous sommes allées voir une pièce de théâtre "Duo sur Canapé" au Centre communal, le 12 mai dernier. Ce spectacle très drôle a été programmé par la commission Culture, Sports & Loisirs et était précédé par un apéritif dinatoire. 64 personnes ont participé à cette sortie et, étant donné les retours très positifs que les commissaires ont eus, nous avons envie de renouveler la formule

**Aide humanitaire à l'étranger**
Nous recevons toujours beaucoup de dossiers (43 dossiers depuis le 1er janvier 2017). Jusqu'à présent, les membres de la commission ont décidé d'octroyer un don à 7 dossiers pour une sommes globale de CHF 24'460.-.

Depuis plusieurs années, la commission privilégie les petits projets concrets comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé ou d'accès à l'eau potable. Ce 1er semestre, nous avons aussi soutenu des nouveaux projets d'aide, comme :

> Construction de four au Népal,

> Reconstruction d'une clinique au Népal.

### Aide humanitaire en Suisse

En général, nous recevons des dossiers pour l'aide en Suisse vers septembre. En ce début d'année, la commission a déjà reçu 2 dossiers et attribué un don à chacune de ces associations, dont l'une s'engage dans la recherche sur le cancer.

### Naturalisations

La commission a reçu 14 demandes de naturalisation, auxquelles la commission a donné 10 préavis favorables. Quant aux autres, elles seront traitées à la séance de la Sociale du 26 juin prochain ou en septembre.

J'aimerais remercier les commissaires qui s'investissent pleinement dans cette commission, et surtout dans l'important travail du traitement des dossiers "d'Aide à l'Etranger" et de "Naturalisations", ainsi que M. Michel Stalder, adjoint au maire, pour son aide et son soutien.

J'aimerais aussi remercier les collaborateurs de la mairie qui assurent le soutien administratif de la commission et qui sont vraiment d'une aide précieuse."

## Environnement

M. Bastien Guex | président

"La commission de l'Environnement se penche actuellement sur le complexe dossier de la gestion des déchets urbains. Après avoir reçu au mois de janvier la société Ecoservices, qui est venue présenter une étude concernant la création d'un réseau d'écopoints, les membres de la commission sont entrés dans le vif du sujet. Tant l'éventuelle fin des levées porte-à-porte, l'implantation des écopoints, les solutions alternatives, que les avantages et inconvénients des différents systèmes de collecte ont été abordés.

Soucieuse d'améliorer le tri des déchets urbains sans générer une nouvelle guerre des poubelles, la commission a demandé, en plus des sites potentiels sur le domaine public, d'identifier toutes les zones dévolues à des containers collectifs privés. Ceci dans le but d'ouvrir le champ de sites possibles, dans une logique de partenariat public/privé.

En outre:

> La commission appelle de ses vœux une collaboration en bonne intelligence avec la Commune de Bellevue.

> Elle propose un changement progressif du système de gestion des déchets et des phases d'essai pour expérimenter certaines idées et éviter des investissements improductifs, comme par exemple de passer à une seule levée par semaine pour les déchets incinérables ou l'installation de containers provisoires pour tester les emplacements possibles.

> Elle aimerait d'avantage d'informations à propos de coûts réels, autant écologiques que financiers, des différentes solutions.

Enfin, pour conclure ce sujet, la commission relève unanimement l'importance de la communication et l'intégration de la population à la démarche. C'est pourquoi, la commission a décidé, avec l'accord de M. Baumgartner, que la Commune organise une séance participative cet automne pour expliquer aux habitants de Genthod les enjeux, les tâches des divers intervenants et les solutions possibles. Cette séance sera également l'occasion de donner la parole à la population.

La commission ne s'est pas limitée au sujet de la gestion des déchets urbains. Elle a aussi décidé que le thème de la Journée Nature 2017 portera sur le compostage. Un atelier pour apprendre à faire un compost est en préparation.

Enfin, dernier point mais pas des moindres, les membres de la commission sont très sensibles au sujet de la gestion écologique et esthétique des espaces verts de notre belle commune. A ce titre, les membres de la commission ont demandé que la gestion des espaces verts par l'Exécutif leur soit expliquée en 2017, afin de connaître sa vision pour ce domaine. Nous attendons encore des nouvelles de la Mairie à ce sujet.

Je remercie les membres de la commission pour leur apport et les discussions intéressantes que nous avons.

Je remercie M. Baumgartner pour son travail.

Je vous remercie tous pour votre attention."

# RAPPORT
## DES COMMISSIONS SUR LE DEUXIÈME SEMESTRE 2017

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

**Génie Civil**
M. Joël Schmulowitz | président

''M. le Maire, MM. les Adjoints, chers collègues,

Depuis ce début d'année, la commission du Génie Civil s'est réunie à deux reprises. Lors de sa première séance du 24 avril, nous avons pu constater sur place l'évolution du chantier Troiselles II, qui progresse malgré une interruption de la construction du collecteur des eaux claires, justifiée par des travaux importants sur le site Franck Muller. Nous avons poursuivi notre promenade - ou plutôt notre inspection - le long du chemin de la Fermette, pour se convaincre de la nécessité d'un bassin de rétention des eaux claires issues des quartiers Fauvette et Chêna, qui se jettent naturellement dans le Nant de Crève-Cœur à cet endroit. Le mandat sera confié aux bureaux Buffet et Ecotec.

Lors de la deuxième séance du 23 mai, nous avons étudié et avalisé des projets importants. Il s'agit de la réfection complète ou par chemisage des collecteurs chemin de la Pralay et route de Malagny, ainsi que la restauration et le surfaçage de cette dernière si fréquentée et si abîmée. Le coût de ces différents travaux s'élève environ à CHF 850'000.-.

Singulière commission que celle du Génie Civil, commission au sein de laquelle nous parlons peu, marchons beaucoup et dépensons énormément, et ceci pour des réalisations souvent invisibles mais absolument nécessaires sinon obligatoires.

Enfin, je voudrais remercier les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat pour leur disponibilité et leur amabilité, mais aussi notre adjoint en charge du dicastère, M. Andréas Baumgartner, toujours disponible.

Je vous remercie pour votre attention.''

**Aménagement du Territoire et Mobilité**
Mme Fabienne Pitteloud | présidente

''La commission s'est réunie à quatre reprises durant le premier semestre 2017 et a voulu traiter des différents plans piétons, cyclistes, intercommunal, cantonal d'aménagement et communal d'aménagement. Elle a participé à deux séances publiques, l'une au Grand-Saconnex, pour la présentation de la mise à jour du Plan directeur cantonal, et à Bellevue, pour la présentation du Plan directeur communal de notre commune voisine.

Pour résumer, lors de chacune des séances internes, la commission a demandé à M. le Maire de mandater un bureau d'études afin de mettre à jour le Plan directeur communal d'aménagement du territoire (la Mairie a pour cela un délai en mars 2018) et également que le plan cycliste soit terminé et présenté à la commission pour discussion. Or, nous n'avons à ce jour toujours aucune indication qu'un bureau d'études aurait reçu mandat, et en tant que présidente de la commission, je ne peux qu'indiquer au Conseil municipal que nous sommes dans l'impossibilité d'avancer sur ces différents plans, car nous n'avons pas la compétence de mandater qui que ce soit, et qu'il est probable que les délais qui nous sont impartis ne seront pas tenus.

Enfin, je souhaite rappeler que suite à une résolution adoptée par le Conseil municipal en octobre 2015, nous sommes en attente d'une proposition pour la route de Valavran.

En complément, je remercie les commissaires de la commission pour leur participation active et un mot particulier à Mme Vizcaino, notamment pour la proposition de la visite de l'écoquartier de Meyrin, qui était extrêmement instructive et intéressante en matière d'aménagement.''

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2017

**Aménagement du Territoire et Mobilité**
Mme Fabienne Pitteloud | présidente

Nous avons eu peu de réunions depuis le mois de septembre, mais la commission avance rapidement dans la préparation de la mise à jour du plan directeur communal de l'aménagement du territoire. Plusieurs membres de la commission ont participé à la séance de présentation de la fiche PSIA organisée par l'Aéroport au Terminal 2. Une séance est prévue la semaine prochaine afin de définir le mandat de la commission à ce sujet. La commission attend les intentions de tous les partis à ce sujet, étant donné l'impact du PSIA sur notre commune.

**Affaires Sociales et Naturalisations**
Mme Fabienne Pitteloud | présidente
Mme Borloz-Neuffer | présidente

Durant ce 2ème semestre, la commission des Affaires Sociales & Naturalisations se sera réunie 5 fois, 4 fois jusqu'à aujourd'hui et elle aura une dernière séance avant les vacances de Noël, le 11 décembre prochain.

Cette commission a, en général, une séance par mois. En effet, entre le choix des différentes sorties, les comptes rendus des nombreuses études de dossiers d'aide, que ce soit à l'étranger ou en Suisse, ainsi que les rapports qui font suite au grand nombre de visites de naturalisation, le travail ne manque pas.

**Aînés**
Nous organisons 4 sorties par année pour nos aînés. Nous sommes allés:

> Au Cirque Knie le 31 août dernier et il y a eu 89 participants. Nous avons, malgré le fait qu'il n'y ait plus de représentations avec des éléphants, assisté à un spectacle fantastique.
> Aux Automnales le 16 novembre 2017, nous avons accompagné 56 participants. Nous nous sommes rendus à Palexpo, où nos aînés ont pu suivre par petits groupes une visite guidée du stand du CERN, hôte d'honneur cette année.
> Un spectacle qui a généralement lieu en mars-avril.
> Une sortie d'un jour qui se déroule normalement en mai-juin.

Pour ces 2 derniers évènements, nous n'avons pas encore discuté de nos choix potentiels, mais cela devrait se faire prochainement.

**Aide humanitaire à l'étranger**
Bien que l'étude de chaque dossier prenne du temps, grâce à la ''formule de demande d'aide à l'étranger'', mise en place depuis un peu plus d'un an et dont je vous ai déjà parlé, nous constatons, au-delà du fait que nous avons gagné dans la systématique et l'égalité de traitement, qu'elle nous aide aussi à être plus efficaces, afin de répondre plus rapidement à la demande croissante des aides.

Cela fait quelques années que la commission privilégie les petits projets comme la construction ou le fonctionnement d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé ou d'accès à l'eau potable. Cette année, la commission a aussi soutenu des projets, tels que :

> la construction de fours, permettant de cuisiner et de chauffer les maisons, au Népal ;
> la lutte contre la malnutrition grâce à la spiruline, à Madagascar ;
> la promotion des droits des femmes, en Afghanistan.

Depuis le début de l'année, les membres de la commission ont étudié 52 dossiers et décidé d'octroyer un don à 20 dossiers pour une somme globale de CHF 64'710.-.

### Aide humanitaire en Suisse

En règle générale, nous recevons moins de demandes d'aide en Suisse. Pourtant, en 2017, nous avons reçu plus de dossiers que les autres années et cela, une fois n'est pas coutume, déjà en début d'année.

Nous avons fait des dons à des associations:

> qui soutiennent les personnes ayant des problèmes d'addiction ;
> qui étudient le dosage optimal de chimiothérapie chez les enfants atteints de cancer ;
> qui apportent des soins psychothérapeutiques, lors de violences.

### Naturalisations

Depuis septembre, la commission a traité 13 demandes de naturalisation, auxquelles elle a donné 12 préavis favorables. Quant à la dernière demande, elle sera traitée en décembre.

Au total depuis le début de l'année, la commission a reçu 23 demandes de naturalisation.

### Jeunes

Cette année, il y a eu une nouveauté ! En effet, la commission a obtenu un budget afin de pouvoir organiser des sorties pour les jeunes de la commune. Elle a organisé 2 sorties :

> Sortie Karting : le 16 septembre 2017, nous avons accompagné 25 participants, âgés de 15 à 17 ans, au Karting de Payerne. Sur place, nous avons d'abord mangé ensemble, puis les jeunes et les membres de la commission ont été répartis en 2 groupes. Chaque groupe a pu accomplir 3 courses chacun.

  Au terme de cette course, les 3 premiers de chacun des groupes ont reçu une coupe, ainsi qu'il y a eu un prix pour les 3 meilleurs temps des 2 groupes confondus.

> Supercross : 31 jeunes de 19 à 22 ans ont participé à cette sortie qui a eu lieu le 1er décembre dernier. Nous avons emmené ces jeunes adultes pour cette soirée de Supercross à Palexpo, où nous avons pu assister à un magnifique show avec des participants de renommée mondiale. Ils se sont bien amusés et ont été unanimement ravis de cette soirée.

J'aimerais remercier les commissaires qui s'investissent beaucoup dans cette commission et permettent à celle-ci de bien fonctionner, en bonne intelligence. Un grand merci aussi à celles qui ont pris le PV, tout au long de l'année, lors de nos séances de commission. Elles se reconnaîtront.

Je tiens aussi à remercier les collaborateurs de la mairie pour leur soutien administratif et qui font en sorte que nos séances se déroulent sans accrocs.

Enfin, je remercie M. Michel Stalder, adjoint au maire, pour son aide, son soutien et sa patience. Seul homme parmi 7 femmes, cela ne doit pas toujours être facile. A moins que ce ne soit le contraire !

## Bâtiments

M. Noun Jacques Sanou | président

Durant le 2ème semestre 2017, la commission des Bâtiments s'est réunie 4 fois. Comme indiqué dans le rapport du 1er semestre, la commission a présenté un dossier brûlant sur la table : le problème de droit de superficie au Creux-de-Genthod. La commission va le traiter avec objectivité et sérénité. Vous savez que le Conseil municipal a refusé de charger le Maire de constituer de nouveaux droits de superficie et une commission ad-hoc a été créée afin de réfléchir sans passion et remettre ses conclusions au Conseil municipal avant fin mars 2018.

En ce qui concerne la villa Magnin, la demande d'autorisation a été déposée et nous attendons la réponse.

Pour ce qui est du projet Voirie, nous sommes dans la phase de finalisation avant dépôt de la demande d'autorisation de construire. Nous avons notre dernière séance de l'année le 18 décembre avec l'ingénieur de Weinmann Energie afin de discuter du système de chauffage.

Mesdames et Messieurs les commissaires, je vous remercie pour votre esprit d'équipe et de l'intérêt que vous portez à la commission.

Je remercie M. le Maire pour sa constante disponibilité.

Je vous remercie de votre attention.

**Culture, Sports et Loisirs**
Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov | présidente

Dès le mois de septembre 2017, la commission Culture, Sports & Loisirs s'est penchée sur :

> **La subvention des jeunes sportifs d'élite de notre commune.** Bien que la date limite de la soumission de dossier de demande de subvention indique fin août, nous avons repoussé cette date jusqu'à novembre.

> **Le dernier examen et la mise au point de la programmation pour les spectacles en 2018.** La programmation s'est achevée en octobre, la première épreuve du programme nous a été montrée en Conseil municipal du mois de novembre par M. Michel Stalder. Le programme sera à la disposition des Gentousiens avant la fin décembre.

> **Le choix du dessin des élèves de l'école de Genthod pour la course de l'Escalade.** A eu lieu lors de la réunion de novembre.

**Environnement**
M. Bastien Guex | président

C'est un rapport différent par rapport à d'habitude. En effet, la raison en est que la commission s'est réunie à une seule reprise depuis le mois de septembre pour l'élaboration du budget. En plus de l'élaboration du budget, cette commission a permis de rappeler un certain nombre de demandes formulées en début d'année 2017 et déjà précisées au mois de mai. Je cite notamment un plan de la localisation des containers privés, le plan de la localisation des éco-points de la Commune de Bellevue, ou encore l'organisation d'une séance participative avec la population au sujet de la gestion des déchets, initialement imaginée pour l'automne 2017.

Jusqu'à aujourd'hui, je craignais de ne pouvoir vous apporter d'éléments positifs ce soir. Heureusement, en plus du plan de Bellevue que j'ai obtenu grâce à la disponibilité et à l'intelligence de M. Aurélien Matti, j'ai obtenu cet après-midi, sinon un plan, une liste de containers et un dossier photographique des containers privés de la Commune de Bellevue. J'espère que nous recevrons toutes les informations demandées d'ici la fin de l'année, comme cela avait été exprimé par la commission de l'Environnement afin que nous puissions reprendre une réflexion début 2018, une année après la présentation de l'étude du Bureau Ecoservices relatives à la gestion des déchets urbains. La gestion des déchets intéresse grandement la commission et il nous tarde de voir le dossier avancer.

Je vous remercie pour votre attention.

**Sécurité Publique**
M. Georges Rychner | président

2 commissions ont été planifiées ce 2ème semestre 2017.

La première, en date du 27 juin, a traité de la sécurité du chemin de Mont-Rose, du "concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours genevois", de l'avenir des grills des Bains du Saugy et d'une demande de particuliers afin d'obtenir un miroir de circulation le long du chemin de la Petite-Voie.

La deuxième, en date du 26 septembre, est revenue sur le sujet des grills des Bains du Saugy, sujet qui sera encore repris lors de la prochaine commission. L'adaptation dès 2018 des subventions du Sauvetage de Bellevue-Genthod a été préavisée favorablement sous condition d'être coordonnée avec Bellevue. Le budget 2018 était aussi à l'ordre du jour.

Sur ce dernier point, et suite à l'intervention de Mme Udry au nom du PDC lors du vote du Budget 2018 au Conseil municipal du 7 novembre dernier, permettez-moi ces quelques informations. Une demande de réduction des prestations des Agents de Police Municipale du Grand-Saconnex, actifs sur notre commune, a été préavisée favorablement par la commission de Sécurité. Cette adaptation, très compliquée à cause d'une convention intercommunale de 4 communes, n'a pas été appliquée, et le sujet sera repris lors de la prochaine commission. Je rappelle toutefois que les commissions n'expriment que des préavis et non des décisions, en particulier dans tel cas.

Il faut signaler le tout ménage de "Prévention cambriolage" distribué avant les grandes vacances ainsi que la soirée d'information à la population du jeudi 23 novembre dernier en présence de la Police et de la société Python qui surveille notre commune. Cette soirée a été organisée par notre adjoint au maire, M. Andréas Baumgartner, et la population de Bellevue y était invitée. Merci à tous les acteurs de cette manifestation.

A noter encore que les caméras vidéo ont été installées au parking qui jouxte la déchetterie des Châtats à Bellevue afin de sécuriser les véhicules des locataires de Genthod et Bellevue.

Notre commission bénéficie régulièrement d'invitations par le Commandant Stéphane Nicollin de la Compagnie des

Pompiers de Genthod afin que les membres de la commission puissent assister à leurs inspections et exercices. Merci à lui.

Et, finalement, le "Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac" a reçu les 2 véhicules de pompiers intercommunaux qui seront inaugurés la semaine prochaine, dont 1 pour les 3 communes de Genthod, Collex-Bossy et Versoix.

J'adresse un vif remerciement aux commissaires et à l'Exécutif pour leur agréable et constructive collaboration.

## Génie Civil

M. Joël Schmulowitz | président

"Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints, chers collègues,

Depuis la rentrée, la commission du Génie Civil c'est réunie à deux reprises, lors de sa première séance le 2 octobre la commission a accepté un crédit d'étude de CHF 85'000.- pour la construction d'un bassin de rétention multi-usages au Nant de Crève-cœur, nécessaire à la récupération et à la gestion des eaux claires des quartiers Fauvette et Chena. Ce bassin sera situé dans la partie forestière du chemin de la Fermette. D'autre part, la commission a voté à l'unanimité la pose d'un revêtement phono-absorbant sur le chemin de la Gandole, ouvrant définitivement la voie à ce type de surfaçage dans notre commune.

Lors de la seconde séance, le 21 novembre, nous avons reçu les responsables d'une entreprise spécialisée dans le surfaçage des routes. Ces professionnels nous ont fourni des informations précieuses et précises sur la pose et le choix des enrobés phono-absorbants et nous ont éclairés sur les avantages et les inconvénients de ces nouveaux matériaux dans tous les cadres d'utilisations.

Concernant l'étude du chemin de la Petite-Voie ou plutôt de L'Arlésienne, ce projet sera dorénavant géré par la commission de l'Aménagement. Dans le même secteur, mais dans le cadre final de la phase III des travaux d'assainissements de la commune, la perspective d'une tranchée sur le passage étroit menant à la route du Creux-de-Genthod est inévitable, dès lors il faudra prévoir une passerelle pour accéder aux quais des CFF.

Enfin, je voudrais remercier les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat pour leur efficacité et leur disponibilité ainsi que notre adjoint en charge du dicastère, M. Andréas Baumgartner, et bien sûr mes collègues de la commission pour leur engagement.

Je vous remercie pour votre attention.

## Finances

Mme Marie-France Mutillod | présidente

Mesdames,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La commission des Finances s'est principalement occupée comme chaque automne de la préparation des budgets de l'année 2018 dont elle a recommandé l'approbation à l'unanimité moins une voix. Ce budget prévoit un résultat positif pour l'année 2018, ce dont la Commune peut se féliciter.

La commission continue de porter son attention sur l'équilibre entre des prestations de qualité pour la population de Genthod et la maîtrise de coûts. Notre commune garde une situation financière saine, ce dont les habitants de Genthod peuvent être satisfaits.

La commission s'est également penchée sur différents projets qui se présentaient au Conseil municipal : un crédit d'étude pour la construction d'un bassin multi-usages du Nant de Crève-Cœur, la réfection des collecteurs de la route de Malagny et du chemin de la Pralay ainsi que la réfection de la chaussée.

La commission continue à œuvrer pour une gestion saine des finances communales, seul un équilibre financier pérenne contribuera à maintenir les prestations pour les habitants de Genthod ainsi que permettre des investissements nécessaires au bon développement de notre commune.

Merci de votre attention.

# ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

**Rapport Bibliothèque 2017**
Au 31 décembre 2017, la Bibliothèque communale disposait de 15'596 titres à offrir en prêt au public, dont 71 livres en format Large Vision loués auprès de Bibliomédia.

Le nombre de prêts totalisés depuis le 1er janvier 2017 s'élevait à 6'839, pour 279 lecteurs actifs, dont 26 nouveaux inscrits durant l'année.

462 livres avaient été acquis au fil de l'année et quelques 215 numéros de revues diverses obtenus par abonnements.

Parmi ces revues, il faut mentionner "Le Petit Ami des Animaux". Ce mensuel, qui reste dans le cœur de plusieurs générations, a été créé à Neuchâtel en 1918 par Hermann Russ, petit-fils de Philippe Suchard.

La Bibliothèque, abonnée depuis 2006, possède 116 numéros de ce petit journal, chacun traitant dans le détail un animal en particulier et fournissant une base de documentation précieuse aux enfants dont l'enseignant demande de préparer et présenter une conférence animalière.

Pour des raisons financières, la Fondation Hermann Russ a malheureusement été contrainte d'en arrêter la parution et le dernier numéro de ce petit journal quasi centenaire est paru en juin 2017.

En avril, la Bibliothèque fut le lieu d'une expérience inoubliable, dont le but était de savoir ce que font les livres durant la nuit. La bibliothécaire, Florence Pellet - éducatrice de la petite enfance - et 12 enfants de 4 à 12 ans très motivés, s'étaient fixés rendez-vous à la Bibliothèque le vendredi 7 avril à 19h30. Les enfants – qui devaient déjà avoir mangé, brossé leurs dents et mis leur pyjama – arrivèrent avec tapis de sol, sacs de couchage, couvertures et nombreuses peluches. Le campement s'installa rapidement, chaque enfant reçut une lampe de poche et la magie de la lecture s'installa... L'ambiance qui régna durant cette nuit fut autant incroyable qu'indescriptible et le nombre de livres lus par les enfants à cette occasion tout aussi impressionnant. L'aventure se termina le lendemain matin par un copieux petit-déjeuner à l'épicerie.

Le jeudi 23 novembre après-midi, la Bibliothèque accueillit Fiami, auteur genevois de bandes dessinées éducatives traduites en neuf langues, qui associent humour, dessin, science et philosophie. Le thème choisi était "Tous à l'Expo", rétrospective illustrée en BD des 6 expositions nationales suisses depuis 1883. Les membres du Bel Age furent invités à participer à l'évènement et offrirent un délicieux moment de partage autour d'un apéritif-goûter pour clôturer cette présentation qui réveilla beaucoup de souvenirs.

Le jeudi 7 décembre après-midi, Fiami était de retour à la Bibliothèque. Grand amoureux des fables de La Fontaine (il a créé la chaîne Youtube "Récite-moi La Fontaine"), il s'amusa à réciter "Le Lion et Le Rat", tout en décortiquant vocabulaire, expressions et tournures de phrases propres au style particulier de Jean de La Fontaine. Présentation très interactive qui a beaucoup diverti les aînés du Bel Age et des élèves de l'école, également invités, qui avaient choisi de participer à l'animation.

Le Lion et Le Rat... on a souvent besoin d'un plus petit que soi... patience et longueur de temps font plus que force ni que rage... à la Biblio, de Fiami tous les ouvrages tu trouveras !

## Réalignement des chênes au chemin des Chênes

C'est dans le froid et sous quelques flocons de neige féériques que les élèves de l'Ecole de Genthod, sous l'œil expert de M. David Bianchi, technicien de la conservation des arbres auprès des instances cantonales, ont planté 9 petits chênes sur le terrain du Centre communal. Ceux-ci retracent ainsi la lignée d'arbres qui se trouvaient auparavant et qui ont dû être abattus pour des raisons sanitaires.

Les classes de l'Ecole avaient préparé avec soin et fantaisie les tuteurs, pas moins de trois par arbre, afin de les laisser grandir et affronter les saisons en toute sérénité et ainsi parés de mille couleurs.

En présence de M. Andréas Baumgartner, adjoint au maire en charge de l'environnement, les enfants ont participé par petits groupes à la plantation et ont soigneusement tassé la terre avec leurs petites mains protégeant ainsi les racines.

Nous souhaitons une belle croissance et une longue vie à ces nouveaux petits bouts de chou et que chaque Gentousien s'émerveille de la nature et du travail accompli par tous les intervenants. Le chemin des Chênes est sans doute le plus arboré d'arbres centenaires de notre village. N'hésitez pas à l'emprunter en les admirant, eux qui nous contemplent de leur grandeur.

Nos remerciements au Directeur de l'Etablissement de Bellevue-Genthod, au Corps enseignant, aux élèves, à M. Bianchi et à l'entreprise Joseph Menu pour la parfaite exécution de ce travail.

Bravo les Artistes !

## Geneva English School Genthod

L'année scolaire écoulée s'achève à nouveau sur une note très positive. Le directeur Tim Meunier a insufflé une énergie nouvelle depuis son entrée en fonction en 2016 et a inauguré un important chapitre dans l'histoire de GES. En effet, cette école internationale à l'atmosphère familiale a enrichi son cursus avec l'ouverture d'une école secondaire à Versoix. Amorcé en 2016 déjà, ce tournant a été officialisé ce printemps. Les autorités locales, les parents et les amis de GES se sont réunis pour célébrer ce passage "dans la cour des grands". Après une représentation musicale remarquée et le témoignage touchant d'élèves, les invités ont pu assister à une conférence de l'explorateur Barry Gray s'apprêtant à traverser l'Antarctique en solo.

Bien que proposant un enseignement purement anglophone lors de sa fondation en 1961, cet établissement a évolué au fil des ans pour offrir un programme francophone de plus en plus riche afin de répondre à la demande des parents. L'introduction du français a pris particulièrement d'ampleur dans les petites classes, chez les enfants de 3 à 5 ans. Cette fenêtre temporelle est en effet extrêmement propice à l'apprentissage des langues chez l'enfant.

Nouveauté : pour stimuler l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, GES organise tous les mercredi matin, de 8h45 à 10h00, une activité parent-enfant gratuite qui se déroule sur son site de Genthod. L'activité s'appelle "Little Ducklings" et tous les enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés de leur parent, y sont les bienvenus pour faire de la musique, des jeux et écouter des histoires dans un environnement bilingue francophone et anglophone (informations au 022 775 04 44).

GES, une école accréditée par le Conseil des écoles internationales britanniques (COBIS) et par l'Association indépendante des écoles préparatoires (IAPS), deux organisations prestigieuses représentant les meilleures écoles du monde.

**Contact**
36, route de Malagny
t. 022 775 04 40
www.geschool.ch

1. Au premier plan de gauche à droite: Mark Williams, Président du Conseil de l'école, et Wolfgang Honegger, Maire de Genthod, à l'occasion de l'inauguration officielle de l'école secondaire à Versoix ce printemps | 2. Couper de ruban à l'occasion de l'inauguration officielle de l'école secondaire | 3. Autorités, parents, enseignants et amis se sont retrouvés pour un moment très convivial

# BILAN
# DES SOCIÉTÉS COMMUNALES

Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" a commencé sa 30ème année d'activité en septembre 2017.

Le jardin d'enfants est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Depuis la rentrée 2016, les enfants sont pris en charge de 7h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 17h30 l'après-midi. La demi-journée a été allongée de 45 minutes et, vu la demande pour le matin lors des inscriptions, le jardin d'enfants est dorénavant ouvert le mercredi matin.

Durant l'année 2017, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une assistante socio-éducative et une stagiaire a encadré une cinquantaine d'enfants, en tenant compte des arrivées et des départs en cours d'année scolaire. Les enfants accueillis habitent les communes de Genthod et de Bellevue ainsi que les communes avoisinantes.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" a été proposé depuis la rentrée de septembre 2014. Les enfants ont ainsi été répartis dans des groupes en fonction de leurs âges ou dans des groupes mixtes (de deux ans à quatre ans). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à six fois par semaine. Vu le nombre de places vacantes, quelques enfants ayant atteint l'âge de deux ans en cours d'année ont pu fréquenter le jardin d'enfants.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de neuf membres. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

**Contact**
Anne Boada | présidente
anne.boada@bluewin.ch
t. 022 779 01 97

Malgré un mois de décembre triste en émotion, l'année 2017 a démarré avec dynamisme et volonté en matière de projets au sein de la crèche.

Le projet "synergie et collaboration avec les Ticoquins" se pérennise très positivement et avec succès.

Ce rapport va se consacrer surtout sur le mot **QUALITÉ**.

L'enfant est un être unique ! L'enfant âgé de 4 mois à 4 ans est un être multidimensionnel qui se développe globalement lorsqu'il interagit avec son environnement. Il est intéressé par tout ce qui l'entoure. L'enfant apprend de façon active et il entreprend des activités selon ses goûts et intérêts personnels. Il agit directement sur son environnement ; sa pensée s'inspire directement du réel, de ce qu'il voit, entend ou touche. Il construit au fil des années et ne peut faire référence à aucune logique abstraite. L'enfant apprend par l'action, la manipulation, l'exploration, l'expérimentation, l'expression, l'observation et l'écoute. En agissant ainsi sur son environnement, il construit sa connaissance de soi et des autres (extrait de "jouer, c'est magique" programme favorisant le développement global des enfants. Ed. Publication du Québec 2014). Mais une simple action ne suffit pas à l'apprentissage : celle-ci doit être accompagnée d'une réflexion qui permet à l'enfant de se questionner sur l'action qu'il a posée. C'est pourquoi, il est essentiel que les collaboratrices et collaborateurs soient impliqués dans cette notion de qualité en termes d'accompagnement et de réflexion pédagogique. La mise en place d'un document tel que le programme pédagogique en est la preuve. Il est donc primordial pour un bon développement de l'enfant et pour l'assurance d'une collaboration optimale avec les parents que les collaboratrices et collaborateurs soient qualifiés et que l'aménagement des espaces de vie soit sécurisé et adapté aux enfants. C'est donc une évidence: **LA QUALITÉ** est un enjeu majeur aux 4 Saisons. Les équipes éducatives ainsi que les parents de garde des Ticoquins sont régulièrement formés. Les structures ferment 2 jours dans l'année à ces occasions.

"Grand est celui qui n'a pas perdu son coeur d'enfant."

Meng-Tseu 321 avant JC

Les groupes des enfants sont constitués de petits effectifs. Et plusieurs projets sont menés chaque année :

- projet intergénérationnel : en collaboration avec le Nouveau-Kermont ;
- projet intégration : des enfants à besoins spécifiques en collaboration avec Clair-Bois ;
- projet développement moteur : zumba des mini-kids, youpla-bouge et bébé aime bouger ;
- projet environnement : randonnée et sorties par tous les temps, à la découverte des bois, du lac et des bisons et wapitis ;
- projet bibliothèque des mini-lecteurs ;
- projet Animaux : lapins, poissons et poules ;
- projet café-conseils : cours de formation pour les aides, apprentis et parents de garde des Ticoquins 1x par mois ;
- projet concept-hygiène ;
- projet livre de cuisine.

Les 4 Saisons bougent! Mais pas seulement : les 4 Saisons mangent sainement ! En voici la preuve avec le livre de cuisine de notre Chef Bernard Bron. Son projet, qui a débuté fin 2016, se termine avec une magnifique brochure qui est à disposition à la direction. Ce n'est que le tome 1 car d'autres livres vont suivre…

Bien évidemment, la qualité a un coût pour la collectivité et plus particulièrement pour les communes du Groupement intercommunal qui consacrent annuellement plus de CHF 23'000.- par place en plus du montant des écolages payés par les familles. Conscients de cet investissement important pour les communes, nous attachons une grande importance à offrir une prestation optimale en maitrisant les coûts et afficher ainsi le ratio coût/qualité parmi les plus bas du canton. Pérenniser la qualité, c'est également veiller à affecter les ressources justes et seulement justes nécessaires. C'est un dur équilibre parfois complexe à réaliser !

"L'essentiel n'est pas de prouver que l'on est le meilleur, mais de se prouver que l'on peut donner le meilleur de soi"

Romain Bevierre

Des recherches ont été menées au National Institute of Health and Human Developpement (NICHD) aux Etats-Unis. Les auteurs comme Belky, Buchinal, Clark-Stewart, ont développé de nombreux projets de recherche cherchant à mettre en évidence les relations entre qualité des structures d'accueil et développement de l'enfant. Ces projets permettent de conclure à l'existence d'un lien significatif entre ces deux variables. Plus les environnements sont de qualité élevée, plus le développement de l'enfant, mesuré sur ses acquis cognitif ou affectif, est optimum.

**Équipe**

Naissances avec joie de : Mathys né le 16 décembre 2017, enfant de notre éducatrice Mélanie Negro, et Chloé née le 19 décembre 2017, enfant de notre éducatrice Adeline Delbos.

Certifiés ASE avec nos chaleureuses félicitations : Thomas Felix, Tiago Peirera et Ana Blaser.

**Crèche**

En 2017, avec un taux d'occupation moyen de plus de 90%, 121 familles fréquentaient la crèche les 4 Saisons. Au moment de la rédaction de ce document, environ 111 familles toutes communes confondues étaient en liste d'attente : 40 familles de Bellevue, 36 familles de Genthod, 27 familles de Pregny-Chambésy et 8 familles de Collex.

La crèche intercommunale Les 4 Saisons Pop E Poppa est composée de 8 espaces de vie :

> Les Flocons
> Les Pingouins
> Le Soleil
> Les Palmiers
> Les Abeilles
> Les Coquelicots
> Les Hiboux
> Les Champignons

Ce sont 88 enfants par jour.

Ouverte de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil des 0-2 ans : 40

Capacité d'accueil des 2-4 ans : 48

Les normes d'encadrement
0-1 ans : 1 adulte pour 4 enfants
1-2 ans : 1 adulte pour 5 enfants
2-3 ans : 1 adulte pour 8 enfants
3-4 ans : 1 adulte pour 10 enfants

**Contact**

Isabelle Plater-Zyberk | directrice
direction.creche@mairie-bellevue.ch
t. 022 758 06 36

## Harmonie de Genthod Bellevue

Contrairement au monde actuel qui devient de plus en plus imprédictible et de moins en moins surprenant, l'Harmonie, elle, suit son cours et enchaîne les années comme une composition que l'on souhaite ne jamais finir.

Cette année 2017 a été agrémentée de quelques belles sorties mais il faut dire que c'est une nouvelle fois le temps passé auprès de ses amis et son public qui font que toute l'Harmonie se fait une joie de continuer, année après année, de remettre le couvert afin de surprendre son auditoire toujours un peu plus.

Retour quelques mois en arrière :

> Au mois de mars ce fut une joie de faire une présentation d'instruments à l'école de Bellevue dans le cadre d'une semaine consacrée à la musique. Cette animation a été effectuée en collaboration avec les professeurs de l'école de musique et a laissé un excellent souvenir à tous les participants.
> Le concert annuel en coopération avec l'orchestre junior a été encore un des moments phares de cette année. L'Harmonie a pu surprendre l'assistance avec la création d'un tableau musical qui a été confectionné par des personnes du public en même temps que le morceau était joué par l'Orchestre junior. Cette initiative a été très appréciée et le résultat était très bien réussi.
> Durant l'été l'Harmonie a officié lors des rendez-vous habituels, à savoir la fête de la Musique à Genthod, les Promotions à Bellevue et Pregny-Chambésy, ainsi que la fête du 1er août.
> L'automne a été marqué par la participation au 125ème anniversaire de la FEDE à Chêne-Bougeries. Cette fête a permis à l'Harmonie de passer plusieurs fois sur Léman Bleu mais également de voir d'autres formations et se rendre compte que bien que la formation soit l'une des plus petites musiques du canton, elle n'a rien à envier aux grandes…
> Et pour finir cette année bien remplie, l'Harmonie a fait un concert en collaboration avec la Fanfare de Gilly-Bursin au centre communal de Genthod. Un grand moment de musique mais surtout d'amitié autour d'un bon repas.

Il n'aurait pas été possible de finir ce petit rétrospectif sans remercier les mairies des communes de Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, qui de par leur soutien permettent à l'Harmonie de continuer à bénéficier de conditions privilégiées pour répéter et se produire. Merci également à Béatrice Allanic et son comité qui mettent du cœur à l'ouvrage chaque année afin de dynamiser l'école de musique et pourvoir à la relève de musiciens si importante.

Dans un monde où l'on parle d'intelligence artificielle et de robots qui remplaceront les humains, aura-t-on donc toujours besoin d'une harmonie ou pourra-t-on remplacer tous ses membres par des robots? Pour le président, la réponse est toute trouvée. Rien ne remplacera le contact humain et le bonheur que l'on a à se retrouver ensemble. Merci pour tous les chaleureux encouragements donnés lors des diverses manifestations et si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez rejoindre la formation en contactant le président par téléphone ou par courriel. Vous pourrez également trouver plus d'information sur le site Internet de l'Harmonie.

Harmonieusement vôtre.

**Contact**
Patrick Jorge | président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76

Ecole de musique
de Genthod - Bellevue

La musique adoucit les mœurs, c'est bien connu ... C'est certainement pour cela que l'Ecole de Musique de Genthod-Bellevue continue à faire le plein auprès des enfants de la commune ! 146 élèves étaient inscrits cette année dans les cours de solfège ou d'instrument ; un record absolu !

Ils ont participé à onze auditions qui ont eu lieu à la salle Colovracum de Bellevue, à la salle de l'Harmonie ou à l'espace Saladin à Genthod, voire même à l'esplanade de Port Gitana, sur le piano en libre-service mis à disposition par la Commune de Bellevue. L'année scolaire s'est achevée avec la fête de la Musique, où certains élèves se sont produits au Creux-de-Genthod.

Cette année, l'orchestre junior, composé de flûtistes, clarinettistes, trompettistes, trombonistes et autres percussionnistes, a presque doublé son effectif par rapport à l'année passée, en passant de 7 à 13 jeunes, et cela est très réjouissant car ce sont de futurs membres potentiels de l'Harmonie de Genthod-Bellevue.

L'Ecole a participé pour la première fois au Calendrier de l'Avent organisé par la Commune de Bellevue, et vu le succès et l'ambiance chaleureuse, celle-ci va certainement récidiver !

L'Ecole de Musique a connu quelques changements cette année avec le départ à la retraite de M. Raymond Graisier, professeur de solfège et de percussion pendant plus de 25 ans dans l'établissement. Il a été remplacé par Mme Amelia Combarros, pour les cours de solfège, et par M. Christophe Zimmermann, pour les cours de percussion. À tous deux, le Comité souhaite la bienvenue à l'EMGB ! Une professeure de piano, Mme Laurence Montavon, a donné sa démission au mois de juin, et ses élèves ont été répartis parmi les autres professeurs de piano de l'école.

L'Ecole tient à remercier les communes de Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Collex-Bossy, qui la subventionnent fidèlement et lui fournissent des locaux d'enseignement depuis plus de 25 ans. Sans leur soutien, l'Ecole de Musique n'existerait tout simplement pas !

Vous aimez la musique? Vous aimeriez suivre des cours près de chez vous? Alors n'hésitez pas à consulter le site internet où vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous inscrire !

Musicalement vôtre,

**Contact**
Béatrice Allanic | présidente
info.ecolemusiquegb@gmail.com
t. 079 200 49 70
www.hemgb.com

## Genthod-Bellevue Volley-Ball

La société de volley-ball de Genthod-Bellevue est uniquement composée d'une équipe féminine qui évolue dans le championnat genevois de 3ème ligue. Elle participe également à la coupe genevoise.

Lors de la saison 2016-2017, la société a également participé au tournoi d'Ecublens au début septembre. Les entraînements, ainsi que les matchs à domicile se déroulent le jeudi soir à la salle de gymnastique de Genthod.

Comme chaque année, les membres de la société sont à la recherche de joueuses ayant un bon niveau de 3ème ligue.

Pour plus d'informations, merci de contacter la présidente.

**Contact**
Isabelle Jeanclaude | présidente
jeanclaude.isabelle@gmail.com
t. 022 774 46 53

Choeur Epsilon

Le Chœur a réussi à planifier ses deux concerts, l'un à la Chapelle de Collex-Bossy, l'autre à l'église de St. Loup à Versoix, qui ont rencontré un très beau succès, après un vin chaud très apprécié des auditeurs.

Ces deux concerts ont eu lieu le samedi 20 et le dimanche 21 janvier 2018 avec au programme F. Mendelssohn Verleih uns Frieden, C. Saint -Saens Ave verum, A. Lotti Adoramus te, T. Albinoni Magnificat. Et pour finir en beauté A. Vivaldi Gloria.

Nous avons également été représentés lors de la présentation des diverses activités sur la commune.

Le Comité saisit l'occasion pour faire un **vibrant appel** à toute personne aimant le chant, car le Chœur Epsilon a besoin d'étoffer son ensemble, particulièrement en voix d'hommes comme dans toutes les chorales sur Genève.

"A savoir que chanter vous apporte un bien-être et une satisfaction reconnus"

**Contact**
Josyane Cartier
pour le comité présidentiel
t. 022 755 67 39
t. 079 222 60 88
www.choeurepsilon.ch

**Société féminine de gymnastique**

La Société féminine de Gymnastique de Genthod-Bellevue comporte environ une quarantaine de membres et trois monitrices. Les séances (en moyenne 23-34 participantes) se déroulent les lundis soir, sauf pendant les périodes de vacances scolaires. Lorsque la salle de gym n'est pas accessible durant l'été, ce sont 10-16 personnes qui suivent le parcours Vita en babillant joyeusement et en suivant les consignes d'assouplissement, d'équilibre et d'étirement de la monitrice.

Le Comité comprend 5 membres et se réunit plusieurs fois par an pour préparer l'Assemblée générale du début d'année (33 participantes en 2017), organiser les deux sorties annuelles, un repas annuel et les stands pour les Promotions et l'Escalade si besoin est, tant à Genthod qu'à Bellevue :

> Au printemps 2017, il était prévu de se rendre au jardin japonais à Aigle puis au musée Gianadda à Martigny. Les aléas de la route et de la météo n'ont pas permis de mettre à profit ces projets dans l'ordre, le car ayant crevé un pneu sur la route à l'aller et la pluie empêchant la visite du jardin zen. Quant au musée Gianadda, le temps de la visite ayant été écourté, il ne lui a pas été rendu justice car trop vite exploré (20 participantes).

> Le repas au Creux de Genthod a réuni 37 participantes.

> Quelques membres de la Société se sont dévoués pour les Promotions fin juin, tant à Genthod qu'à Bellevue. 2-3 membres du Comité et leurs maris sont intervenus pour la mise en place du stand et la vente, ainsi que 3-4 dames pour la vente. La fête de l'Escalade à la fin de l'année a engagé le même nombre de personnes de la Société à Genthod pour gérer le bar.

> La verrée du 19 juin a réuni 30 de nos membres dans le parc jouxtant la salle de gym.

> La sortie d'automne a mené le groupe de 20 personnes au superbe Musée d'Ethnographie de Genève (MEG), pour découvrir l'exposition sur les Aborigènes d'Australie. Le marché aux puces de Plainpalais a également figuré au programme après le repas "filets de perches".

> La bonne santé des finances de la Société peut se permettre d'envisager des dépenses plus élargies. Dans cet ordre d'idées, le Comité songe à acquérir quelque matériel de gymnastique, sans précision à ce stade. Et fier de ce constat très positif, le Comité a décidé d'organiser une soirée exceptionnelle et d'emmener les membres et leurs conjoints, ami(e)s et/ou famille, au Théâtre du Crève-Cœur à Cologny pour assister le 29 novembre à la première de Brigitte Rosset, avec petit en-cas sur place (31 membres et 28 invités).

La Commune de Genthod octroie à la Société une subvention annuelle de CHF 2'050.- et celle de Bellevue CHF 1'000.- en plus du prêt de la salle de gymnastique et du foyer pour la verrée de fin d'année. Le Comité remercie chaleureusement ces deux communes.

Par ailleurs, le Comité délègue depuis deux ans un ou deux de ses membres pour assister aux réunions des sociétés communales à Bellevue.

Enfin, le Comité se réunit autour d'une table de la région une fois par an pour se récompenser de son implication dans la bonne marche de la Société. Il en profite parfois pour convier également certains membres et leurs conjoints, et leur montrer ainsi sa reconnaissance pour leur aide précieuse.

La prochaine Assemblée générale de la Société se tiendra le lundi 26 février prochain à la salle des Sociétés à Genthod.

Françoise Vossenberg
Secrétaire de la SGGB

**Contact**
Martine Bettiol-Detraz | présidente
t. 022 774 26 02

**FC Collex-Bossy**

La saison 2016-2017 s'est terminée en juin 2017, et - sans Euro, ni Coupe du Monde à se mettre sous la pupille - cette saison fut historique pour le Club.

En effet, elle ne fut pas historique grâce à ses résultats mais par le fait qu'elle fut la dernière de l'emblématique entraîneur de la première équipe, M. Pierre-Yves Liniger. Cette saison fut sa 24ème sur le banc, record cantonal et surement national, de longévité à ce niveau.

Cette dernière saison fut assez chaotique mais, grâce au druide du Club et malgré 7 points de retard à 11 matches de la fin sur la première équipe non-relégable, l'équipe a obtenu son maintien dans une catégorie où les primes et autres salaires coulent à flots alors que le Club, fidèle à sa philosophie, n'octroie aucun dédommagement financier à ses joueurs. Encore bravo à toute l'équipe pour ce nouvel "exploit"! Véritable performance qu'aucune équipe en Suisse ayant autant de points de retard sur la "barre" n'a été capable de faire depuis la création de cette catégorie de jeu.

La seconde équipe, formée en grande partie d'anciens juniors du Club, a réussi elle aussi, à son niveau, un "exploit", soit celui de se voir promue en 3ème ligue au terme de barrages pour lesquels elle ne partait pas favorite, et pourtant... Là aussi, un grand bravo aux joueurs et au staff de cette équipe.

Au niveau des actifs, le bilan sportif est donc parfaitement acceptable avec un maintien et une promotion à la clef pour les deux équipes. Saison après saison, chez les seniors, c'est pratiquement un "copié/collé" avec les "vieux chevaliers" qui continuent de donner une bonne image du Club dans les différentes compétitions auxquelles ils participent.

Comme la saison dernière, aucun trophée n'est venu récompenser leurs efforts sur les terrains de jeux, mais il faut tout de même souligner la qualification de l'équipe +40 pour la prochaine coupe de Suisse.

Comme c'est le cas depuis longtemps déjà, la participation active des "anciens" aux diverses manifestations du Club a été remarquée et cela aussi est une grande satisfaction.

Chez les juniors, le responsable Mathieu Mayoraz, assisté cette saison de Cédric Dijoux, anciens joueurs de Challenge League et de l'équipe fanion du Club, a pu continuer à former les futurs footballeurs adultes avec l'aide d'entraîneurs toujours mieux formés et motivés dans les 3 catégories de jeu à 11 (juniors A, B et C). Ces équipes ont toutes représenté le Club de manière positive, toujours avec l'objectif de les former en groupe avec des comportements de base à tenir. Les résultats sportifs ont été moyens mais, comme mentionné plus haut, les bases ont été respectées. Chez les plus petits, comme d'habitude, la progression individuelle et collective a été privilégiée au profit du résultat. Chaque équipe de ces catégories (D + E) a effectué un parcours honorable dans leurs groupes respectifs.

Sous la houlette de M. Gérald Bapst et son équipe, l'école de football (ou juniors F) attire toujours autant les très jeunes joueurs de la région ainsi que leurs parents. Ce secteur très important de la préformation bénéficie toujours d'une attention particulière de la part du FC Collex-Bossy, et c'est l'occasion de s'en féliciter.

Pour terminer le bilan footballistique, il ne faut pas oublier l'ultime équipe de football féminine. En effet, suite au retrait malheureux de l'équipe M20, il a fallu se résigner à n'inscrire qu'une équipe féminine de D9 qui s'est, elle aussi, comportée de manière honorable.

Un grand bravo à tous les entraîneurs, éducateurs, joueuses et joueurs d'avoir représenté dignement et fièrement les couleurs des Chevaliers aux quatre coins du canton de Genève et aussi de la Suisse Romande.

Pour terminer ce bilan 2016-2017, comment ne pas mentionner la formidable aventure du Tournoi des Campagnes 2017, organisé de main de maître par Daniel Del Rio, Hervé Guinand et Jérôme Torrent le week-end des 26 et 27 août 2017. Cet événement fut un succès populaire apprécié par les plus fervents footeux genevois. Cette manifestation est venue clôturer les différentes commémorations du 55ème anniversaire du Club. Festivité qui avait commencé par la Soirée officielle du samedi 13 mai 2017 à la Salle Communale de Collex Bossy.

Pour la saison 2017-2018, qui a débuté en septembre 2017, il a fallu tout d'abord accueillir le successeur de l'emblématique entraîneur de la première équipe (voir ci-dessus) et le choix du Club s'est porté sur un entraîneur connu dans nos contrées puisqu'il s'agit de M. Yves Miéville, ancien joueur professionnel du Servette FC entre autres. Tous les membres du Club lui souhaitent la bienvenue et espèrent que sa carrière chez les "Chevaliers" sera aussi longue et riche que celle de son prédécesseur.

Ce fut aussi un plaisir de pouvoir inscrire à nouveau une 3ème équipe active dans le championnat de 5ème ligue.

Comme chaque année, le Club sera très actif dans l'organisation de diverses manifestations en 2018, essentielles pour sa bonne marche financière. A citer par exemple :

> **Dimanche 8 avril 2018** - Tournoi juniors F, E, D (enfants de 7 à 12 ans) au Stade Marc-Burdet
> **Vendredi 20 avril 2018** dès 11h30 - Repas de soutien du FC Collex-Bossy à la salle communale de Collex
> **Dimanche 6 mai 2018** - "Plateau" cantonal des juniors genevois
> **Week-end des 9 et 10 juin 2018** - Traditionnels tournois populaires et Crispini ainsi que le non moins traditionnel Loto Beuze au stade Marc-Burdet.

D'autres manifestations sont en cours de gestation dont les dates ne sont pas encore fixées, comme un tournoi de pétanque, les camps d'été et autres soirées qui auront lieu en automne. Toutes les informations nécessaires seront disponibles sur le site Internet www.fccollexbossy.ch.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous revoir nombreuses et nombreux au cours de ces différentes manifestations.

Pour conclure, encore un grand merci au Président du Club, M. Mehdi Derouazi, qui, avec son Comité, fait toujours le nécessaire afin de maintenir le FC Collex-Bossy dans la lignée et la durée tel que l'ont toujours fait ses prédécesseurs depuis plus de 55 ans maintenant.

A la fin de chaque compte-rendu, comme pour un bon repas, le dessert est aussi important et c'est pourquoi nous nous devons de ne pas oublier de remercier le Groupement Intercommunal (Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) qui nous soutient saison après saison et qui nous permet de bénéficier d'infrastructures idéales pour la pratique de notre sport favori. L'éclairage des terrains C et D inauguré à l'automne 2017 prouve, si besoin est, que notre entente est cordiale et constructive.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui œuvrent, parfois dans l'ombre, pour la pérennité du Club et bonne année 2018 à toutes et tous.

Pascal Schafer
Vice-président

**Contact**
Mehdi Derouazi | président
derouazi@fccollexbossy.ch
t. 079 607 68 71
www.fccollexbossy.ch

## Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Club, qui regroupe deux sections - une à Collex et une à Bellevue - a réussi cette saison une année 2016/2017 exceptionnelle.

Fort de ces 180 judokas, le Club se classe 2ème meilleur club genevois en totalisant 24 médailles dont 10 titres de champion genevois en avril 2017.

Il se classe également sur la troisième marche du Podium en équipe lors des Championnats genevois 2017.

De plus, plusieurs titres et médailles ont été récoltés dans les divers tournois nationaux (Morges, Sierre, Morat). Félicitations donc à tous ces judokas compétiteurs !

Coté activités du Club, les plus jeunes ont participé à quatre tournois sur la saison, un arbre de Noël a été organisé, un cours parents-enfants a eu lieu, des passages de grade se sont déroulés courant mai.

Les 24 médaillés aux Championnats genevois ont tous reçus un kimono de compétition Mizuno offert par le Club.

Pour toutes les personnes intéressées, vous pouvez venir vous renseigner au Dojo de Bellevue, les mardi, jeudi, et vendredi à partir de 16h30, et au Dojo de Collex, les lundi, mardi, et jeudi à 16h30 également ou consulter le site internet.

**Contact**
Frédéric Buzon | président
t. 076 581 11 68
www.ecole-lemanique.ch

Nouveaux kimonos avec une partie du groupe compétiteur

## Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Une année de plus, des heures de travail et d'exercice accumulées, mais un cœur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

Elle a un effectif qui compte 27 sapeurs-pompiers de Genthod, dont 3 femmes ainsi que 8 cadres.

En 2017, la Compagnie est intervenue pour des inondations, des nids de guêpes, et 2 feux. Pour le premier, la Compagnie a été appelée en renfort par le SIS pour un feu de villa, en engageant 10 sapeurs-pompiers de Genthod sur 4 heures environ, ce qui a engendré 40 heures de travail.

Le Commandant a aussi le plaisir d'annoncer que 2 des aspirants ont réussi leur école de formation, et 3 des sapeurs ont réussi leur école de protection respiratoire. Félicitations à tous les 5 !

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgée de 18 à 35 ans. Pour tout renseignement, contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant Nicollin.

**Contact**
Stéphane Nicollin | Commandant
t. 079 662 01 22

## Le Sauvetage

L'année 2017 a commencé par une intervention sur un bateau à la dérive qui avait cassé ses amarres le 17 janvier. Après cela, la Section était de vigie les samedi 21 et dimanche 22 janvier. En effet, même durant l'hiver, une permanence la journée durant le week-end est garantie entre les 5 sections genevoises. Au programme, baignade dans le lac pour se remettre les idées en place et rappeler à son corps les mécanismes dus à l'eau froide. Après cela, patrouille, entretien et une bonne fondue.

Le samedi 4 février, 2 équipes avec des missions complètement différentes étaient sur le qui-vive. La première, composée de Robin, Michael et Frédéric, a participé à une formation sur l'hypothermie. Le but était de faire divers exercices dans l'eau froide, habillés, avec diverses pauses, et cela pour réduire progressivement sa température corporelle afin de comprendre les effets de l'hypothermie. La partie refroidissement était suivie bien entendu par une théorie et des explications sur les précautions à prendre lors de la prise en charge de personnes en hypothermie. La seconde équipe était au local, bien au chaud, et accueillait la commission consultative pour la traversée du Lac et leur proposait une pause ravitaillement.

Le mardi 28 février s'est déroulée la 134ème assemblée générale de la section. Le Sauvetage a eu la chance d'accueillir 5 nouveaux membres, dont une femme. Malheureusement, 2 membres ont demandé à quitter la Section, leur disponibilité ne leur permettant plus de participer à ses activités. A la suite de cette assemblée, la Section est forte de 51 membres, dont 38 membres opérationnels.

De février à mai, les membres de la Section ont profité de cette période encore partiellement calme pour compléter et perfectionner leur formation. Ce sont donc 13 modules qui ont été dispensés, répartis entre le BLS-AED, Pool-Base, Pool-Plus, hypothermie, remorquage, mise en situation avec l'école d'ambulanciers, introduction pour nouveaux membres et la traditionnelle soirée de perfectionnement annuel pour les pilotes d'intervention, suivie de la journée pour tous les membres opérationnels.

Nouveauté pour 2017, la Section a mis sur pied une équipe de vigie tous les vendredis en fin de journée de mai à septembre. Les 4 autres soirées de la semaine étant garanties par les 4 autres sections genevoises.

Le mois de juin a tout de suite mis les membres de la Section dans le bain de la saison, en particulier le week-end du 16 au 18 juin. Dès le début de la vigie du vendredi, à 18h05, la Section est alarmée pour une disparition au large de Pointe à la Bise. En collaboration avec la police de la navigation, le SIS, la REGA et les sections d'Hermance, de Belotte-Bellerive et de Coppet, la recherche est lancée durant 1h30 d'une personne tombée d'un bateau, malheureusement sans succès. Les recherches en surface sont levées et la police de la navigation engage ses moyens de recherche sous-marins. Après 3h de recherches subaquatiques supplémentaires, le corps de la personne a été retrouvé, malheureusement sans vie.

La vigie s'est terminée à 23h, pour reprendre le samedi à 8h jusqu'au dimanche à 18h non-stop. Dans la nuit de vendredi à samedi, une bise modérée s'est installé et promettait d'ores et déjà un week-end chargé pour les équipes de sauvetage. Ce week-end coïncidait également avec le Bol d'Or, régate la plus importante en bassin fermé du monde avec plus de 500 bateaux sur un parcours de 123 km. Les interventions se sont enchaînées dès 10h10 le samedi jusqu'à tard dans la nuit. Dès 4h30 le dimanche matin, la situation s'est heureusement bien calmée. L'équipage n'était pas déçu de se reposer un moment et de rétablir le matériel pour la prochaine intervention. A la fin du week-end, la Section a été présente durant 39 heures et a effectué 14 interventions. Les interventions étaient variées avec par exemple un catamaran de 28 pieds chaviré juste après le départ, un Toucan qui a cassé sa barre de safran et qui s'est échoué contre la digue du port juste après l'arrivée, ou alors un Surprise qui est tombé en panne de moteur en pleine nuit alors qu'il rejoignait son port d'attache après avoir fini la régate. Mais certaines interventions étaient d'autant plus techniques et musclées dans des vagues de 50 cm à 1 m 20, avec des bateaux plus grands que le nôtre et des manœuvres d'abordage ou d'entrée dans les ports compliquées par la nuit, la forte navigation dans le secteur et la forte bise. A nouveau, la formation et l'entrainement des membres ont permis de remplir ces missions correctement et sans dégâts.

Heureusement, la suite de la saison a été plus calme et a permis aux membres de la Section, par exemple, de participer à la Fête Internationale des Sauveteurs à St-Prex et à la fête du Petit Lac à Nyon. La Section a participé entre autres à la surveillance de la Lake Parade, du Triathlon de Genève, des Fêtes de Genève, et de La Saga des Géants Royal de Luxe.

La fin de saison a mélangé la joie et la tristesse chez ses membres. Le 11 décembre, l'ancien Président et membre de la section durant 56 années, Gaillard Daniel, dit Joufflu, nous a quittés. Nos pensées vont à sa femme et ses proches. Durant ses années au Sauvetage, Joufflu a passé 27 années au comité, 14 comme président et 13 comme secrétaire. 2 jours plus tard, c'est Quentin, dit Numéro 1, qui a la joie d'agrandir sa famille avec la naissance d'Anitta. On espère la voir renforcer nos rangs dans quelques années.

Le bilan 2017 est positif. La section a effectué 70 vigies, ce qui a représenté 476 heures de présence de 3 à 10 sauveteurs sur les rives. Elle a effectué 52 interventions, totalisant 82 personnes secourues. Nous avons navigué pendant 175 heures, réparties entre des patrouilles, surveillances, interventions et formations.

Grâce à la participation financière des Communes de Genthod, Bellevue, Prégny-Chambésy et Collex Bossy, mais également du Canton de Genève, des dons des navigateurs et riverains, la surveillance d'évènements nautiques ou encore la participation à 2 fêtes communales et les cotisations des membres, les comptes de la section sont sains, prêts pour les prochains défis. En effet, pour 2018, une participation financière aux frais de repas des membres lors des vigies, le complément du matériel des membres et l'augmentation de la sous-traitance des travaux importants de réparation sont prévus au budget pour améliorer le quotidien parfois fastidieux des sauveteurs.

A nouveau, la Section a rempli sa mission en respectant mot-pour-mot l'article 1 des statuts du Sauvetage, qui est "de réunir dans un esprit de confraternité, les sauveteurs et navigateurs du Léman, et de maintenir des postes de sauvetage en vue de porter un rapide secours aux personnes en péril et, dans la manière du possible, aux embarcations".

Le président remercie donc chaleureusement tous les membres de la Section pour leur énorme travail et leur engagement pour le bien de tous, ainsi que les autorités communales et les nombreux donateurs pour leur soutien financier et moral.

**Contact**
Fréderic Porchet | président
t. 022 774 23 28 (24h/24)
t. 022 774 23 58 (local)
bellevue-genthod@sisl.ch
www.sisl.ch

## La Flottille de Bellevue-Genthod

La saison 2017 a débuté au début du mois de mai et s'est terminée fin septembre. Les sorties hebdomadaires qui ont été mises sur pied n'ont pas connu le succès escompté. Celles-ci seront réorganisées en 2018 avec l'objectif de faire un effort côté communication.

Pour la première fois, la Flottille a participé à une régate à Port Choiseul. L'accueil réservé par les organisateurs ainsi que le plaisir à participer aura comme conséquence que la Flottille s'alignera à nouveau au mois de mai 2018 avec, on l'espère, plus de bateaux sur la ligne de départ.

Cet été, deux nouveaux bateaux ont été inaugurés : des Lasers monoplace, qui ont permis d'élargir l'offre, en proposant aux plus avancés de quitter les optimistes pour s'essayer sur des bateaux plus rapides mais aussi plus exigeants.

Ces bateaux sont à la disposition des membres de la Flottille, du mois de mai au mois de septembre, et ce pour une cotisation modique. Avis aux amateurs.

La Flottille a représenté en 2017 :

> 11 cours de deux heures et demie durant une semaine. L'équivalent de 550 heures à terre et sur l'eau passées à apprendre les rudiments de la voile aux enfants de nos communes et d'ailleurs.

> Autant d'heures à préparer et à réparer tant le matériel que les bateaux et nos modestes locaux.

> De prendre la responsabilité de naviguer avec 75 enfants, pour la plupart débutants, et de leur garantir un cadre sécurisant et attrayant.

Ce travail est accompli chaque année sur le temps libre des membres de la Flottille pour le plaisir de naviguer et pour le plaisir de partager une passion et un cadre merveilleux.

Tout cela ne serait pas possible si la Flottille ne se sentait pas soutenue et appréciée : soutenue par nos communes qui apportent les moyens nécessaires afin d'organiser la saison ; appréciée par les parents qui confient leurs enfants. Le président de la Flottille en profite pour tous les remercier.

**Contact**
Manuel Charlet | président
info@flottille.ch
t. 022 774 08 43
facebook: la flottille de Bellevue-Genthod

## Genthod-Bellevue Basket

Le Genthod-Bellevue Basket et son équipe senior féminine a terminé le championnat en demi-finale de play-offs. Après un départ de saison laborieux, l'équipe est montée en puissance et a radicalement amoindri le gap entre elle et les meilleures. Les portes de l'équipe senior féminine (la seule de la région proche de Genthod) demeurent ouvertes à toutes joueuses désireuses de poursuivre l'activité du basket.

**Contact**
Riccardo Martinetti | président
t. 079 285 28 39

## Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod

Au départ de la 4ème saison de ski, le Ski Club a l'immense plaisir de faire part de son bilan concernant l'année 2017, troisième année d'activité du SCBCG.

Tout d'abord, un petit rappel, pour dire que lors de l'assemblée générale d'octobre 2016, il a été décidé de fonctionner sur une année civile dès 2017. Donc, il n'y a pas eu d'autres assemblées depuis la dernière en octobre 2016.

Pour sa troisième année, le Ski Club a décidé de continuer dans la même optique que les autres saisons, vu le succès rencontré auprès des membres. Les objectifs sont restés identiques. Soit organiser 5 sorties de ski/snowboard à des prix attractifs, une sortie marche pour observer la pleine lune et partager un moment convivial. Ainsi que pérenniser le week-end de ski, un fort accent a également été mis sur la gestion des inscriptions. Enfin, une soirée de fin de saison a clôturé les activités hivernales.

Entre octobre 2016 et janvier 2017, le gros travail a été de mettre en place un site internet pour le Ski Club et d'acquérir un logiciel de gestion des membres et des inscriptions. Le président a passé énormément de temps à préparer et mettre en place tout cela, avec la collaboration de M. Jean-Marc Aberle (informaticien) et de l'entreprise Enoxone. Arriver au bout de ce projet n'était pas certain, mais finalement, depuis janvier 2017, le Ski Club BCG a son propre site internet et les membres peuvent directement s'inscrire sur celui-ci aux différentes sorties. Il y a encore quelques ajustements à faire, mais dans l'ensemble tout fonctionne à merveille. Cela allège fortement dans le travail des inscriptions et la gestion de la comptabilité, tout est automatique ou presque.

L'autre gros changement est que le Comité a, depuis le début de la saison 2017, des vestes de ski avec le logo du Ski Club afin que chacun soit plus facilement identifié.

Le président a été content d'arriver au bout de ces deux projets et c'est agréable désormais d'avoir moins à gérer vis-à-vis des inscriptions.

En 2017, 101 personnes (9 de plus qu'en 2016) ont été inscrites comme membres au sein du SCBCG, décomposées par 40 personnes de Bellevue, 22 personnes de Genthod, 24 de Collex-Bossy et 15 d'autres communes. Dans ces membres, il y a notamment beaucoup de familles, mais aussi des adultes seuls et des couples.

Durant cette saison, le Ski Club a accueilli 27 nouveaux membres et il y a eu 12 démissions.

La première sortie a eu lieu le 14 janvier 2017 aux Contamines; elle a réuni 50 personnes, avec de grosses chutes de neige le soir d'avant et peu de visibilité. La seconde sortie du 28 janvier a emmené 46 personnes dans la station des Gets. Pour la troisième sortie, le 4 février, initialement prévue à Combloux, le Ski Club a dû aller à Flaine, car il manquait de neige. Suite aux mauvaises conditions météorologiques, seulement 27 personnes ont pris part à cette sortie. De plus, la station a

été complètement fermée dès 13h, donc pour la première fois de l'histoire du Club, il a fallu rentrer plus tôt sur Genève. Un grand bravo au chauffeur du bus, car les conditions n'étaient pas faciles. Pour la quatrième sortie, le Club s'est rendu à Avoriaz avec 44 personnes. Cette sortie est toujours une bonne réussite. Et enfin, la saison s'est terminée lors d'une sortie à Flaine, de nouveau, avec un magnifique soleil et la présence de 40 personnes.

Ces cinq sorties ont été un succès, tant le Comité du SCBCG que ses membres ont été ravis par l'organisation de ces différentes sorties. Les conditions de neige étaient au rendez-vous. Si le soleil n'était pas forcément présent toutes les journées, tout le monde a quand même pu profiter de ces sorties et des pistes en découvrant de nouvelles stations.

C'est avec joie que le président vous annonce qu'il n'y a pas eu d'incident majeur durant ces sorties, si ce n'est quelques chutes et un retour anticipé. C'est un soulagement pour tout le Comité de savoir que ces différentes sorties se sont déroulées sans problèmes.

Cette année, 45 personnes ont eu la chance de participer au week-end de ski organisé par le Club à Argentière. Le bilan de ce week-end est très positif et les personnes ayant participé ont été enchantées. Le samedi, les conditions météorologiques n'étaient pas évidentes, avec beaucoup de pluie, mais tout le monde avait le sourire lors du repas en soirée. Le dimanche fut une belle journée de printemps avec une jolie vue sur le Mont-Blanc.

La différence cette année par rapport à 2016 est que le Comité avait organisé un car pour assurer le transport de tous les participants. Cette décision a été fortement appréciée de tout le monde, même si cette option a des conséquences sur les finances du Club. Week-end à refaire, car cela permet de créer du lien entre les différents membres.

De nouveau, la collaboration avec l'entreprise OM Voyages et LeCar.ch (pour le week-end) fut une réussite. A chaque départ, un car attendait les participants au parking du stade Marc-Burdet - le Comité en profite pour remercier la Commune de Collex-Bossy - pour partir profiter d'une belle journée de ski. C'est une formule qui fonctionne bien, pas besoin de prendre son véhicule privé pour se rendre au ski.

A chaque sortie, un restaurant a été réservé ou indiqué aux participants afin de se retrouver pour grignoter quelque chose à la pause de midi. Cette formule a rencontré un grand succès auprès de tous et le Comité a été reconnaissant à chacun de jouer le jeu vis-à-vis de la réservation.

La sortie pleine lune du mois de février fut une grande réussite cette année. Environ 30 personnes sont venues manger la fondue et admirer la pleine lune. Cette année, il avait été décidé de changer de lieu, et c'est donc au restaurant de Cuvaloup que le Ski Club s'est rendu. Ce fut une excellente soirée avec une très belle ambiance. Le restaurant étant un peu plus grand, il y avait plus de place. Peut-être un peu plus bruyant que l'autre. C'est toujours compliqué de gérer la réservation et les annulations de dernière minute, mais c'est un très beau moment pour le Club.

Durant la saison écoulée, le Ski Club a tenu un stand raclette lors d'une manifestation communale, lors de la fête du 1er août à Bellevue. Celui-ci a permis de faire un bénéfice d'environ CHF 800.-. Le président tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont aidé le Ski Club pour la tenue de ce stand.

La saison s'est terminée au mois de juin. Les membres du Club ont profité du début de l'été pour partager une excellente paëlla et marquer la fin de la saison de ski. La famille Munoz, à Collex-Bossy, a gentiment invité les membres du Ski Club à partager ce moment dans leur jardin.

L'accueil et l'organisation du repas offert par cette famille fut très sympa et le Club en profite pour les remercier fortement pour l'organisation de cette soirée. Ce moment convivial a attiré beaucoup de monde - environ 50 personnes - et il fut un succès. Toutes les personnes présentes ont beaucoup apprécié de partager cette paëlla ensemble ainsi que des souvenirs de la saison de ski déjà bien lointaine.

Globalement, la gestion du SCBCG est une réussite. Le Comité arrive à proposer des sorties de ski aux habitants des trois communes à des prix très avantageux et est très heureux de la réussite rencontrée avec ce système. Les cotisations des membres, les frais d'inscriptions aux sorties, les subventions communales, le partenariat avec Genève Snow Sports et USCA et les différents stands raclettes tenus durant l'année, permettent ainsi de stabiliser les dépenses du Ski Club et de vivre des moments formidables.

En résumé, la saison 2017 du Ski Club BCG fut un succès pour le Comité et ses membres. Le président remercie chacun pour sa confiance et continuera à travailler avec plaisir pour offrir aux membres du Club une quatrième saison digne de ce nom. Même si gérer de telles activités demande passablement de temps, cela est toujours un plaisir pour le Comité, qui est content de voir l'impact auprès des membres du Club. Le président remercie tout le Comité et les autres personnes pour leur présence et leur aide vis-à-vis de l'association. Le président remercie également les différentes communes pour leur soutien. En route pour la 4ème saison !

**Contact**
Jean-Christophe Abel | président
t. 076 227 30 62

## L'Association des Parents d'Elèves de Genthod

L'Assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Genthod (APEG), tenue le 16 mars 2017, n'a pas vu de changement au sein du comité. Courant juin, cependant, l'APEG a eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles membres, mamans de jeunes enfants dont les cadets s'apprêtaient à débuter leur parcours scolaire : Hana Bartek et Franziska Karyabwite. Le comité de l'APEG est donc désormais composé comme suit : Karen Guinand (présidence), Anna Trillo Rohner (trésorerie), Corine Rothen Jorge (site internet), Hana Bartek, Eric Baubonne, Catia Blasutti-Piot, Nieves Cerutti, Patricia Joss, Franziska Karyabwite, Karine Paganini, Christine Queiros et Stéphanie Touzot.

Le comité s'est réuni six fois durant l'année 2017 et a maintenu une collaboration soutenue avec M. Binggeli, directeur de l'établissement Bellevue-Genthod, et l'équipe enseignante de Genthod – **l'APEG se voulant un trait d'union entre familles et école afin de favoriser un environnement épanouissant et sécure pour les écoliers gentousiens.** Le comité a ainsi rencontré M. Binggeli en avril, et deux membres ont été déléguées pour participer aux "séances de concertation" biannuelles – forum de discussion regroupant représentants de l'école, du parascolaire, des parents et de la Commune.

Le samedi 29 avril 2017, a été organisée, en collaboration avec la Fédération Genevoise d'Echecs, **une manifestation consacrée aux échecs.** La Mairie ayant généreusement financé des ateliers d'initiation aux échecs pour les élèves de Genthod durant l'année scolaire 2016-2017, l'APEG a souhaité rebondir sur l'engouement suscité en mettant sur pied une fête familiale, assortie d'un buffet canadien. Ce moment festif, ludique et rassembleur a réuni 80 personnes, dont 32 (9 adultes et 23 enfants) ont pris part à un tournoi. Avec concentration, sérieux et adresse, mais aussi plaisir de jouer et fair-play !

Le 30 mai 2017, le comité a organisé **un café de parents sur le thème "c'est la crise quand on éteint les écrans".** Cette soirée, proposée par la FAPEO (Fédération des Associations de Parents d'élèves de l'Enseignement Obligatoire) et l'Ecole des Parents, a rencontré un franc succès – la problématique étant clairement d'actualité.

Courant juin 2017, avec le soutien de l'équipe enseignante, a été une nouvelle fois organisée **une collecte des fournitures scolaires usagées en faveur d'enfants démunis.** Comme bénéficiaire cette année **l'Association Milña-Ladakh** a été choisie. Fondée en 2010 par Florence Pellet, figure connue des Gentousiens de par son activité de longue date au jardin d'enfants "Les Petits Loups", cette association travaille en partenariat avec l'école primaire du village de Sakti, au sud-est de Leh, capitale du Ladakh. Elle offre à une vingtaine d'élèves un écolage annuel ainsi que le repas de midi à tous les étudiants de l'école.

Fin août 2017, l'APEG a participé à l'**accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire**, en collaboration avec l'enseignante Mme Gabrielle Hofer. Les enfants ont pu se régaler de viennoiseries et de jus de fruits. Tout le monde a apprécié ce moment chaleureux autour du grand événement que représente une première rentrée scolaire et plusieurs nouvelles familles ont adhéré à l'APEG.

Le 16 septembre 2017, dans le cadre de la Semaine du Goût, l'association Genthod en Scène a organisé une succession d'**ateliers cuisine pour les enfants.** Aux côtés d'autres associations locales, l'APEG s'est associée à cette manifestation. Des membres du comité ont tenu la buvette, proposant aux participants et à leurs familles un bar à sirop, du jus de pommes local et de la bière artisanale, ainsi que des tartines salées et sucrées.

Le 29 septembre 2017, l'APEG a comme de coutume organisé des cortèges depuis les "cinq coins" du village dans le cadre de la journée internationale "A pied à l'école". Jus de pomme et pain/chocolat ont ensuite été offerts à tous les élèves et enseignants dans le préau de l'école. Sur le sujet de la mobilité douce, les membres de l'APEG sont très heureux d'avoir réussi cette année à relancer une ligne de pédibus régulière – ainsi que deux autres encore en phase de test.

Durant les mois d'octobre et de novembre 2017, en collaboration avec l'enseignante Mme Gabrielle Hofer, ainsi que la commission Culture, Sports et Loisirs de la Commune, représentée par Mme Lorella Glaus-Lembo, le comité a proposé aux élèves de Genthod de participer au **programme Sant"e"scalade.** Ces entraînements en vue de la course de l'Escalade se sont déroulés chaque mercredi de 11h30 à 12h30, pendant huit semaines. Au programme : échauffement, parcours de course par groupes d'âge, collation offerte par l'Union Maraîchère de Genève et enseignements nutritionnels. Cette année, la partie diététique a été animée,

avec enthousiasme et professionnalisme, par Mme Sabine Luyet Allegro, coach diplômée en nutrition. Plus de quarante enfants ont participé à ces entraînements mobilisant, outre les personnes précitées et des membres du comité de l'APEG, plusieurs autres parents volontaires. Le dernier mercredi, pour féliciter les enfants de leur participation régulière, les membres de l'APEG ont offert un sachet de friandises… de quoi faire une petite exception aux conseils diététiques !

Nouveauté le 4 novembre 2017 : l'APEG a mis sur pied **un troc d'affaires d'enfants** automne-hiver. L'occasion pour les acheteurs de dénicher des habits de saison, combinaisons de ski et matériel de sports d'hiver à bas prix. Et pour les vendeurs, de vider leurs armoires des affaires devenues trop petites. Une initiative que certaines familles souhaiteraient voir se renouveler en 2018 – peut-être avec aussi une version printanière.

Le 6 novembre 2017, l'APEG a proposé aux parents de Genthod et région **une soirée-conférence "Pourquoi je râle sur mes enfants?"**, animée par Mme Diane Masmejan-Borcard (bebloom academy). Loin des messages culpabilisants, et avec une touche d'humour bienvenue, les participants ont bénéficié de conseils pratiques pour favoriser une ambiance familiale plus harmonieuse – et arrêter de s'énerver pour un rien !

Enfin, pour clore l'année 2017, l'APEG était présente le 19 décembre au **traditionnel concert de Noël de l'école.** A l'issue des chants, ont été offerts vin chaud, sirop, panettone, mandarines et chocolats aux nombreux parents et enfants présents.

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Genthod est là pour vous et grâce à vos cotisations. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou de vos préoccupations – en vous adressant directement à un membre du comité ou en passant par notre site internet !

**Contact**
Karen Guinand | présidente
t. 022 774 46 32
www.apeg.ch

## Association Le Bel Age

Durant cette 4e année d'existence, l'association a continué son bonhomme de chemin, avec des hauts et des bas.

Avec des bas, car il y a eu quelques démissions de membres insatisfaits s'étant trompés dans leur choix et pensant que Le Bel Age était un club de Jass ! Mais aussi, et surtout, avec des hauts, à voir l'entrain et le dynamisme de chacun lors des réunions ou manifestations. Oui, le Bel Age est maintenant une grande famille où chaque personne a plaisir à venir partager avec d'autres de supers moments d'amitié et de chaleur humaine !

Bien que secondé par M. Jean-Claude Schöpfer et M. Michel Vaucher pour l'organisation des marches et balades, et par Mme Michèle Feyer pour la gestion de la billetterie, le Comité, dans une configuration assez restreinte avec un membre en moins, s'essouffle quelque peu. Il arrive à garantir un calendrier de manifestations pour ses membres, mais il y a encore beaucoup de choses à faire, et seul il n'y arrivera pas…

**Voici un petit résumé de l'année écoulée**

**Dix journées de marche** réunissant en tout 130 personnes gambadant en raquettes à la Faucille, à Vermeilley, puis sur les traces du chemin de Compostelle à Compesières, mais aussi au Moulin-de-Vert, à Morat, à Sugiez, au Papiliorama, à Satigny et enfin la marche pour l'anniversaire du 50e du CAD à Lancy.

**Cinq jeudis après-midis de ciné-conférences**, organisés à la perfection par M. Sabri Moustafov-Alpman avec des thèmes comme "La mémoire", "La mesure du temps", "La Suisse, paradis du rail", "Les Expositions Nationales" et "Les Fables de la Fontaine", ont égayé cette année 2017.

En 2017, **543 repas** ont été servis sous l'égide de Mme Erika Mottier, aidée par Mme Rosemary Dufour, lors des **10 rencontres** mensuelles dont 9 à la salle des "Ecureuils", et une escapade en juillet en terre vaudoise. Le tout encadré par 38 bénévoles performants ne comptant pas leurs efforts et leur temps ! Chaque repas a été agrémenté d'animations diverses, toujours appréciées. Un repas de remerciements a été organisé pour les bénévoles.

Parmi ces occasions il y a le repas "anniversaires", mais aussi le repas fondue/Escalade de décembre avec le bris de la marmite, sous la surveillance de la Mère Royaume en la personne de Mme Janine Guignard, encadrée de deux téméraires Genevois, MM. Jean-Claude Schöpfer et Michel Vaucher nous narrant cette mémorable nuit froide de décembre 1602.

Lors des repas, le comité essaie de satisfaire toujours mieux ses amis végétariens avec des menus appropriés, et pour ceux qui ne mangent pas de viande propose un poisson en remplacement. Pourtant, il faut souvent, malheureusement, refuser des inscriptions, la salle des Ecureuils atteignant son trop-plein et devenant dès lors fort bruyante.

A chaque occasion, l'on peut admirer l'esprit de partage des membres qui donnent volontiers un coup de main à l'organisation. C'est leur association, ils la font vivre !

**Les mercredis après-midi de jeux** ont connu un coup de mou suite aux démissions citées plus haut, mais un groupe fidèle pérennise ces rencontres qui sont toujours des moments forts sympathiques et permettent à chacun de s'exprimer et de profiter de ces instants de partage pour mieux fraterniser !

**Les spectacles.** 168 membres ont profité en 2017 de billets à prix réduits pour la saison des spectacles au Victoria Hall, au Théâtre du Léman ou des Grottes, au Palladium ou au Casino Théâtre. Mme Rosemary Dufour a géré la billetterie jusqu'au mois de juin et a demandé à être remplacée. C'est Mme Michèle Feyer qui a repris la gestion des spectacles dès juillet.

Bref, ce fut une année magnifique comme la précédente, emplie de chaleur humaine, d'amitié, de joies et de rires ! Un monde plein de "peps" sachant pleinement profiter des bons moments que la vie leur donne (encore).

**A tous les acteurs qui ont égayé cette super année 2017, MERCI pour votre si précieuse collaboration sans laquelle Le Bel Age ne serait pas ce qu'il est. Ses remerciements vont également à la Mairie de Genthod pour son aide financière mais surtout logistique par la mise à disposition des locaux communaux pour ses activités, et également un grand MERCI au personnel de la Mairie qui se dévoue en toute amitié.**

L'association est ouverte à chaque personne dès l'âge de 55 ans. Au 31 décembre 2017, l'association comptait 130 membres. N'hésitez pas à consulter notre site Internet et à nous rejoindre !

**Contact**
Gérald Mottier | président
www.genthodbelage.ch

# GENTHOD -EN- SCÈNE

Genthod-en-scène (GES) est une association qui réunit plusieurs sections autonomes ; voici les activités 2017 de chacune d'elles.

## Théâtre

La section a proposé des ateliers pour les enfants et des cours pour les adultes.

En début d'année, Florence Pellet a animé mensuellement, pour des enfants entre 8 et 12 ans, des ateliers le samedi entre 10h et 17h puis, dès septembre, des "cours d'improvisation et de jeu théâtral" tous les mercredis après-midi entre 15h et 17h.

En fin d'année, cette fois-ci pour les adultes, des cours "jeux et improvisations", animés par Véronique Vergari, ont été mis en place le jeudi soir entre 20h et 22h dans l'espace Saladin. Ce cours, initié en cours d'année, n'est pas encore complet, les inscriptions restent possibles et attendues.

## Alimentation

En juin, dans le cadre de Festibel (Festival du développement durable à Bellevue), le groupe cuisine a participé à la préparation d'un repas, élaboré avec des invendus et des légumes fournis par l'Union maraîchère de Genève.

En septembre, dans le cadre de la Semaine du goût, avec le soutien de la Commune, GES a organisé des ateliers "pâtisseries" enfants.

Lors de cette journée, rejointe dans l'organisation par la Société de gym de Genthod-Bellevue, l'Association des parents d'élèves de Genthod et Ressource, Genthod-en-scène a pu, en plus des ateliers, proposer des activités sportives, de bricolages, de décorations ainsi que des animations diverses – clown-balloniste, animation musicale, mur de grimpe et apéritif.

La partie "ateliers pâtisseries", prise en charge par GES, a permis à 56 enfants de découvrir la fabrication de pain d'épices, de barres énergétiques, de crémeux au chocolat, de cookies, de pâte brisée et de tarte aux pommes. Une part de ces productions, servies lors de l'apéritif, a rencontré un vif succès et a disparu très rapidement.

## Activités créatrices

Organisation, dans le cadre de la Semaine suisse du goût précitée, d'ateliers bricodécoration avec des enfants.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet ou nous contacter par mail.

**Contact**
Jean-Pierre Guex | président
t. 022 774 26 51
info@genthod-en-scene.ch
www.genthod-en-scene.ch

# Tennis Club de Genthod

Le Tennis Club de Genthod se situe au bord du lac à côté du Creux de Genthod, il compte 300 membres dont 120 juniors. Le Club respecte au mieux les horaires des enfants et parents lors des cours juniors qui ont lieu tous les jours de la semaine.

La volonté du Club est de proposer des cours de qualité, ce qui signifie au maximum 4 enfants par cours avec une exception de maximum 6 enfants pour les tous petits.

Les habitants de Genthod bénéficient d'un tarif avantageux et 3 courts sont mis à disposition l'été ainsi que 2 courts couverts d'octobre à avril avec un super club-house à disposition des membres.

Un mur d'entrainement a été construit l'automne passé et ce dernier a beaucoup de succès.

Le Club participe aux tournois interclubs chaque printemps avec 3 équipes compétitions (1ère ligue homme, 1ère ligue femme et une nouvelle équipe de 3ème ligue pour les jeunes du club).

Le Club organise aussi des tournois de doubles et des soirées grillades tous les mercredis soir dans une ambiance sympathique.

Visitez notre site Internet pour plus d'information et venez vous amuser et faire du sport avec nous !

**Contact**
Yves Kammacher | président
t. 022 774 17 11
www.tcgenthod.ch

1. Phoebus et le Naviot devant les Bains du Saugy | Aline Allenbach 2. Phoebus en baie de Saint-Tropez aquarelle | Jean-Marc Allenbach

### Association Patrimoine du Léman et Phoebus

L'Association Patrimoine-du-Léman (APL) a été fondée en 1984. Depuis 1991, son navire amiral Phoebus et son annexe Le Naviot ont leur place d'amarrage au Creux-de-Genthod. A la belle saison, les voiles de Phoebus sont hissées presque chaque soir dès 17h30 pour qu'il puisse montrer sa silhouette élégante le long des rives du Petit-Lac. Phoebus a été lancé à Genève en 1903, au chantier naval Pouly, puis restauré en profondeur au chantier Sartorio à Mies en 1991.

Pour la saison 2017, Phoebus a été gréé le 8 avril à Port-Choiseul avant de prendre sa place devant les Bains du Saugy. Phoebus est sorti plus de 70 fois sur le Léman cette saison et a participé à la Classique de la SNG et aux Défis de Nernier. Sa saison en eau douce s'est terminée le 20 septembre ; il a ensuite participé aux rencontres de vieux gréement à Cannes et Saint-Tropez. Le 14 octobre, au chantier de Mies, les membres de l'association l'ont préparé pour le repos hivernal. Cette saison, Phoebus sera donc sorti 90 fois avec 503 équipiers, dont 104 différents.

La prochaine saison s'ouvrira le 14 avril 2018 à Port-Choiseul.

**Contact**
Jean-Marc Allenbach | secrétaire
info@patrinoine-leman.ch
www.patrimoine-leman.ch

# PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTES COMMUNALES

**Société de Boules du Creux-de-Genthod**
Michel Cretegny | 022 755 13 50

**FSG Genthod-Bellevue**
Anne-Claude Semon | 022 774 01 78

**Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod**
Olivier Stüssi | president@anbcg.ch
www.anbcg.ch

**Les Shamrocks Genthod - Geneva Irish Dance Club**
Angela Jeangros | 078 488 20 44

# BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

## OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand-Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

### Rapport annuel 2017

### Avant-propos du Commandant

L'organisation de protection (ORPC) Valavran est organisée en compagnie et compte 290 hommes répartis dans 2 compagnies. Les activités de l'ORPC se divisent en trois catégories distinctes :

1) l'Instruction ;

2) les Interventions en faveur de la collectivité ;

3) Les Interventions en situation d'urgence.

1) Pour garantir une capacité opérationnelle de tous les hommes de la protection civile dans les interventions en faveur de la collectivité ainsi que dans le cas de situations d'urgence, une part importante de notre temps est consacrée à l'instruction et aux entrainements de la troupe.

Nous devons compter avec 1190 jours de service répartis sur 20 cours de répétitions de 3 à 5 jours, précédés de rapports préparatoires et de cours de cadres.

2) Les interventions en faveur de la collectivité sont principalement axées sur des tâches liées au sport, aux animations culturelles et à l'appui à la police dans les manifestations de grande envergure.

L'ORPC Valavran intervient principalement pour le Derby des Bois à Versoix, pour le Don du Sang (3 fois par an) à Versoix, pour le Tournoi de Football de l'Ascension à Versoix, pour le Championnat d'Athlétisme à Versoix, pour le Triathlon de Genève sur l'axe Chambésy-Genève, pour le PregnyAlp Festival à Pregny-Chambésy, lors de la SAGA des Géants sur le territoire de la Ville de Genève, et lors des Journées du Patrimoine qui peuvent se dérouler sur les 7 communes du territoire, selon le thème de l'année et un engagement aux côtés de nos homologues Nyonnais lors du Paléo Festival.

A ceci s'ajoute un appui logistique aux manifestations suivantes :

> Au Tournoi de Pétanque de Versoix ;

> A la Journée de la Randonnée sur Versoix ;

> Aux travaux d'aménagement des voies CFF à Pregny-Chambésy ;

> Au Gymkhana de Versoix.

3) Nous ne comptons que 2 interventions en situations d'urgence pour l'année 2017. Ces dernières nous ont amenés à intervenir pour sécuriser et ravitailler le dispositif de sécurisation des routes lors de la venue du Président Chinois pour la première intervention, et une seconde fois lors du sommet entre la Turquie et la Grèce concernant Chypre.

Ces interventions en cas d'urgence représentent 20 jours de service.

Au travers de tous ces engagements, les hommes (troupes et cadres) de l'ORPC ont gagné en compétences et en capacité de mobilisation. Ces nouvelles expériences nous permettent de faire face aux interventions de plus en plus complexes et soudaines qui font désormais partie des missions courantes de la protection civile.

Major Stéphane Granger

### Présentation de l'ORPC Valavran

#### Organisation et effectifs

En 2017, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) Valavran regroupe 7 communes. Elle est dirigée par le Major Stéphane Granger qui est secondé par le Fourrier Maria Fonzo. L'ORPC Valavran emploie donc 2 personnes à plein-temps.

Ils sont épaulés par le Premier-lieutenant Christian Devaud (Chef de Domaine Appui), ainsi que par les Lieutenants Damien Thurre et Yvan Bettoni (pour l'Assistance), par le Lieutenant Luca Cimino (Chef de Domaine Protection des Biens Culturels), par le Premier Lieutenant David Niquille (Transport), par le Premier-lieutenant Marco Doimo (Construction), par le Lieutenant Sebastian Gfeller (Télématique), par le Premier-lieutenant Cédric Dörig (Suivi de Situation), par le Premier lieutenant Upul Wannakuarachchi (Coodination Logistique) et par les Sergents-Major Nelson Caetano et Josselin Schmitt (Matériel).

Les effectifs de milice sont organisés en 2 compagnies, dont une formation rapidement engageable (FORE), qui comptent 13 sections d'appui, d'assistance, de commandement et d'aide à la conduite ainsi qu'une section Protection des Biens Culturels et un Etat-Major.

### Missions

Les principales missions de la protection civile dans le regroupement de Valavran sont décrites ci-après, par domaine d'activité.

#### Assistance

Il s'agit notamment d'accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, ainsi que d'assurer un hébergement à des personnes sinistrées. L'ORPC Valavran dispose pour cela de bâtiments, de locaux publics ou privés, d'abris ainsi que de constructions protégées.

#### Protection des biens culturels

Il s'agit de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les institutions culturelles et les communes pour créer les conditions nécessaires à la protection des biens culturels.

#### Appui aux organisations partenaires

Si nécessaire, la protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques). Elle peut être appelée à effectuer des interventions de longue durée (de quelques jours à plusieurs semaines), telles que ravitaillement, appui logistique ou encore gestion de la circulation.

#### Aide à la conduite et à la logistique

La protection civile peut être appelée à agir au profit de l'aide à la conduite (renseignement, transmissions) et à assurer des prestations logistiques en faveur d'autres organisations partenaires (poste de commandement).

#### Remise en état

Suite à des évènements dommageables, la protection civile peut être appelée à intervenir le plus rapidement possible. Elle effectue des travaux de consolidation et de déblaiement qui peuvent durer quelques jours à quelques semaines.

**Interventions au profit de la collectivité**
Lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres), la protection civile peut être engagée au profit de la collectivité dans le cadre de ses compétences.

**Mise à disposition des moyens permettant la transmission de l'alarme à la population**
Lors de catastrophes, de situations d'urgence ou en cas de conflit armé, les autorités peuvent ordonner la diffusion de l'alarme. Celle-ci est activée par la protection civile.

## Instruction et cours de répétition

En 2017, chaque soldat incorporé à l'ORPC Valaran a reçu une convocation pour 3 jours de cours de répétition au minimum, conformément à la loi. Les cours suivants ont eu lieu en 2017 :

> Test des sirènes (1er février)
> Cours préparatoire (3 mars)
> Cours Matériel (13-17 mars)
> Cours Contrôle périodique des Constructions (13-17 mars)
> Cours Appui (3-7 avril)
> Cours PBC (10-13 avril)
> Cours préparatoire (2 juin)
> Cours planification CPA (12-16 juin)
> Cours Télématique (21-23 juin)
> Cours Appui (19-23 juin)
> Cours PBC (26-30 juin)
> Formation Gestion de la Circulation avec la Police (12 septembre)
> Cours préparatoire (22 septembre)
> Cours combiné (25-28 septembre)
> Cours Assistance Battue avec la Police (9-13 octobre)
> Cours CPA (16-20 octobre)
> Cours préparatoire (1er décembre)

Durant ces cours de répétition, chaque participant a suivi une instruction de base dans les domaines suivants :

a) Langage radio et utilisation de la radio Polycom ;
b) Recherche et battue ;
c) Poste collecteur et poste d'assistance ;
d) Éclairage ;
e) Circulation et prévention routière ;
f) Premiers secours (dans certains cas massage cardiaque) ;
g) Déplacement de personne à mobilité réduite.

A ceci s'ajoute nos 4 rapports d'Etat-Major et nos interventions en faveur de la collectivité (déjà énoncées) et la formation de nos cadres dans les cours de l'OCPPAM et les cours de la Confédération à Schwarzenburg.

Les astreints ont également suivi des rappels et des instructions sur les tâches principales propres à leur domaine d'engagement, telles que :

> utilisation des tronçonneuses et autres équipements (appui) ;
> composition des menus et gestion des budgets (ravitaillement) ;
> organiser et optimiser les déplacements de la troupe (transport) ;
> gestion de la sécurité routière et aide aux personnes à mobilité réduite (assistance) et dans certains cas utilisation des défibrillateurs et bases BLS - AED (sanitaire) ;

> entretien et réparation des constructions (constructions) ;
> maintenance et réparation du matériel (matériel) ;
> évacuation des archives et biens culturels des communes (protection des biens culturels) ;
> mise en place d'un poste de commandement (télématique) ;
> formation sur notre plateforme informatique (suivi).

## Collaboration avec les partenaires

Nos principaux partenaires sont les APM, la police cantonale, les corps des sapeurs-pompiers et les services sanitaires d'urgences. Nous travaillons aussi régulièrement avec les gardes-faune, les inspecteurs des forêts, ainsi que les voiries de nos communes.

## Intervention d'urgence

En 2017, la FORE a été sollicitée deux fois pour des interventions d'urgence :

> 12-13 janvier lors du sommet entre la Turquie et la Grèce, nous avons été engagés afin de sécuriser les parcours empruntés par les dirigeants politiques et avons également assumé la logistique ravitaillement pour l'ensemble des organisations engagées.

> 18 janvier, lors de la venue du Président Chinois, nous avons été engagés afin de sécuriser les parcours et le périmètre défini par la police et avons une fois encore assumé la logistique ravitaillement pour l'ensemble des organisations engagées.

## Engagement pour l'intérêt général

Les prestations au profit de la collectivité et les travaux d'utilité publique constituent une activité régulière de l'ORPC Valavran. Voici un aperçu de plusieurs tâches effectuées durant l'année 2017.

### Restauration et sécurisation du cours d'eau du Brassu

L'appui est intervenu du 3 au 7 avril et du 28 au 28 septembre afin d'effectuer des travaux d'entretien et de libération du cours d'eau alimentant notamment le réservoir des pompiers de Céligny.

### Don du Sang

Depuis de nombreuses années, l'ORPC Valavran engage 8 personnes à 3 reprises durant l'année pour assister le CTS (centre de transfusion sanguine) et les Samaritains de Versoix, pour l'exploitation du centre provisoire du don du sang qui se trouve au réfectoire de l'école de Lachenal. Nos collaborateurs se chargent de la mise en place de l'espace destiné aux donneurs, des tests hémoglobines, du soudage des poches de sangs et des collations offertes aux donneurs à l'issue du don.

### Le Derby des Bois

Lors de cette course organisée depuis de nombreuses années, l'ORPC Valavran se charge de la sécurisation télématique de l'évènement, avec une douzaine de participants qui se chargent du relai radio sur l'ensemble du parcours, et se charge de la logistique pour le rapatriement de coureurs blessés (si la blessure ne nécessite pas l'intervention d'une ambulance) aux cotés des Samaritains. Un poste de commandement avancé est installé pour la gestion de notre personnel.

### Tournoi de Football de l'Ascension

Lors de cette manifestation, nos collaborateurs se chargent de la gestion du trafic et de l'acheminement des participants vers les différents parkings mis à disposition. Notre effectif est d'environ 10 personnes.

### Championnats Genevois d'Athlétisme

2017 fût la seconde année où nous avons été engagés par les organisateurs de cette manifestation qui s'est déroulée sur deux jours et lors desquels nous avons géré le trafic et les parkings aux abords du centre sportif de la Bécassière à Versoix avec un effectif de 19 participants pour un cumul de 38 jours de service.

### Triathlon de Genève

Lors de cette manifestation, nous nous chargeons de la sécurisation du parcours entre Bellevue, Pregny-Chambésy et l'entrée de la Ville de Genève, jusqu'à Château-Banquet. Cette mission se fait sous la responsabilité de l'OCPPAM, et nous sommes engagés aux côtés de la Police et des APM. 27 collaborateurs sont engagés sur 2 jours pour un total de 54 jours cumulés.

### Paléo Festival Nyon

L'ORPC Valavran a été appelé pour soutenir l'ORPC District de Nyon et la gendarmerie dans le cadre du Paléo Festival. Sous la supervision de la gendarmerie, et à disposition de l'ORPC District de Nyon, qui a assuré l'exploitation du poste de commandement, nos collaborateurs étaient principalement appelés à effectuer de la gestion de la circulation routière entre les sorties d'autoroutes et l'entrée des parkings. Un effectif de 12 personnes a été engagé jour et nuit dans le cadre de cette mission.

C'est déjà la seconde fois que nous mettons un effectif à disposition de nos homologues Nyonnais, et ceci s'est soldé par un réel succès, couronné par une collaboration efficace entre les différentes organisations, partenaires et notamment la gendarmerie. Nous profitons de remercier l'ensemble des intervenants.

### Pregny-Alp Festival

2017 fût notre première participation à cette manifestation culturelle avec la sécurisation du parking, et le déplacement des personnes à mobilité réduite, entre le parking et le lieu de la manifestation. 11 collaborateurs ont été engagés à la plus grande satisfaction des organisateurs.

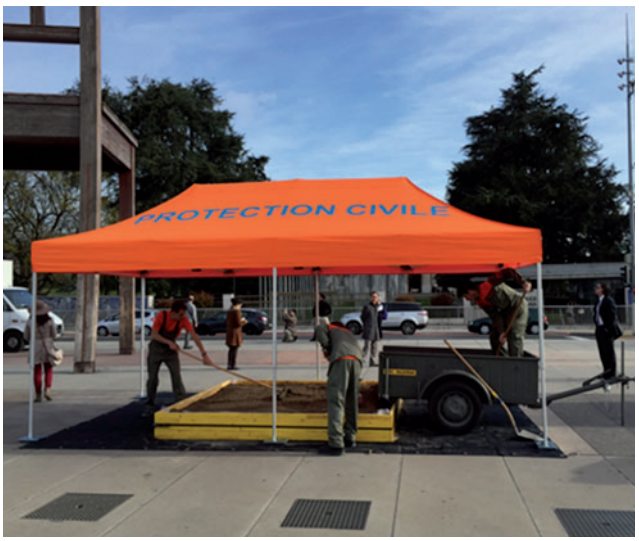

**Travaux réalisés sur les communes durant nos cours de répétitions**

**Réfection d'une barrière en acacias sur la commune de Pregny-Chambésy**
près de la Mission de Cuba

**Rénovation du chemin pédestre et des 2 côtés de la passerelle aux abords du Gobé**
sur la commune de Pregny-Chambésy

**Démontage de la passerelle en métal sur le Nant de Braille à Versoix**
en vue de son remplacement au printemps 2018

**Démontage d'un cabanon sur la place Bordier** à Versoix

1. Abattage d'un arbre d'une quinzaine de mètres de haut aux Bains du Saugy, sur la commune de Genthod ; après fabrication des copeaux, ces derniers ont été épandus sous le cèdre de la campagne Lullin | 2. et 3. Remplacement de la barrière (70 mètres) de protection du grand Cèdre au parc Lullin et nettoyage du terrain sous l'arbre sur Genthod

**Nettoyage des rives du Nant de Crève-Cœur sur Versoix**
Remplacement des traverses en bois pour l'écoulement de l'eau dans le bois de la Foretaille à Pregny-Chambésy

Nettoyage des rives de la Versoix entre le pont CFF et le pont de la route Suisse

Nettoyage du talus vers la nouvelle déchetterie du quartier de la Pelotière à Versoix

Nettoyage du Nant de Braille entre la route Suisse et la Bécassière à Versoix

Déplacement des archives du Conservatoire de Musique de Genève
(environ 70'000 objets)

Démolition des boxes et sanitaires sur le terrain derrière la fontaine à Bellevue

**Démonstration lors du Jubilé du centre de formation de l'OCPPAM**
Réalisation d'un bac à sable pour une démonstration de déminage par le GICHD (Geneva International Centre for Humanitarian Demining)

Nous avons encore réalisé quelques visites pour nos autorités, quelques travaux de moindre importance et surtout beaucoup de travaux dans notre poste de commandement de Valavran à Bellevue et notre dépôt des Colombières à Versoix afin de faire évoluer notre structure et la préparer aux missions qui nous incombent.

**Logistique**
L'ORPC Valavran dispose d'un équipement performant, prêt à être engagé rapidement. L'ensemble du matériel est rangé dans des remorques thématiques, et des étagères structurées, ce qui permet de gagner de précieuses heures en cas d'interventions. Il suffit de charger ou d'atteler la remorque et de partir sur le terrain. Nos remorques réunissent 6 thèmes essentiels, la mise à l'abri, le pompage, l'éclairage, le ravitaillement et l'assistance et le levage/démontage. A ceci s'ajoutent les tronçonneuses, les groupes électrogènes, le petit éclairage, les transmissions et tout un ensemble de matériel pour plus de 400 m³ de volume total.

Notre parc véhicule se compose de huit véhicules. Quatre bus pour le transport de la troupe (35 places), un véhicule de commandement et de première intervention (5 places), un véhicule de piquet (5 places), un véhicule tout-terrain (8 places) et un camion-pont transport de choses (3 places). L'ensemble de notre parc véhicule est marqué au nom de l'ORPC Valavran.

**Construction et abris**
En 2017, la liste des contrôles d'entretien (LCE) a été poursuivie dans l'ensemble des 7 communes formant l'ORPC Valavran. La procédure de contrôle des abris privés a également été poursuivie avec environ 400 visites effectuées. Par ailleurs, les petits travaux de maintenance et réparations sont effectués par la Protection Civile elle-même, alors que des entreprises sont mandatées pour les travaux de plus grande importance.

**Journée d'Etat-Major 2017**
La journée d'Etat-Major a eu lieu le 2 juin 2017. A cette occasion, les cadres de l'EM se sont réunis dans le but de préparer les cours à venir. L'après-midi a donné lieu à une visite du SSA (service de sécurité aéroport) sur la commune du Grand-Saconnex. Le Premier-lieutenant Michel Galley a présenté la mission, les locaux et l'ensemble de la structure du SSA avec une visite guidée sur le tarmac afin de mesurer la tâche qui incombe à ce service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires.

**Jours de service**
En 2017, c'est environ 1735 jours de service qui ont été effectués au sein de l'ORPC Valavran, soit une augmentation de presque 45% par rapport à l'année précédente. Seuls 20 jours ont été effectués en situation d'urgence, 525 jours effectués en faveur de la collectivité (tiers) et 1190 jours en cours de répétitions pour l'instruction et les travaux d'utilité publique. La combinaison des cours de répétition et des travaux d'utilité publique permet à la protection civile d'être visible du public et d'accomplir des tâches pour nos communes qui ont pour principal but l'entrainement de nos troupes.

**Contact**
Major Stéphane Granger
ORPC Valavran
Office intercommunal
Mairie de Versoix
case postale 107 | 1290 Versoix
t. & f. 022 775 66 56

# RAPPORT FINANCIER 2017

**BILAN** | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2017

(en CHF)

| | Solde au 31.12.2017 | Solde au 31.12.2016 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | **102'113'827** | **95'103'382** |
| Patrimoine financier | | |
| LIQUIDITÉS | 21'355'843 | 23'265'559 |
| AVOIRS | 16'566'801 | 10'197'981 |
| PLACEMENTS | 32'484'426 | 29'539'541 |
| Patrimoine administratif | | |
| INVESTISSEMENTS | 25'772'629 | 26'335'409 |
| PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES | 4'266'938 | 4'364'253 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS | 1'639'950 | 1'373'400 |
| AUTRES DÉPENSES À AMORTIR | 27'240 | 27'240 |

| | Solde au 31.12.2017 | Solde au 31.12.2016 |
|---|---|---|
| **PASSIF** | **102'113'827** | **95'103'382** |
| Fonds étrangers et engagés | | |
| ENGAGEMENTS COURANTS | 877'903 | 828'368 |
| FONDS | 328'166 | 328'160 |
| PROVISIONS | 12'557'209 | 5'467'915 |
| ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPÉCIAUX | 4'181'456 | 4'621'528 |
| Fonds propres | | |
| FORTUNE NETTE | 84'169'094 | 83'857'411 |

**TABLEAU DE BOUCLEMENT DES COMPTES** | 2017

(en CHF)

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Compte de fonctionnement** | | | |
| Charges | 16'585'519 | Revenus | 18'771'003 |
| Amortissements | 1'873'801 | | |
| Excédent de revenus | 311'683 | | |
| **Investissements nets** | | | |
| Dépenses | 2'663'457 | Recettes | 1'183'201 |
| | | Augmentation des investissements | 1'480'256 |
| **Financement** | | | |
| Augmentation des investissements | 1'480'256 | Amortissements | 1'873'801 |
| Excédent de financement | 705'228 | Excédent de revenus | 311'683 |
| **Variation de la fortune nette** | | | |
| Amortissements | 1'873'801 | Investissements nets | 1'480'256 |
| Augmentation de la fortune | 311'683 | Excédent de financement | 705'228 |

**INVESTISSEMENTS** | 1er janvier 2017 - 31 décembre 2017
(en CHF)

| DATE DU VOTE | LIBELLÉS | CRÉDIT VOTÉ | SOLDE AU 01.01.2017 | DÉPENSES 2017 | RECETTES 2017 | AMORT. 2017 | SOLDE AU 31.12.2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 17.06.97 | Coll. Pré-Roset/PG/P | 2'401'976 | **103'082** | | | 103'082 | - |
| 27.06.00 | Réf. toit ancienne mairie | 275'000 | **13'660** | | | 13'660 | - |
| 19.06.01 | Coll. route de Collex | 2'034'400 | **276'595** | | | 55'318 | 221'277 |
| 18.11.03 | Balayeuse | 210'000 | **1** | | | | **1** |
| 18.11.03 | Téléréseau | 1'741'300 | **861'501** | | | cession délib. 11.04.17 | |
| 17.06.08 | 4 CC-Téléréseau | 836'114 | **255'692** | | 1'117'193 | cession délib. 11.04.17 | |
| 14.12.04 | Coll. Pougny, Pré-Félix | 1'500'000 | **946'000** | | | 43'000 | 903'000 |
| 15.11.05 | Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms + CC du 10.05.11 | 2'000'000 | **726'421** | | | 36'321 | 690'100 |
| 12.12.06 | Quartier de la Chêna | 823'000 | **493'800** | | | 41'150 | 452'650 |
| 12.12.06 | Rénov. façades mairie | 360'000 | **16'759** | | | 16'759 | - |
| 12.12.06 | Luminaires chemin Pralay | 250'000 | **120'000** | | | 12'000 | 108'000 |
| 19.06.07 | Parcelle 563 | 1'186'420 | **830'220** | | | 39'550 | 790'670 |
| 15.05.07 | Centre Vigne Blanche + CC du 08.11.11 | 2'278'376 | **1'100'400** | | | 52'400 | 1'048'000 |
| 17.06.08 | Stade Marc Burdet | 455'000 | **273'000** | | | 22'750 | 250'250 |
| 09.12.08 | Piétons & Cycles Rte Malagny + CC du 05.04.11 | 828'990 | **170'000** | | | 42'500 | 127'500 |
| 09.12.08 | Esplanade de la gare + CC du 05.04.11 | 597'154 | **362'400** | | | 30'200 | 332'200 |
| 09.12.08 | Ralentisseur-Moissons & Mt. Rose | 470'000 | **252'000** | | | 21'000 | 231'000 |
| 18.12.08 | Centre communal polyvalent | 750'000 | **11'812'903** | | | 492'211 | 11'320'692 |
| 02.02.10 | Centre communal + frais préc. | 15'801'497 | | | | | |
| 09.12.08 | Trottoir Pré-Roset | 270'000 | **154'125** | | | 12'844 | 141'281 |
| 10.11.09 | Trottoir chaussée Creux | 235'000 | **25'757** | | | 25'267 | - |
| 10.11.09 | Route Saugy trott. Eclair. | 513'000 | **-** | | | | - |
| 08.12.09 | Rén. Bât. Ecole + CC du 06.12.11 | 4'221'120 | **3'269'857** | | | 142'170 | 3'127'687 |
| 11.05.10 | Amén. Centre Village | 745'000 | **386'718** | | | 42'969 | 343'749 |
| 08.11.11 | Trottoir chemin des Limites | 225'000 | **139'471** | | | 9'300 | 130'171 |
| 20.09.11 | Modération Pralay | 184'680 | **9'659** | | | 9'659 | - |
| 06.12.11 | Hutins Goulus | 411'173 | | | | | |
| 26.06.12 | GIBâtiment de la Crêche + étude | 2'203'967 | **1'858'567** | | 24'007 | 73'308 | 1'761'252 |
| 05.02.13 | Aménagement mobilier salle seigneuriale | 50'000 | **6'233** | | | 6'233 | - |
| 05.03.13 | Aménagement Pte Voie Étude | 97'000 | **27'240** | | | | 27'240 |
| 05.03.13 | Liaison énergie | 290'000 | **297'150** | | | 10'526 | 286'624 |
| 09.04.13 | Cheminement au Ch. des Chênes | 132'000 | **107'358** | | | 6'315 | 101'043 |
| 07.05.13 | Rénovation locaux Sauvetage SISL + étude | 950'000 | **821'776** | 38'696 | | 31'667 | 828'805 |
| 07.05.13 | Crêche mobiliers GIBC | 138'450 | **70'800** | | | 17'307 | 53'493 |
| 25.06.13 | Collecteur rte Malagny | 360'000 | **342'346** | | | 12'681 | 329'665 |
| 25.06.13 | Fresques plafond salle seigneuriale | 50'000 | **-** | | | | - |
| 25.06.13 | Mise en passe, phase I, + crédit compl. | 93'534 | **9'354** | | | 9'354 | - |
| 15.10.13 | Mise en passe, phase II | 100'000 | **10'000** | | | 10'000 | - |
| 08.04.14 | Mobilier Centre Communal | 93'000 | **11'624** | | | 11'624 | - |
| 08.04.14 | Vaisselles & ustensiles Centre Communal | 60'000 | **14'219** | | | 14'219 | - |

**INVESTISSEMENTS** | 1er janvier 2017 - 31 décembre 2017
(en CHF)

| DATE ANNEE | LIBELLÉS | CRÉDIT VOTÉ | SOLDE AU 01.01.2017 | DÉPENSES 2017 | RECETTES 2017 | AMORT. 2017 | SOLDE AU 31.12.2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13.05.14 | Accès Bains du Saugy | 1'116'962 | **565'230** | | | 26'501 | 538'729 |
| 24.06.14 | Collecteur Rennex-Limites-Mt.Rose | 615'000 | **627'934** | | | 23'500 | 604'434 |
| 24.06.14 | Mise en passe, phase III | 85'000 | **60'692** | | | 8'501 | 52'191 |
| 23.09.14 | Chemin Pré-Paul | 190'000 | **139'858** | | | 34'966 | 104'892 |
| 23.09.14 | Tracteur | 70'000 | **41'200** | | | 14'000 | 27'200 |
| 14.04.15 | Ossuaire | 100'000 | **86'159** | | | 3'333 | 82'826 |
| 14.04.15 | Collecteur Troiselles, phase I | 1'700'000 | **1'087'520** | 191'192 | | 56'667 | 1'222'045 |
| 12.05.15 | Signalétique | 30'000 | **23'202** | | | 3'000 | 20'202 |
| 03.10.15 | Écopoint Pralay | 155'000 | **137'547** | | | 15'500 | 122'047 |
| 13.10.15 | Centre Voirie Pompiers, étude | 320'000 | **287'260** | | | | 287'260 |
| 15.03.16 | Centre Voirie Pompiers, projet | 485'000 | **327'807** | 130'937 | | | 458'743 |
| 13.09.16 | Collecteur Troiselles, phase II | 600'000 | **33'520** | 379'200 | | 20'000 | 392'720 |
| 08.11.16 | FIDU | 341'700 | **-** | 341'700 | | | 341'700 |
| 08.11.16 | Subv. Temple | 200'000 | **-** | 200'000 | | 200'000 | - |
| 08.11.16 | Jeux Mail Lullin (+CC le 14.03.17) | 450'000 | **-** | 447'833 | | | 447'833 |
| 07.02.17 | Extension Bains du Saugy | 190'000 | **-** | 17'517 | | | 17'517 |
| 11.04.17 | Rénovation salle de gym | 220'000 | **-** | 220'122 | | | 220'122 |
| 11.04.17 | Réhabilitation collecteurs Secteur 25A et C | 140'000 | **-** | 56'340 | | | 56'340 |
| 20.06.17 | Réhabilitation collecteurs Pralay n°24 | 170'000 | **-** | | | | |
| 20.06.17 | Coll. Malagny | 210'000 | **-** | 126'117 | | | 126'117 |
| 20.06.17 | Réfection route au coll. Malagny | 500'000 | **-** | 489'712 | 42'000 | | 447'712 |
| 10.10.17 | Bassin de rétention, Nant de Crève-Coeur | 85'000 | **-** | 24'092 | | | 24'092 |
| 07.11.17 | FIDU | 284'000 | **-** | | | | |
| | **TOTAUX** | | **29'594'616** | **2'663'457** | **1'183'201** | **1'873'801** | **29'201'071** |

## PATRIMOINE FINANCIER

| DATE ANNEE | OBJET | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 03.04.12 | Maison du Pressoir | 1'350'000 | **1'333'549** | | | | **1'333'549** |
| 09.04.13 | Jardin d'Iris Sàrl, participation | 11'000 | **8'750** | | | | **8'750** |
| 03.10.15 | Parking Châtats | 240'000 | **224'317** | | | | **224'317** |
| | Centre communal, locaux commerciaux | | **2'400'000** | | | | **2'400'000** |
| 10.01.17 | Acquisition immeuble Rte Malagny 4 | 2'950'000 | **2'897'913** | 2'897'913 | | | **2'897'913** |
| 11.04.17 | Etude immeuble Rte Malagny 4 | 135'000 | | | | | |
| 11.04.17 | Vente Téléréseau | | | 1'117'193 | 1'117'193 | | |

## DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2017
(en CHF)

| | | |
|---|---|---|
| 580.365.00 | Subventions diverses | 59'994 |
| 580.366.00 | Aide sociale | 4'858 |
| 580.367.00 | Aide à l'étranger | 58'586 |

## **COMPTES DE FONCTIONNEMENT** | 2015 -2017
(en CHF)

| | CHARGES | RÉALISÉ 2017 | RÉALISÉ 2016 | RÉALISÉ 2015 |
|---|---|---|---|---|
| 300 | Autorités et commissions | 200'640 | 195'600 | 197'680 |
| 301 | Traitements du personnel | 1'157'919 | 1'189'954 | 1'171'927 |
| 303 | Assurances sociales | 110'305 | 119'678 | 112'154 |
| 304 | Caisses de pensions et prévoyance | 153'406 | 166'831 | 176'597 |
| 305 | Assurance maladie et accidents | 47'435 | 51'114 | 45'750 |
| 308 | Personnel intérimaire | | | 71'840 |
| 309 | Autres charges de personnel | 5'683 | 3'675 | 2'115 |
| | **CHARGES DE PERSONNEL** | **1'675'388** | **1'726'853** | **1'778'063** |
| 310 | Fournitures de bureaux & imprimés | 68'718 | 80'300 | 115'637 |
| 311 | Mobilier, machines, véhicules, mat. | 205'907 | 208'487 | 352'911 |
| 312 | Eau, énergie, combustibles | 251'192 | 247'886 | 283'592 |
| 313 | Achats fournit. et marchandises | 118'947 | 112'418 | 135'072 |
| 314 | Entretien immeubles par des tiers | 798'920 | 869'000 | 1'063'569 |
| 315 | Entret. d'objets mobil. par tiers | 169'189 | 114'094 | 131'063 |
| 316 | Loyers, fermages et redev. d'utilis. | 1'080 | 1'080 | 1'080 |
| 317 | Dédommagements | 58'629 | 54'200 | 64'763 |
| 318 | Honoraires et prestations de serv. | 1'918'008 | 2'019'001 | 1'963'512 |
| 319 | Frais divers | 60'635 | 78'313 | 58'826 |
| | **FRAIS GÉNÉRAUX** | **3'651'226** | **3'784'778** | **4'170'025** |
| 34 | Contributions collectivités | 1'398'149 | 982'857 | 6'137'303 |
| 35 | Dédommagements collectivités publiques | 932'028 | 781'082 | 732'121 |
| 36 | Subventions | 870'905 | 816'945 | 817'833 |
| | **DÉDOMMAGEMENTS & SUBVENTIONS** | **3'201'082** | **2'580'884** | **7'687'257** |
| **A** | **TOTAL CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS** | **8'527'697** | **8'092'515** | **13'635'345** |

| | RECETTES | RÉALISÉ 2017 | RÉALISÉ 2016 | RÉALISÉ 2015 |
|---|---|---|---|---|
| 40 | Impôts | (16'460'482) | (9'124'989) | (11'382'681) |
| 42 | Revenus de biens | (1'758'692) | (1'650'584) | (1'592'666) |
| 43 | Revenus divers | (346'393) | (297'601) | (213'150) |
| 44 | Parts à des recettes & contributions sans affectation | (52'579) | (25'375) | (25'721) |
| 45 | Dédommagements à des collectivités publiques | (128'715) | (111'807) | (105'473) |
| 46 | Subventions & allocations | (22'802) | (23'630) | (5'000) |
| **B** | **TOTAL RECETTES** | **(18'769'663)** | **(11'233'985)** | **(13'324'692)** |
| **A - B** | **RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS & PROVISIONS** | **(10'241'966)** | **(3'141'471)** | **310'653** |
| 330 | Variation provisions | 8'056'482 | (88'384) | 2'046'458 |
| 331 | Amortissements ordinaires | 1'713'801 | 1'783'281 | 1'690'767 |
| 332 | Amortissements complémentaires | 160'000 | 840'251 | |
| | **RÉSULTAT NET AU BILAN** | **(311'683)** | **(606'323)** | **4'047'878** |

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT
(en CHF)

| FONCT. | DÉSIGNATION | RÉALISÉ 2016 | BUDGET 2017 | RÉALISÉ 2017 | BUDGET 2018 MCH2 |
|---|---|---|---|---|---|
| 0. | ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 2'790'689 | 2'439'751 | 2'188'380 | 2'584'243 |
| 08. | dont Bâtiments inclus dans Administration | 1'545'902 | 1'123'351 | 1'043'948 | 1'181'294 |
| 1. | SÉCURITÉ PUBLIQUE | 603'697 | 699'205 | 573'650 | 559'839 |
| 2. | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 601'851 | 574'374 | 507'279 | 1'020'351 |
| 3. | CULTURE ET LOISIRS | 1'367'435 | 1'624'721 | 2'268'656 | 1'208'250 |
| 5. | PRÉVOYANCE SOCIALE | 933'588 | 1'212'342 | 962'542 | 1'088'067 |
| 6. | TRAFIC | 1'230'249 | 961'878 | 852'947 | 1'068'653 |
| 7. | PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONN. | 822'840 | 908'297 | 807'649 | 895'908 |
| 9. | FINANCES ET IMPÔTS | (8'092'890) | (7'971'152) | (7'626'733) | (7'744'492) |
| 95. | IMMEUBLES | (863'782) | (587'785) | (846'053) | (739'085) |
| | **RÉSULTAT** | **(606'323)** | **(138'369)** | **(311'683)** | **(58'266)** |

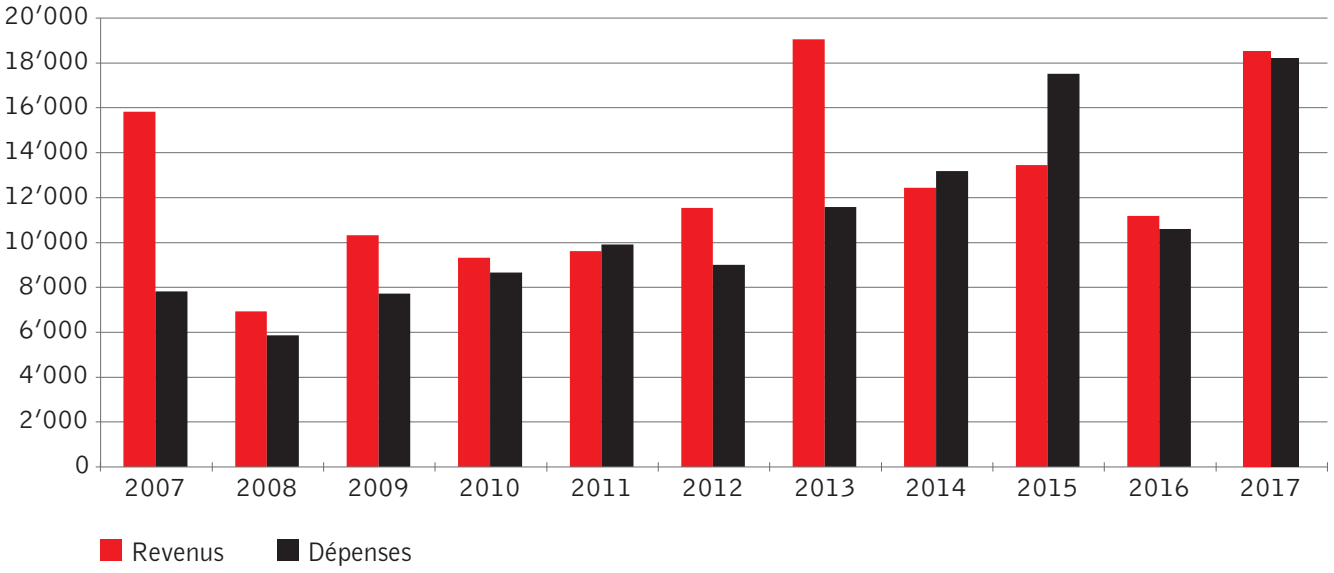


| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Revenus | 15'855 | 6'872 | 10'431 | 9'387 | 9'710 | 11'544 | 19'033 | 12'508 | 13'325 | 11'234 | 18'771 |
| Dépenses | 7'721 | 5'898 | 7'749 | 8'831 | 9'975 | 9'044 | 11'522 | 13'241 | 17'373 | 10'628 | 18'459 |
| Résultats | 8'134 | 974 | 2'682 | 556 | -265 | 2'500 | 7'511 | -733 | -4'048 | 606 | 312 |

## Impôts communaux:
comment sont utilisés 100 CHF

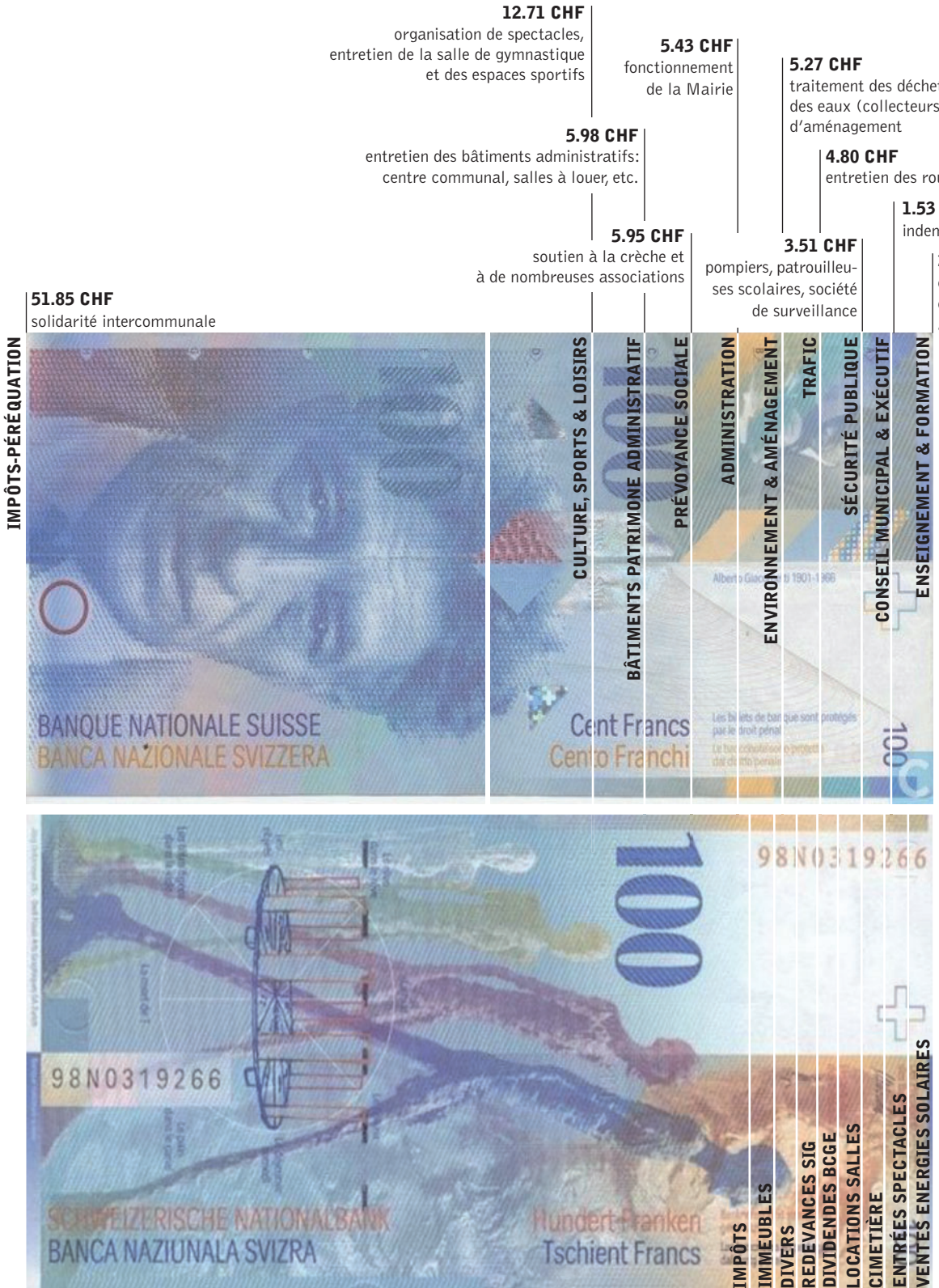


## Revenus de la Commune:
répartition de 100 CHF

# ÉLÉMENTS STATISTIQUES

## Population de la commune

* Electeurs communaux
Dans certains cantons seulement, dont Genève fait partie, les étrangers disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal uniquement. Ils sont considérés comme "électeurs communaux".

** Electeurs fédéraux
Tous les suisses et suissesses ayant 18 ans révolus, qui ne sont pas interdits pour cause de maladie ou de faiblesse d'esprit, ont les droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale. Ils sont considérés comme "électeurs fédéraux".

## Etat civil

| | | |
|---|---|---|
| > | Mariages célébrés à Genthod | 19 |
| > | Partenariats célébrés à Genthod | 1 |
| > | Décès | 8 |
| > | Naissances | 0 |
| > | Reconnaissances | 4 |
| > | Changements de nom | 4 |
| > | Actes délivrés pour l'arrondissement | 1'166 |

## Naturalisations

En 2017, 43 procédures de naturalisation ont été traitées.

Durant l'année, suite à ces demandes de naturalisations suisse et gentousienne, 23 préavis favorables et 1 défavorable ont été délivrés par le Conseil municipal. Quant à l'Exécutif, il a émis 19 préavis favorables.

## Cimetière

| | | |
|---|---|---|
| > | Inhumations | 7 |
| > | Incinérations | 6 |

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

## Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2017-2018

| | | |
|---|---|---|
| 1P/2P | Mme Gabrielle Hofer | 22 |
| 2P/3P | Mme Nadine Stalder/Mme Mireille Vienne | 22 |
| 3P/4P | Mme Sophie Pasche Hafner/Mme Carole Oldacre | 21 |
| 4P/5P | Mme Jessica Schwing/Mme Maria Kerber | 23 |
| 5P/6P | M. Dominique Favre | 22 |
| 7P | M. François Gindrat | 18 |
| 8P | Mme Isabelle Steiner Grob | 21 |
| | **Total** | **149 élèves** |

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

**Vacances d'été**
Lundi 2 juillet au vendredi 24 août 2018

**Vacances d'automne**
Lundi 22 au vendredi 26 octobre 2018

**Noël | Nouvel An**
Lundi 24 décembre 2018
au vendredi 4 janvier 2019

**Février**
Lundi 18 au vendredi 22 février 2019

**Pâques**
Jeudi 18 au vendredi 26 avril 20198

**Autres congés**
Jeûne Genevois | jeudi 6 septembre 2018

Ascension | jeudi 30 mai 2019

Pentecôte | lundi 10 juin 2019

## LOCATION DE SALLES

### Centre communal polyvalent

| | capacité |
|---|---|
| Salle des fêtes et cuisine | 400 personnes |
| Hall (foyer, bar, salle Gallatin) | 74 personnes |
| Salle Bonnet (réservée pour les cours) | |
| Salle de la Rive (réservée pour les cours) | |

### Espace Saladin

| | capacité |
|---|---|
| Espace Saladin | 60 personnes |

### Salle des sociétés

| | capacité |
|---|---|
| Salle | 50 personnes |

### Parascolaire

| | capacité |
|---|---|
| Salle Écureuils et cuisine | 72 personnes |

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la Mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

## CARTES JOURNALIÈRES

La Mairie propose 4 cartes journalières en 2ème classe, au tarif préférentiel de CHF 20.00 par carte.

Pour pouvoir les utiliser, il suffit de:

> Consulter les dates libres sur www.genthod.ch;

> Téléphoner ou passer à la Mairie t. 022 774 12 80 37, rue du Village;

> La réservation sera prise en compte si elle est faite au maximum 30 jours à l'avance.

## AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22 ; les communes sont compétentes depuis le 1er janvier 2016 pour délivrer :

> Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

> Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.

> Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.

Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

> Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des évènements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.

> Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.

> La liste des dispositions légales figure le site de l'Etat de Genève: http://ge.ch/dares/service-du-commerce/dispositions_legales-888.html

Tous les formulaires de demandes d'autorisations se trouvent sur notre site.

Commencez par remplir le formulaire principal. Dans ce formulaire vous seront données les indications concernant les autres formulaires annexes.

## OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

### Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la Mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

> Certificat de domicile
> Certificat de séjour/professionnels
> Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population
88, route de Chancy | 1213 Onex

heures d'ouverture guichets
lundi, mardi, jeudi et vendredi
07h30 à 13h30
mercredi 09h00 à 16h30

accueil téléphonique
lundi au vendredi 13h30 à 16h30

Service Suisses
t. 022 546 46 03

Service Etrangers
t. 022 546 47 95

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64

Service asile
t. 022 546 49 02

### Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du passeport biométrique 10 selon la procédure suivante, en prenant rendez-vous:

> par téléphone au 022 546 46 03 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
> par internet sur le site de la Confédération directement https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr

Le délai usuel de livraison des passeports à données biométriques est de 10 jours ouvrables.

### Tarifs

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Il coûte CHF 145.– pour les adultes et CHF 65.– pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte CHF 158.– pour les adultes et CHF 78.– pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

### Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la Mairie.

Le coût est de CHF 70.– pour les adultes et CHF 35.– pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

### Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de CHF 150.– auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.
t. 022 427 58 30

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales.

### Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement au Service état civil et légalisations
(3ème étage)
88, route de Chancy | 1213 Onex
t. 022 546 48 64

guichets
lundi, mardi, jeudi et vendredi
07h30 à 13h30

mercredi
09h00 à 16h30

accueil téléphonique
lundi au vendredi
13h30 à 16h30

La Mairie n'est plus habilitée à fournir cette prestation.

# GENTHOD PRATIQUE

## EXÉCUTIF

Maire | **M. Wolfgang Honegger**

Adjoints
**M. Michel Stalder,**
**M. Andréas Baumgartner**

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

## MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Michel Soutter

Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00

mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30

mercredi | 09h00 à 12h00

## SERVICE SOCIAL POUR LES AÎNÉS

Salle de Saussure | 1er étage
29, rue du Village | t. 022 774 19 81
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Nicole Picard Flumet

Horaires

mardi 09h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

vendredi 09h00 à 12h00

## ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Rive Droite du Lac

Officiers d'état civil |
M. André Gafner | responsable
Mmes Christine Panier Gay
et Réjane Anklin
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi |
08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mercredi | 08h00 à 16h00

Célébration des mariages à Genthod
t. 022 774 12 80

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00

mardi et vendredi | 15h00 à 18h00

mercredi | 14h00 à 17h00

samedi* | 09h00 à 12h00

*une fois par mois selon l'agenda – renseignements sur www.genthod.ch

## VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural
35, rue du Village | t. 022 774 12 80

## BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole
139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école
M. Herbert Binggeli

Secrét. Bellevue-Genthod | t. 022 959 75 42

## RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
11h30 à 13h30

## ACTIVITÉS SURVEILLÉES (parascolaire)

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 à 18h00

## SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

## ESPACE SALADIN

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

## CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

## LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

## GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"
41, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37 | www.popepoppa.ch/fr/creche-les-4-saisons.php

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école enfantine, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.

Jardin d'enfants "Les Petits Loups"
Le Saugy | 2, rue du Village
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 07h45 à 12h00 et 13h15 à 17h30, ainsi que le mercredi de 07h45 à 12h00. Fermeture durant les vacances scolaires.

Accueil familial de jour

Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Supernounou
56, route de Sauverny | 1290 Versoix
t. 022 775 13 20
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

## SERVICE DU FEU

**Commandement** | Cdt Stéphane Nicollin
t. 079 662 01 22
cp30@genthod.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Essaims d'abeilles | t.118

Nids de guêpes et frelons
Entreprise spécialisée
SADED SA
32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge
t. 022 342 36 00

## SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Frédéric Porchet | président
24h/24h
t. 022 774 23 28
bellevue-genthod@sisl.ch

## POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix
t. 022 427 63 10

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

Urgences | t. 117

## URGENCES MÉDICALES

t. 144

## SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

## SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)
24h/24h
t. 022 420 88 11

## EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où…
8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et jeudi |
07h30 à 12h30 et 15h00 à 18h30

vendredi | 07h30 à 18h30

samedi | 08h30 à 13h00 et 15h00 à 17h30

## SERVICES RELIGIEUX

**Protestant** | Temple de Genthod
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

**Paroisse des 5 communes**
secrétariat | t. 022 798 07 97
9, chemin des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex

Informations
Mme Nelly Abel | présidente
t.022 958 04 44

Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h00
gd-sac@protestant.ch
https://5communes.epg.ch

**Catholique** | Chapelle Sainte-Rita
Abbé Alain Chardonnens
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

## POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, avenue Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60

## CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (HOSPICE GÉNÉRAL)

25, avenue Adrien-Lachenal
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

**Heures d'ouverture**

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

mardi
13h30 à 16h30

## INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 38

**Heures d'ouverture**

lundi au vendredi
07h30 à 17h00

## PERMANENCE JURIDIQUE

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 779 25 86

**Heures d'ouverture**

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
sans rendez-vous

## CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

## CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

**Heures d'ouverture**

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00
samedi | 07h00 à 12h00

## RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

**Levée des ordures**
mardi et vendredi

**Concessionnaire**
Retripa SA | 5, chemin de l'Emeraude
1214 Vernier | t. 022 341 52 00

Seuls les sacs à ordures fermés et les conteneurs normalisés peuvent être utilisés pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la **veille** des jours de levée et doivent **impérativement être rentrés dans les plus brefs délais.**

**Le dépôt de déchets en dehors des emplacements et horaires prévus est interdit et amendable.**

**Ramassage du papier et du carton**

Lundis 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre, 24 décembre 2018

Prière de déposer, devant votre propriété, le papier et le carton dans un conteneur à papier ou sinon les ficeler.

**Ramassage des objets encombrants et de la ferraille**

Jeudis 21 juin, 18 octobre 2018

Prière de déposer ces objets devant votre domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de démolition **ne seront pas enlevés.**

**Ramassage des déchets verts de jardins**

Lundis 4 et 18 juin, 2 et 16 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1er et 15 octobre, 5 et 19 novembre, 3 décembre 2018

Les déchets de jardins peuvent être apportés au centre de récupération des Châtats ou déposés dans des containers verts pour le passage sur la commune.

**Ramassage des déchets de cuisine**

Les déchets de cuisine sont récoltés à l'aide de la p'tite poubelle verte et vidés dans l'un des points de collecte mis à disposition sur la commune.

**Écopoints communaux**

chemin de la Mairie
chemin de la Pralay | angle Rennex

**Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC**

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

**Heures d'accès**

mars à octobre
mardi au vendredi | 15h00 à 19h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

novembre à février
mardi au vendredi | 14h00 à 17h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

Fermé le lundi

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

**Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:**

> Les apports des particuliers sont gratuits et non limités.

> Les artisans et les commerçants ne sont pas acceptés.

> Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

---

**Matériel récupéré** déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, ampoules économiques, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café

**Les matériaux suivants ne sont pas acceptés** ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchêts spéciaux des artisans et des commerces.

---

**Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)**

Le ramassage des cadavres d'animaux de compagnie est effectué en permanence sur appel | t. 022 342 50 43

## RAMONAGE

Ramoneur officiel
M. Jonathan Jost
150, route de Ferney
1218 Le Grand-Saconnex
t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10

# RECOMMANDATIONS

## Propriétaires de chiens

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 20, 21 stipulent:

"Détenteur

Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages."

"Auxiliaires et promeneurs de chiens

2 Ces obligations incombent également à toute personne à qui le détenteur confie son chien.

3 Les personnes qui promènent plus de 3 chiens détenus par des tiers doivent être autorisées par le département.

4 Les conditions de cette autorisation sont fixées par voie réglementaire et portent notamment sur les conditions personnelles à remplir et l'exigence de connaissances en matière de besoins comportementaux des chiens."

"Tranquillité publique

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements."

"Déjections canines

1 Il incombe au détenteur d'empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.

2 Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.

3 Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections."

Plus généralement s'agissant des propriétaires d'animaux, l'article 43 du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) indique:

"Les personnes chargées de surveiller des animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas la tranquillité publique, notamment par leurs cris."

## Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et en particulier de l'article 15B de son règlement d'application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

Est tolérée, pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage, l'incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d'arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 $m^3$.

## Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

Selon le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03), et en particulier ses articles 33 et 34:

"Tondeuses à gazon et tronçonneuses

L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d'autres appareils analogues dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite:

a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;

b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;

c) le dimanche

d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal."

"Machines à souffler les feuilles

L'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1er février et le 30 septembre.

Entre le 1er octobre et le 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite:

a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;

b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;

c) le dimanche

d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal

e) sur les chemins forestiers."

**Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites**

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

"Taille des arbres et haies
Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique."

"Murs et clôtures
[1] Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation."
[2] Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. "

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire est tenu d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Concernant ces deux objets, la Commune adresse un avis chaque année au printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. **Passé ces délais, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n'importe quelle période de l'année une intervention sur une parcelle privée si cela s'avère nécessaire.**

**Piscines**

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

> Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
> Cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant
> Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
> Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
> Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La "Directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds et des piscines familiales" informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève www.ge.ch/eau/directives

Pour tout renseignement complémentaire: secteur protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 546 76 00

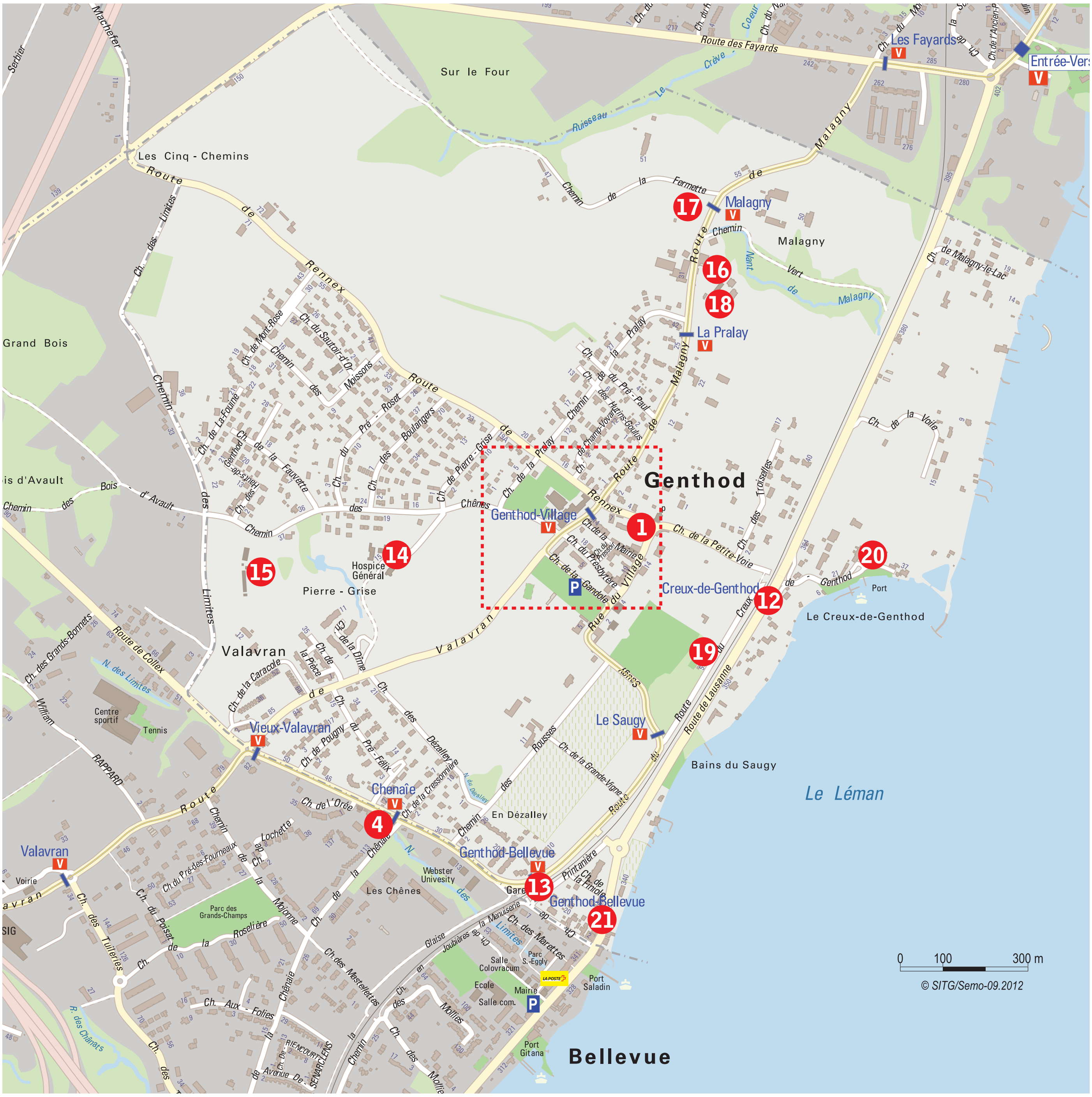

**COMMUNE DE GENTHOD**

1. Mairie | Restaurant du Château
2. Voirie | Service du feu
3. Temple protestant
4. Chapelle catholique Sainte-Rita
5. Espace Saladin
6. Salle paroissiale
7. Maison Lullin | Le Saugy
8. Ecole
9. Bibliothèque
10. Cimetière
11. Terrain de jeux pour enfants
12. Gare CFF Creux-de-Genthod
13. Gare CFF Genthod-Bellevue
14. Domaine Pierre-Grise
15. Secours aux oiseaux (C.O.R.)
16. Fondation L'Essarde
17. Pension Les Mimosas
18. Ecole Anglaise
19. Tennis
20. Restaurant du Creux-de-Genthod
21. Restaurant Le Lacustre
22. Salle de gymnastique
23. Centre communal polyvalent
24. Parascolaire
25. Agence postale | Commerces

# AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2015-2020

A la suite des élections des 19 avril et 10 mai 2015, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 29 mai 2015, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2015, se composent comme suit:

### Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger**

Adjoints | **Michel Stalder, Andréas Baumgartner**

### Conseil municipal

Conseillers |

**Basse Michel** (PLR)

**Carol Borloz-Neuffer** (GIG)

**Cristina Dellamula** (PLR)

**Christophe Favre** (GIG)

**Lorella Glaus-Lembo** (PLR)

**Bastien Guex** (GIG)

**Karen Guinand** (GIG)

**Olivier Joss** (GIG)

**Marie-France Mutillod** (PLR)

**Fabienne Pitteloud** (PDC)

**Georges Rychner** (PLR)

**Noun Jacques Sanou** (PLR)

**Joël Schmulowitz** (GIG)

**Elisabeth Stalder** (PLR)

**Julie Udry** (PDC)

**Aleksandra Vegezzi-Boskov** (PDC)

**Christine Vizcaino** (GIG)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PDC | Parti Démocrate Chrétien

### Bureau du Conseil municipal

2018 - 2019

Présidence | **Carol Borloz-Neuffer**

Vice-présidence | **Elisabeth Stalder**

Secrétaire | **Fabienne Pitteloud**

### Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **Wolfgang Honegger** Administration & gestion du personnel | Aménagement du territoire & mobilité | Etat civil | Cimetière | Finances | Bâtiments

Adjoint | **Michel Stalder** Affaires sociales & naturalisations | Culture, sports & loisirs | Scolaire

Adjoint | **Andréas Baumgartner** Sécurité publique | Génie civil | Environnement

### Commissions

Bâtiments

Président | **Noun Jacques Sanou**; Vice-présidente | **Julie Udry**; Membres | **Michel Basse, Christophe Favre**, **Olivier Joss**, **Georges Rychner**, **Joël Schmulowitz**

Sécurité publique

Président | **Georges Rychner**; Vice-présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Membres | **Marie-France Mutillod**, **Fabienne Pitteloud**, **Noun Jacques Sanou**, **Joël Schmulowitz**, **Christine Vizcaino**

Culture, sports & loisirs

Présidente | **Aleksandra Vegezzi-Boskov**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Cristina Dellamula**, **Lorella Glaus-Lembo**, **Olivier Joss**, **Noun Jacques Sanou**, **Joël Schmulowitz**

Affaires sociales & naturalisations

Présidente | **Carol Borloz-Neuffer**; Vice-présidente | **Marie-France Mutillod**; Membres | **Cristina Dellamula**, **Karen Guinand**, **Elisabeth Stalder**, **Julie Udry**, **Christine Vizcaino**

Génie civil

Président | **Joël Schmulowitz**; Vice-présidente | **Elisabeth Stalder**; Membres | **Michel Basse**, **Christophe Favre**, **Olivier Joss**, **Georges Rychner**, **Aleksandra Vegezzi-Boskov**

Environnement

Président | **Bastien Guex**; Vice-présidente | **Fabienne Pitteloud**; Membres | **Cristina Dellamula**, **Lorella Glaus-Lembo**, **Karen Guinand, Marie-France Mutillod**, **Christine Vizcaino**

Finances

Présidente | **Marie-France Mutillod**; Vice-président | **Bastien Guex**; Membres | **Carol Borloz-Neuffer**, **Lorella Glaus-Lembo**, **Karen Guinand**, **Elisabeth Stalder**, **Julie Udry**

Aménagement du territoire & mobilité

Présidente | **Fabienne Pitteloud**; Vice-président | **Christophe Favre**; Membres | **Lorella Glaus-Lembo**, **Olivier Joss**, **Georges Rychner**, **Elisabeth Stalder**, **Christine Vizcaino**

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres | **Carol Borloz-Neuffer**, **Marie-France Mutillod**, **Aleksandra Vegezzi-Boskov**

Commission consultative du GICORD

Membre | **Cristina Dellamula**

Groupement intercommunal de la crèche

Membres | **Lorella Glaus-Lembo**, **Bastien Guex**

Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membres | **Christophe Favre**
Présidente 2018-2019 | **Carol Borloz-Neuffer**

Taxation

Président | **Wolfgang Honegger**
Vice-président | **Michel Stalder**
Membre | **Andréas Baumgartner**

chemin de la Fermette

L'essentiel des photographies ont été prises à Genthod. Un immense merci à la photographe pour son regard artistique, son temps et sa générosité.

© 2018 swingcom.com

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch